

Étude des crédits

Demande de renseignements généraux

Avril 2011

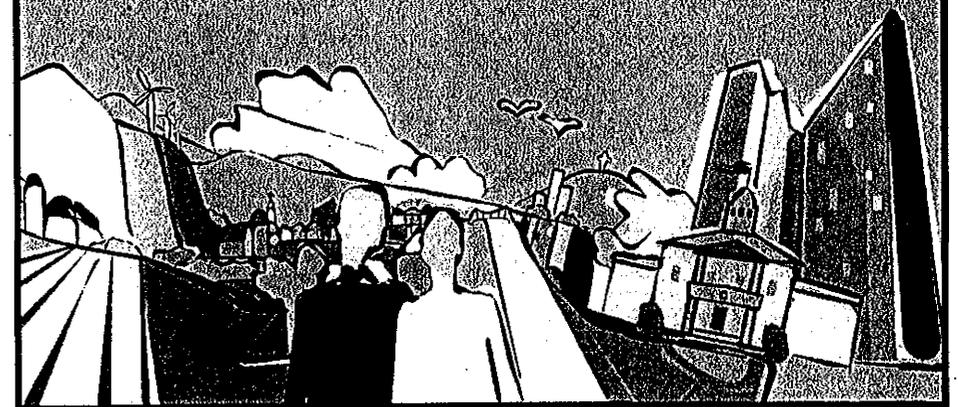
Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 2011-04-20

N° CAT-095

Secrétaire : *[Signature]*

2011 2012



Québec 

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

Demande numéro	Libellé de la demande
1	<p>Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2010-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les endroits et dates du départ et du retour; ➤ la copie des programmes et rapports de mission; ➤ les personnes rencontrées; ➤ le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.) ; ➤ le nom des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; ➤ la copie des rapports de mission; ➤ pour les organismes, le nom des dirigeants et fonctionnaires concernés; ➤ la liste des ententes signées et/ou annoncées, le cas échéant; <ul style="list-style-type: none"> i. les détails de ces ententes; ii. les résultats obtenus à ce jour; ➤ les investissements annoncés, le cas échéant.
2	<p>Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, membre des cabinets ministériels au Québec et dirigeant d'organisme, selon le cas, les coûts, les dates et l'itinéraire.</p>
3	<p>Liste des dépenses en publicité (incluant dans Internet), en articles promotionnels et en commandites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2010-2011 et les prévisions pour 2011-2012; ➤ les firmes de publicité; ➤ le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); ➤ le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; ➤ le but visé par chaque dépense; ➤ dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

Demande numéro	Libellé de la demande
4	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par <u>un ministère ou un organisme</u> en 2010-2011 en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le nom du professionnel ou de la firme; ➤ les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, le mandat et le résultat (rapport ou document final); ➤ le coût; ➤ l'échéancier; ➤ dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
5	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le nom du professionnel ou de la firme; ➤ les noms de tous les sous-traitants associés au contrat; ➤ le mandat et le résultat (rapport ou document final); ➤ le coût; ➤ l'échéancier; ➤ dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
6	<p>Pour chaque projet de développement informatique de plus d'un million de dollars initié depuis l'exercice financier 2003-2004 au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le nom du projet; ➤ la nature du projet; ➤ l'échéancier; ➤ le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; ➤ les plus récents estimés du coût du projet; ➤ les sommes totales engagées à ce jour reliées au projet; ➤ les firmes ou OSBL associés au développement du projet incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour et le mode d'octroi du contrat le cas échéant; ➤ le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; ➤ le nombre de consultants intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

Demande numéro	Libellé de la demande
7	<p>Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2010-2011, de chacune des dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ la photocopie;➤ les ordinateurs portables;➤ les IPAD ou autre type de tablette électronique;➤ les téléavertisseurs;➤ le mobilier de bureau;➤ les distributeurs d'eau de source;➤ le remboursement des frais de transport;➤ le remboursement des frais d'hébergement;➤ le remboursement des frais de repas;➤ l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :<ul style="list-style-type: none">i. au Québec;ii. à l'extérieur du Québec.
8	<p>Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2010-2011, de chaque dépense reliée à la téléphonie :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ le nombre de téléphones cellulaires, « BlackBerry », Iphone ou autre type de téléphone intelligent;➤ les coûts d'acquisition des appareils;➤ le coût d'utilisation des appareils;➤ le nom des fournisseurs;➤ le coût des contrats téléphoniques;➤ le nombre de minutes utilisées.

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2011-2012

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



AVRIL 2011

Québec 

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

Demande numéro	Libellé de la demande
9	<p>Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones, des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); ➤ le nombre total de jours de maladie pris par le personnel; ➤ le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congés de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus; ➤ le nombre total d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); ➤ le nombre total de jours de vacances pris par le personnel; ➤ le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus; ➤ le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique; ➤ le nombre et la répartition par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels) qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers; ➤ l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); ➤ l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir; ➤ le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie; ➤ le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); ➤ le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
10	<p>Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de départs à la retraite en 2010-2011; ➤ Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines; ➤ Nombre de départs à la retraite prévu pour 2011-2012; ➤ Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

Demande numéro	Libellé de la demande
11	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux : <ul style="list-style-type: none">➤ l'emplacement de la location;➤ la superficie du local loué;➤ la superficie réellement occupée;➤ la superficie inoccupée;➤ le coût de location au mètre carré;➤ le coût total de ladite location;➤ les coûts d'aménagement réalisé depuis le 1^{er} avril 2010, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;➤ la durée du bail;➤ le propriétaire de l'espace loué;➤ le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.
12	Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription du 1 ^{er} avril 2010 à ce jour.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

Demande numéro	Libellé de la demande
13	<p>Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2010-2011 en indiquant pour chaque individu :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;➤ le titre de la fonction;➤ l'adresse du port d'attache;➤ le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;➤ la prime de départ versée, le cas échéant;➤ la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;➤ la description de tâches;➤ le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1^{er} avril 2010;➤ le nombre total d'employés au cabinet;➤ la masse salariale totale par cabinet pour les années 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 et 2010-2011;➤ le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée;➤ s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
14	<p>Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du :</p> <ul style="list-style-type: none">i. ministre;ii. ministère ou de l'organisme, en indiquant :<ul style="list-style-type: none">➤ le nom de l'organisme concerné ou de la personne;➤ la circonscription électorale;➤ le montant attribué;➤ le projet visé et le résultat.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

Demande numéro	Libellé de la demande
15	Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) en indiquant : <ul style="list-style-type: none">➤ le poste initial;➤ le salaire;➤ le poste actuel, s'il y a lieu;➤ la date de la mise en disponibilité;➤ la prévision 2011-2012.
16	Pour chaque ministère et organisme, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégories d'âge en 2010-2011.
17	Liste du personnel hors structure, par catégories d'emploi, (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) rémunéré par le ministère mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : <ul style="list-style-type: none">➤ le nom de la personne;➤ le poste occupé;➤ le salaire de base et les bonis, le cas échéant;➤ l'assignation initiale;➤ la date de l'assignation hors structure;➤ la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
18	Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres : <ul style="list-style-type: none">➤ l'assignation initiale;➤ l'assignation actuelle;➤ le salaire de base et les bonis, le cas échéant;➤ la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

Demande numéro	Libellé de la demande
19	Liste de tous les abonnements du ministère et organismes publics ainsi que le coût de chacun : <ul style="list-style-type: none"> ➤ les clubs privés ou autres; ➤ les billets de saison, les loges; ➤ etc.
20	Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : <ul style="list-style-type: none"> ➤ le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; ➤ le coût de construction du site; ➤ le coût de l'entretien et de la mise à jour; ➤ le responsable du contenu sur le site; ➤ la fréquence moyenne des mises à jour; ➤ le nombre de visiteurs (hits) par mois; ➤ combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?
21	Nominations, depuis le 1 ^{er} avril 2010, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs et, sans en restreindre la portée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ la liste; ➤ les mandats; ➤ les contrats; ➤ le résultat du travail effectué; ➤ les échéances prévues; ➤ les sommes impliquées.
22	Pour 2010-2011, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.
23	Pour chaque ministère et organisme, les montants déboursés en 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012 pour les études, avis ou achat de matériel (logiciels ou équipements), pour la mise en place du Gouvernement en ligne, les contrats octroyés, les échéances prévues.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

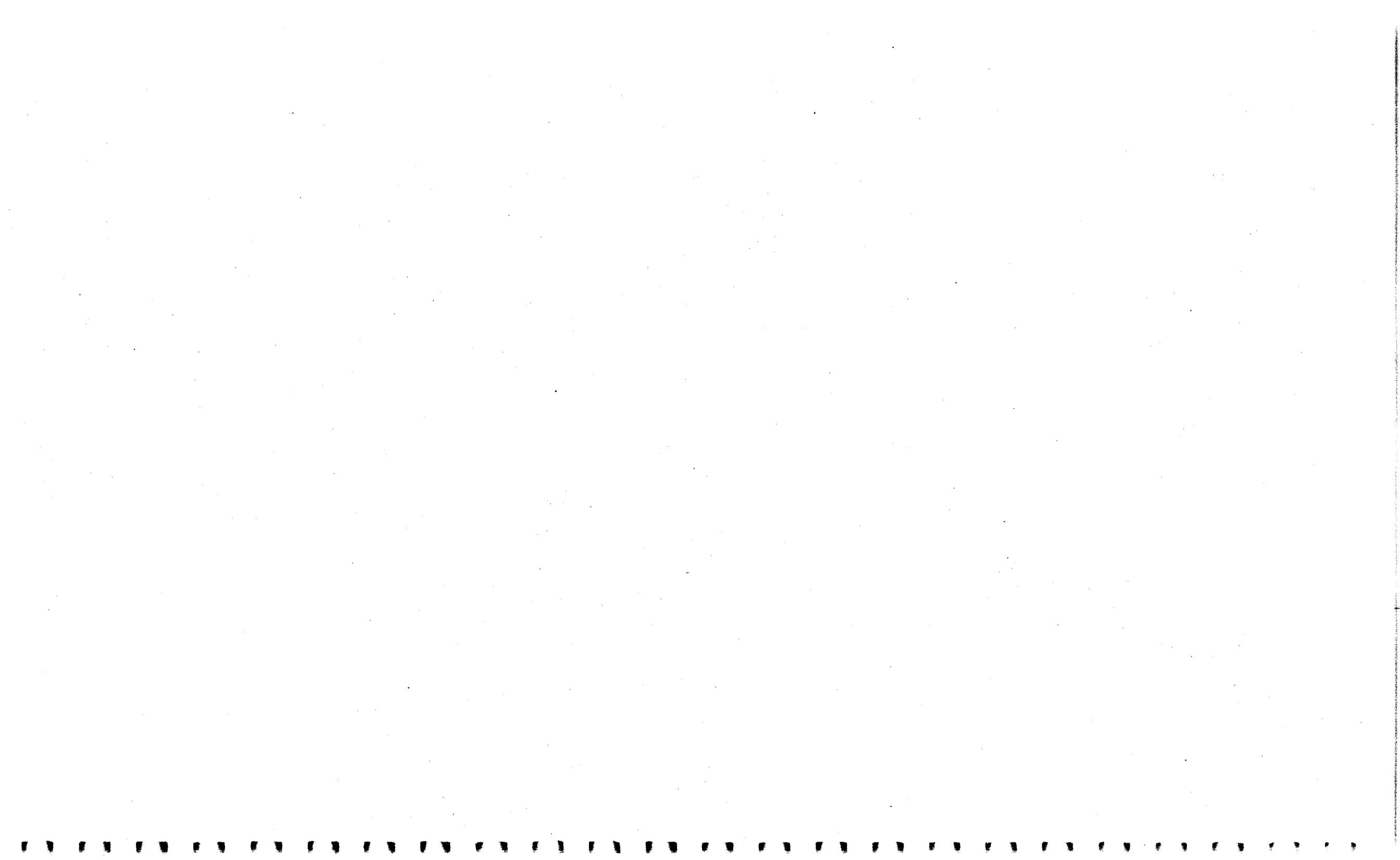
Demande numéro	Libellé de la demande
24	<p>Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme pour 2010-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le nombre de refus (et mention en vertu de quelle raison ou article); ➤ le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; ➤ le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.
25	<p>La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le coût (déplacements, etc.); ➤ le nombre de ressources affectées; ➤ le nombre de rencontres; ➤ le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
26	<p>La liste des ententes et leur nature, signées depuis le 1^{er} avril 2009 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral et/ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.</p>
27	<p>Détail des crédits périmés et des gels de crédits pour le ministère et les organismes depuis 2003-2004.</p>
28	<p>Tel que prévu dans la politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2011-2012.</p>
29	<p>Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2010-2011 et 2011-2012.</p>

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

Demande numéro	Libellé de la demande
30	Pour chaque ministère et organisme, les sommes reçues en 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012 et 2012-2013 en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chacun des programmes, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
31	Pour chaque ministère ou organisme, la liste des ententes signées depuis le 1 ^{er} avril 2004 avec une ou des conférences régionales des élus. Indiquer la nature de l'entente, les sommes qui y sont associées, le cas échéant, en vertu de quel programme ces sommes sont allouées, la ou les date(s) des versements et à quelles fins elles ont été consacrées.
32	<p>Question 11 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque ministère et organisme (Directions ministérielles, Agences, Entreprises d'état, Commissions, Régies, Sociétés, Établissements, Bureaux, Organismes de l'état, Comités, Comités expert, Conseils, Instituts, Secrétariats relevant d'un ministère), fournir pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la masse salariale ventilée par catégorie d'emploi; ➤ le budget de fonctionnement détaillé; ➤ le taux d'absentéisme, ventilé par catégorie d'emploi; ➤ le montant total et la ventilation des primes au rendement et des bonus; ➤ le montant total et la ventilation des primes de départ; ➤ la liste des comités consultatifs; ➤ prévision de croissance des dépenses et d'effectifs effectuée par le ministère ou l'organisme visé pour 2011-2012; ➤ liste de tous les programmes, politiques et plans d'actions relevant du ministère ou de l'organisme. Indiquer les sommes d'argent prévues et les échéanciers pour ces programmes, politiques et plans d'actions.
33	<p>Question 14 du 2^e groupe d'opposition : Liste et ventilation des dépenses et remboursements pour frais de déplacement pour chaque membre du Conseil des ministres, pour chaque adjoint parlementaire des ministres, de même que pour chaque membre de l'Assemblée nationale, entre l'Assemblée nationale et sa circonscription pour l'année financière 2010-2011.</p>

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux
Table de matières

Demande numéro	Libellé de la demande
34	<p>Question 16 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque cabinet ministériel, chaque ministère et chaque organisme, le nombre de départs au sein de l'effectif (régulier, occasionnel et étudiant) pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011. Fournir les données ventilées selon la raison du départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la retraite; ➤ la démission; ➤ la révocation pour incompétence; ➤ la révocation pour incapacité; ➤ la fin d'emploi; ➤ le décès; ➤ la mise à pied; ➤ la destitution; ➤ toute autre raison.
35	<p>Question 17 du 2^e groupe d'opposition : Évolution de la taille (nombre total d'employés) de chaque cabinet ministériel depuis 2003. Fournir les données pour chacune des années financières, de 2003-2004 à 2010-2011.</p>
36	<p>Question 18 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque ministère et organisme, le nombre d'occasionnels qui ont intégré l'effectif régulier par catégories d'âge en 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.</p>
37	<p>Question 24 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque ministère et organisme, fournir la liste, le détail et les sommes économisées de toute action visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ réduire de 10% les dépenses administratives; ➤ réduire de 25% les dépenses de publicité, de formation et de déplacements.



Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 1	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2010-2011 : les endroits et dates du départ et du retour; copie des programmes et rapport de mission; les personnes rencontrées; le coût (avec une ventilation par poste: frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.); le nom des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; la copie des rapports de mission; pour les organismes, le nom des dirigeants et fonctionnaires concernés; la liste des ententes signées et/ou annoncées, le cas échéant; le détails de ces ententes; les résultats obtenus à ce jour; les investissements annoncés, le cas échéant.
-------------	---

Endroit	Date du voyage	But du voyage / Bilan du voyage	Participants concernés / Personnes rencontrées	Coûts (\$)
Ottawa - Ontario	Du 5 au 7 mai 2010	Assister à un atelier fédéral-provincial-territorial organisé par Infastructure Canada sur le transfert de la taxe fédérale sur l'essence.	-André Ouellette, directeur du service de coordination aux infrastructures	770,01 \$
Ottawa - Ontario	Du 12 au 15 juillet 2010	Participer à la Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des Administrations locales.	-Laurent Lessard, Ministre -David Faucher-Lamontagne, coordonnateur aux relations hors Québec -Sylvain Boucher, sous-ministre adjoint aux politiques -André Ouellette, directeur du service de coordination aux infrastructures -Jean-François Labbé, attaché politique	4 950,27 \$
Ottawa - Ontario	Du 12 au 14 janvier 2011	Assister à un atelier fédéral-provincial-territorial organisé par Infastructure Canada sur le transfert de la taxe fédérale sur l'essence.	-André Ouellette, directeur du service de coordination aux infrastructures	970,30 \$
Paris et Lyon - France	Du 29 janvier au 5 février 2011	Assister aux assises franco-québécoises de la coopération décentralisée et collaborer à la mission en France du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.	-Linda Morin, sous-ministre adjointe aux Territoires -Antony Dulude, conseiller politique -David Faucher-Lamontagne, coordonnateur aux relations hors Québec -18 représentants des Conférences régionales des élus (CRÉ) -1 représentant de la MRC Vaudreuil	40 684,05 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 2

Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère de chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes, selon le cas, les coûts, les dates et l'itinéraire.

Destination	Date du voyage	Coûts	Passagers
Québec - Thetford Mines - Maniwaki - Gatineau - Thetford Mines - Québec	21 mai 2010	4 471,98 \$	Laurent Lessard, Ministre Ronald Lafrance, garde du corps Sylvain Bourassa, personnel politique Charles Robert, personnel politique
Québec - Thetford Mines - Bagotville - Thetford Mines - Québec	14 juin 2010	2 891,22 \$	Laurent Lessard, Ministre Sébastien Lachapelle, garde du corps (Sécurité publique) Sylvain Bourassa, personnel politique Marjorie Turmel, personnel politique
Québec - Ottawa - Québec	13 juillet 2010	726,20 \$	Laurent Lessard, Ministre
Québec - Maniwaki - Québec	8 septembre 2010	4 600,01 \$	Laurent Lessard, Ministre Ronald Lafrance, garde du corps Nadine Caux, personnel politique Sylvain Bourassa, personnel politique
Québec - Gatineau - Québec	2 novembre 2010	2 370,74 \$	Laurent Lessard, Ministre Éric Boivin, garde du corps Jean-François Labbé, personnel politique Michelle Courchesne, Ministre

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 3

Liste des dépenses en publicité (incluant dans Internet), en articles promotionnels et en commandites : les sommes dépensées pour l'exercice financier 2010-2011 et les prévisions pour 2011-2012; les firmes de publicité; le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; le but visé par chaque dépense; dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire.

Publicité	Fournisseurs	Coût 2010-2011
Mot du ministre, placement dans la revue Élités	Centre de services partagés du Québec – Information gouvernementale	4 214,11 \$
SIGAT Géo, placement dans la revue Géomatique	Centre de services partagés du Québec – Information gouvernementale	402,35 \$
SIGAT Géo, placement dans la revue le Sablier	Centre de services partagés du Québec – Information gouvernementale	1 482,35 \$
SIGAT Géo, placement dans la revue Urba	Centre de services partagés du Québec – Information gouvernementale	2 329,42 \$
SIGAT Géo, placement dans la revue Carrefour	Centre de services partagés du Québec – Information gouvernementale	728,47 \$
SIGAT Géo, placement dans la revue Quorum	Centre de services partagés du Québec – Information gouvernementale	1 323,53 \$
Appel de candidatures pour ingénieurs et techniciens en travaux publics, placement dans les hebdomadaires régionaux	Centre de services partagés du Québec – Information gouvernementale	4 262,98 \$
Bandeau publicitaire pour la Semaine de la municipalité, placement dans le Peuple Côte-Sud	Centre de services partagés du Québec – Information gouvernementale	794,11 \$
Lauréats des Grands Prix de la ruralité, placement dans les Hebdomadaires régionaux	Centre de services partagés du Québec – Information gouvernementale	7 577,68 \$
Économie sociale, placement dans le Cahier spécial sur la Semaine de l'économie sociale du Journal Le Soleil	Centre de services partagés du Québec – Information gouvernementale	1 021,62 \$

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 3

Liste des dépenses en publicité (incluant dans Internet), en articles promotionnels et en commandites : les sommes dépensées pour l'exercice financier 2010-2011 et les prévisions pour 2011-2012; les firmes de publicité; le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; le but visé par chaque dépense; dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire.

Contrat de photographe	Fournisseurs	Coût 2010-2011
Prises de photos lors de la Journée des Grands prix de la ruralité, 9 septembre 2010	Martin Pilon	800,00 \$

Articles promotionnels	Fournisseurs	Coût 2010-2011
Plaques et Trophées, Mérite municipal	Publicité Méritas	4 068,00 \$
Signets, Semaine de la municipalité	Copies de la Capitale	63,00 \$
Plaque en bois et transfert image, Grands prix de la ruralité 2009	Gravure Alain Robitaille	2 925,00 \$
Signets – La vision stratégique du développement, Développement durable	Imprimerie Irving	116,67 \$
Feuillets - <i>Sommaire - La Biodiversité et l'urbanisation</i> , Développement durable	Imprimerie Sociale	475,00 \$
L'organisation municipale et régionale au Québec en 2010	Copies de la Capitale	225,20 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 3

Liste des dépenses en publicité (incluant dans Internet), en articles promotionnels et en commandites : les sommes dépensées pour l'exercice financier 2010-2011 et les prévisions pour 2011-2012; les firmes de publicité; le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; le but visé par chaque dépense; dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire.

Articles promotionnels	Fournisseurs	Coût 2010-2011
Manuel d'évaluation foncière – Carton publicitaire	Imprimerie Irving	105,35 \$
Achat de deux photographies pour le carton	IStockphoto LP	45,75 \$
Achat d'une photographie pour la carte de souhaits des autorités ministérielles	Istockphoto LP	26,40 \$
Signets - Saines habitudes de vie - Au Québec, on aime la vie	Imprimerie Irving	54,89 \$

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 3

Liste des dépenses en publicité (incluant dans Internet), en articles promotionnels et en commandites : les sommes dépensées pour l'exercice financier 2010-2011 et les prévisions pour 2011-2012; les firmes de publicité; le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; le but visé par chaque dépense; dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire.

Organisme bénéficiaire	But de la dépense	Montant accordé
Association canadienne des ressources hydriques : Section-Québec	Organisation de l'atelier « Courbe intensité-Durée-Fréquences » (IDF): enjeux et perspectives en mai 2010	1 000,00 \$
Réseau Environnement inc.	Organisation de la 34e édition du Programme d'économie d'eau potable	10 000,00 \$
Association des marchés publics du Québec (AMPQ)	Semaine des marchés publics	4 500,00 \$
FaunENord	Colloque interrégional sur les enjeux entrepreneuriaux de l'Agroforesterie et du bioalimentaire	2 000,00 \$
Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)	Colloque régional 2010	300,00 \$
Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ)	Journée d'étude - Partenaire observateur	500,00 \$
Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)	Congrès annuel	1 000,00 \$
Association de géomatique municipale du Québec (AGMQ)	Colloque annuel	800,00 \$
Vision géomatique 2010	Colloque annuel	500,00 \$
Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ.)	Congrès annuel	4 000,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 4

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2010-2011 en indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Fournisseur	Objet du contrat	Coûts (\$)
Action-Environnement inc.	Fournir une identification de critères de mesure du degré d'appropriation du développement durable par le milieu municipal.	16 000,00 \$
Agir inc. (Agence Gestion Information et Recherche)	Assurer la maintenance et le support du logiciel de diffusion de la partie texte du Système d'Information et de Gestion en Aménagement du Territoire (SIGAT-Texte)	19 600,00 \$
Alpha Traduction et interprétation inc.	Obtenir les services d'interprètes pour une rencontre ainsi que pour une conférence téléphonique dans le cadre du "Plan Nord"	1 875,00 \$
Alpha Traduction et interprétation inc.	Obtenir les services d'interprètes pour trois conférences téléphoniques et pour une rencontre dans le cadre du "Plan Nord"	3 375,00 \$
Amérique Interprétation	Obtenir les services d'interprètes pour les activités reliées à la table Québec-Régions	2 350,00 \$
Amérique Interprétation	Obtenir les services d'interprètes pour les activités reliées à la table Québec-Régions	5 225,00 \$
Arnaud, Bridger et associés inc.	Effectuer différents travaux reliés à la traduction de documents du français à l'anglais	1 413,48 \$
Bissonnette, Marc	Baliser la constitution d'un tableau de bord relatif à la qualité de la gestion des infrastructures d'eau par les municipalités québécoises	14 800,00 \$
Bla bla rédaction	Effectuer différents travaux reliés à la révision linguistique, la réécriture, la rédaction, la révision de traduction et la correction d'épreuves	10 000,00 \$
Brosseau, Hervé	Fournir une aide ponctuelle dans le traitement des plaintes reçues au Ministère	23 205,00 \$
Chabot, Marie	Effectuer différents travaux reliés à la révision linguistique, la réécriture, la rédaction, la révision de traduction et la correction d'épreuves	10 000,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 4

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2010-2011 en indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Fournisseur	Objet du contrat	Coûts (\$)
CNW Telbec	Effectuer le recensement des communiqués de presse relatifs aux infrastructures	1 347,75 \$
Coefficienne inc.	Concevoir une formation sur les aspects de management de la communication interne qui a été par la suite présentée à l'ensemble des gestionnaires du Ministère	5 000,00 \$
Communications Newall	Effectuer différents travaux reliés à la traduction de documents du français à l'anglais	10 000,00 \$
Constructions Claude Bédard	Fabriquer des rangements pour le local des publications	4 591,00 \$
Consultants Longpré et Associés inc., Les	Assurer la préparation du retour au travail de deux employés après une absence prolongée	1 600,00 \$
Consultants Longpré et Associés inc., Les	Offrir des services professionnels en consultation pour les employés du Ministère dans le cadre du programme d'aide aux employés (PAE)	15 000,00 \$
Copies de la Capitale	Effectuer l'impression de divers documents dans le cadre des "Grands prix de la Ruralité"	1 155,00 \$
Copies de la Capitale	Effectuer l'impression de divers documents dans le cadre des "Grands prix de la Ruralité"	2 515,00 \$
CSI-Lexi Tech Itée	Effectuer différents travaux reliés à la traduction de documents du français à l'anglais	10 000,00 \$
Cusson, Amélie	Effectuer différents travaux reliés à la révision linguistique de divers documents	10 000,00 \$
Dallaire, Simon-Luc	Agir à titre d'éco-conseiller pour le Ministère	5 600,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 4

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2010-2011 en indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Fournisseur	Objet du contrat	Coûts (\$)
Delisle, André	Participer en tant que membre au comité de vérification du Ministère	5 127,52 \$
Firme Yuvo, La	Réaliser une méthodologie permettant de déterminer et maintenir à jour, au fil du temps, la couverture internet haute vitesse et la présence des infrastructures de télécommunications sur le territoire d'une municipalité régionale de comté	21 912,00 \$
Folia Design	Effectuer l'entretien des plantes dans les locaux du Ministère à Québec	7 993,32 \$
Fontaine, Nicolas	Participer à la préparation de trois guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable	23 000,00 \$
Forget, Aubin, consultants en analyses des politiques inc.	Accompagner le Ministère dans la mise en œuvre de son plan d'action à l'égard de la révision du processus de traitement des plaintes	23 205,00 \$
Gestion Cléhas	Effectuer l'analyse transversale des portraits régionaux des entreprises d'économie sociale en aide domestique	24 750,00 \$
Graphica impression inc.	Reproduire à grande échelle des documents relatifs à l'élaboration de plans d'assainissement des eaux usées dans certains villages de la basse-Côte-Nord	6 072,50 \$
Gravure Alain Robitaille	Concevoir des plaques souvenir pour la soirée des Grands Prix de la ruralité	2 925,00 \$
Groupe perspective inc.	Fournir des services de secrétariat pour la Direction du développement rural	2 231,25 \$
Groupe perspective inc.	Effectuer différentes tâches administratives pour le Sous-ministériat aux territoires	15 876,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 4

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2010-2011 en indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Fournisseur	Objet du contrat	Coûts (\$)
Imprimerie Joseph Clermont inc.	Effectuer l'impression du papier en-tête pour le Ministère	1 631,00 \$
Imprimerie Joseph Clermont inc.	Effectuer la conception et l'impression de dossiers pour le registraire	2 295,00 \$
Imprimerie Siel	Effectuer l'impression du programme "Grands prix de la ruralité"	2 064,00 \$
INFRA inc.	Effectuer la mise en ligne du questionnaire permettant d'établir le portrait technologique des organismes municipaux responsable de l'évaluation foncière (OMRE)	3 500,00 \$
Jean Cloutier inc.	Conduire et réaliser des travaux en lien avec l'élaboration et la mise en œuvre du cadre normatif	5 590,00 \$
Jean Cloutier inc.	Conduire et réaliser des travaux en vue de l'entrée en vigueur de la politique de la gestion des programmes d'aide financière	3 067,50 \$
Lamontagne, Ann	Effectuer différents travaux reliés à la révision linguistique, la réécriture, la rédaction, la révision de traduction et la correction d'épreuves	10 000,00 \$
Larivière, Carmen	Accomplir un travail préliminaire en vue du concours de cadres classe 2	5 175,00 \$
Lebuis, Jacques	Agir à titre de président du Comité conseil de développement durable	1 718,85 \$
Malenfant Dallaire, comptables agréés, S.E.N.C.R.L.	Réaliser divers travaux de vérification concernant la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)	16 500,00 \$
Mallette S.E.N.C.	Conduire et réaliser des travaux de gestion des risques au Ministère	24 500,00 \$

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 4

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2010-2011 en indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Fournisseur	Objet du contrat	Coûts (\$)
Marchand, Catherine	Réaliser deux mandats: 1) recherche sur le développement du numérique dans les municipalités; 2) mise à jour des expériences étrangères en éthique et en déontologie dans les municipalités	16 800,00 \$
MRC Rivière-du-Nord	Effectuer des travaux électriques et de câblage au bureau de St-Jérôme	1 575,90 \$
Randstad	Offrir les services de réceptionniste pour le Ministère	9 987,84 \$
Rep Solution Interactive inc.	Offrir les services d'utilisation du logiciel Openfield Pro pour la gestion et l'envoi du cyberbulletin ministériel	2 000,00 \$
Rep Solution Interactive inc.	Offrir les services d'utilisation du logiciel Openfield Pro pour la gestion et l'envoi du bulletin électronique "SIGAT réseau"	2 175,00 \$
Sauvé, Claude	Rédiger une mise à jour de l'évaluation économique de la mise en place de la Stratégie d'économie de l'eau potable	9 100,00 \$
Sénéchal, Pierre	Effectuer différents travaux reliés à la révision linguistique, la réécriture, la rédaction, la révision de traduction et la correction d'épreuves	10 000,00 \$
Services Conseil Siliam inc.	Effectuer le traitement informatique des contenus de la revue de presse des quotidiens	2 622,00 \$
Services linguistiques Karen Muir	Effectuer différents travaux reliés à la traduction de documents du français à l'anglais	10 000,00 \$
Simard, Jessica	Effectuer diverses tâches administratives à la Direction des ressources financières et matérielles	7 800,00 \$
Sinapse Interventions Stratégiques inc.	Offrir les services de soutien méthodologique en lien avec la gestion du projet Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR - Volet transactionnel)	7 200,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 4

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2010-2011 en indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Fournisseur	Objet du contrat	Coûts (\$)
Sinapse Interventions Stratégiques inc.	Évaluer les unités de traitement du logiciel Di@pason afin de mieux encadrer la réalisation du projet D20	24 300,00 \$
Solutions IDC inc. (Les)	Baliser la constitution d'une banque de données relative à l'état et la valeur des infrastructures municipales d'eau au Québec ainsi que les besoins financiers pour leur renouvellement	23 200,00 \$
Supremex inc.	Effectuer l'impression d'enveloppes pour le Ministère	1 392,90 \$
Syntell inc.	Réaliser des travaux en vue de mettre à jour le prototype interactif de type tableau de bord permettant de comparer les résultats des indicateurs de gestion	19 500,00 \$
Textecom inc.	Effectuer différents travaux reliés à la traduction de documents du français à l'anglais	10 000,00 \$
Traductions Terrance Hugues	Effectuer différents travaux reliés à la traduction de documents du français à l'anglais	11 947,71 \$
Turcotte, Alyne	Accompagner les gestionnaires dans la mise à jour et la rédaction des descriptions d'emploi	10 000,00 \$
Viau, Serge	Participer en tant que membre au Comité conseil de développement durable du Ministère	1 300,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 5

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en indiquant : le nom du professionnel ou de la firme; les noms de tous les sous-traitants associés au contrat; le mandat et le résultat (rapport ou document final); le coût; l'échéancier; dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Aucun contrat n'a été octroyé par le cabinet ministériel en 2010-2011.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 6

Pour chaque projet de développement informatique de plus d'un million de dollars initié depuis l'exercice financier 2003-2004 au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère : le nom du projet; la nature du projet; l'échéancier; le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; les plus récents estimés du coût du projet; les sommes totales engagées à ce jour reliées au projet; les firmes ou OSBL associés au développement du projet incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour et le mode d'octroi du contrat le cas échéant; le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; le nombre de consultants intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère.

❖ Le nom du projet;

Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR)

❖ La nature du projet;

Le projet vise à réaliser la refonte du Bureau municipal (portail actuel), soit un extranet renouvelé pour les organisations municipales et régionales qui transigent avec le gouvernement québécois par l'entremise de ses ministères et organismes (MO).

❖ Le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;

5,9 M \$

❖ Les plus récents estimés du coût du projet;

5,9 M \$

❖ Les sommes totales engagées à ce jour reliées au projet;

2,2 M \$

❖ Les firmes ou OSBL associés au développement du projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour et le mode d'octroi du contrat le cas échéant;

Firme ou entreprise	Montant	Mode d'octroi
R3D	0,5 M\$	Appel d'offres public
CSPQ	1,6 M\$	

❖ Le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour.

60 %

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 6

Pour chaque projet de développement informatique de plus d'un million de dollars initié depuis l'exercice financier 2003-2004 au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère : le nom du projet; la nature du projet; l'échéancier; le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; les plus récents estimés du coût du projet; les sommes totales engagées à ce jour reliées au projet; les firmes ou OSBL associés au développement du projet incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour et le mode d'octroi du contrat le cas échéant; le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; le nombre de consultants intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère.

❖ Le nom du projet;

Gestion des programmes d'infrastructures (D20)

❖ La nature du projet;

Le projet vise à développer les systèmes et mettre en place les processus supportant la gestion des programmes d'infrastructures pour le milieu municipal. À terme, le projet remplacera les systèmes actuels désuets et ne répondant plus aux objectifs de gestion et attentes des municipalités.

❖ Le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;

17,8 M \$

❖ Les plus récents estimés du coût du projet;

17,8 M \$

❖ Les sommes totales engagées à ce jour reliées au projet;

4,4 M \$

❖ Les firmes ou OSBL associés au développement du projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour et le mode d'octroi du contrat le cas échéant;

Firme ou entreprise	Montant	Mode d'octroi
R3D	1,4 M\$	Appel d'offres public
CSPQ	3,0 M\$	

❖ Le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour.

20 %

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 6

Pour chaque projet de développement informatique de plus d'un million de dollars initié depuis l'exercice financier 2003-2004 au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère : le nom du projet; la nature du projet; l'échéancier; le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; les plus récents estimés du coût du projet; les sommes totales engagées à ce jour reliées au projet; les firmes ou OSBL associés au développement du projet incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour et le mode d'octroi du contrat le cas échéant; le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; le nombre de consultants intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère.

❖ Le nom du projet;

Gestion des compensations (D21)

❖ La nature du projet;

Développement d'un nouveau système visant à supporter le Programme de compensations tenant lieu de taxes. Il permet notamment, d'établir les valeurs compensables, déterminer les taux applicables, calculer les compensations tenant lieu de taxes, gérer les demandes de compensations, transmettre des demandes de paiement et d'appuyer les demandes d'information de la clientèle.

❖ Le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;

4,9 M \$

❖ Les plus récents estimés du coût du projet;

5,1 M \$

❖ Les sommes totales engagées à ce jour reliées au projet;

1,5 M \$

❖ Les firmes ou OSBL associés au développement du projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour et le mode d'octroi du contrat le cas échéant;

Firme ou entreprise	Montant	Mode d'octroi
CSPQ	1,3 M\$	

❖ Le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour.

16 %

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 7

Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2010-2011, de chacune des dépenses suivantes : la photocopie; les ordinateurs portables; les IPAD ou autre type de tablette électronique; les téléavertisseurs; le mobilier de bureau; les distributeurs d'eau de source; le remboursement des frais de transport; le remboursement des frais d'hébergement; le remboursement des frais de repas; l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.

Photocopies	130 399 \$
Ordinateurs portables	67 699 \$
IPAD ou autre type de tablette électronique	0 \$
Téléavertisseurs	604 \$
Mobilier de bureau	70 168 \$
Distributeurs d'eau de source	2 364 \$
Remboursement des frais de transport, des frais d'hébergement et de repas	746 816 \$
Participation à des congrès, des colloques et des sessions de type perfectionnement ou ressourcement :	
- au Québec	157 341 \$
- à l'extérieur du Québec	31 765 \$

- Les coûts pour ces diverses dépenses incluent ceux de la Commission municipale du Québec (CMQ).
- Données réelles au 28 février 2011

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 8

Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2010-2011, de chaque dépense reliée à la téléphonie : le nombre de téléphones cellulaires, « BlackBerry », Iphone ou autre type de téléphone intelligent; les coûts d'acquisition des appareils; le coût d'utilisation des appareils; le nom des fournisseurs; le coût des contrats téléphoniques; le nombre de minutes utilisées.

Coût d'utilisation des téléphones cellulaires et des BlackBerry	104 448 \$
Nombre de cellulaires et de BlackBerry pour 2010-2011 :	
Cellulaires :	88
BlackBerry :	73

- Les coûts pour ces diverses dépenses incluent ceux de la Commission municipale du Québec (CMQ).

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 9

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation).

A) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)

Pour le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (incluant la Commission municipale du Québec) (Notes 1 et 2)

Catégories d'emploi	Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total	Répartition	Communautés culturelles	Handicapés	Anglophones	Autochtones
Membres d'organisme (Commission municipale du Québec)	34 ans et -				2,0%				
	35 ans et +	8	3	11					
	Total	8	3	11		0	0	0	0
Cadres	34 ans et -	0	0	0	8,6%				
	35 ans et +	33	12	45					
	Total	33	12	45		0	0	0	0
Professionnels	34 ans et -	40	46	86	56,8%	6		2	
	35 ans et +	122	95	217		16	1	1	
	Total	162	141	303		22	1	3	
Fonctionnaires et ouvriers	34 ans et -	3	16	19	32,6%	1			
	35 ans et +	28	127	155		7	1		
	Total	31	143	174		8	1	0	0
Toutes les catégories	34 ans et -	44	62	106	100%	7		2	
	35 ans et +	190	237	427		23	2	1	
	Total de l'effectif	234	299	533		30	2	3	0
% sur le total des employés		44%	56%	100%		5,6%%	0,4%	0,6%	0%

Note 1 : Données au 28 février 2011 incluant la Commission municipale du Québec

Note 2 : Ces données incluent l'effectif régulier et occasionnel

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 9

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation).

B) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL (incluant la Commission municipale du Québec) ^(Notes 1 et 2)

Catégories d'emploi	Total
Cadres, membres d'organisme et autres	248,0
Professionnels	2 371,5
Fonctionnaires et ouvriers	2 932,5
TOTAL	5 552,0

B) LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE JOURS DE MALADIE MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS :

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Note 1 : Données SAGIP au 12 mars 2011

Note 2 : Comprend les codes d'absences 120, 246, 248 et 270.

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 9

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation).

C) LE NOMBRE TOTAL D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (incluant la Commission municipale du Québec) ^(Notes 1 et 2)

Heures supplémentaires réalisées

Catégories d'emploi	Total
Professionnels	9 604,66
Fonctionnaires et ouvriers	3 234,37
TOTAL	12 839,03

Coût total des heures compensées en congé (\$)

Catégories d'emploi	Total
Professionnels	211 635,35\$
Fonctionnaires et ouvriers	66 000,55\$
TOTAL	277 635,90\$

Coût total des heures payées (\$)

Catégories d'emploi	Total
Professionnels	201 285,29\$
Fonctionnaires et ouvriers	44 866,48\$
TOTAL	246 151,77\$

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 9

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation).

Note 2 : Ne s'applique pas au personnel d'encadrement

D) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL ^(Note 1)

Catégories d'emploi	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Membres d'organismes et autres	25,0	17,5	34,0	122,5	190,5	15,5	34,0	22,5	15,5	6,0	8,0	0,0	491,0
Cadres	42,5	78,0	146,5	260,5	362,0	68,5	91,5	77,0	113,5	60,5	50,0	35,0	1 385,5
Professionnels	265,5	200,5	522,0	1 233,5	1 977,0	407,5	180,5	95,0	400,0	248,0	107,0	131,5	5 768,0
Fonctionnaires et ouvriers	158,0	127,5	305,0	705,5	1 147,0	220,0	76,5	92,0	324,5	218,0	152,0	77,0	3 603,0
Total	491,0	423,5	1 007,5	2 322,0	3 676,5	711,5	382,5	286,5	853,5	532,5	317,0	243,5	11 247,5

E) LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE JOURS DE VACANCES MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS :

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Note 1 : Données SAGIP au 12 mars 2011

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 9

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation).

F) LE NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

G) LE NOMBRE DE PERSONNES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, CONTRACTUELS) QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE ET QUI REÇOIT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPS, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES AGENCES RÉGIONALES ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de cette loi.

H) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (EFFECTIFS RÉGULIERS EN PLACE)

ANNÉE 2008-2009 (Incluant la CMQ)

Catégories d'emploi	Bas St-Laurent	Saguenay-Lac-St-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Mtl	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nord-du-Québec	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Lanaudière	Laurentides	Montérégie	Centre-du-Québec	TOTAL
Membres d'organisme			5			5											10
Cadres	1	1	30	1	1	8	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	54
Professionnels	4	4	147	4		35	4	5	3	3	4	3	4	4	5	4	233
Techniciens et personnel de bureau	2	2	106	2	1	20	2	2	2	2	3	1	2	2	1	2	152
Ouvriers		1	2		4												7
Total	7	8	290	7	6	68	8	9	6	6	8	5	7	7	7	7	456

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 9

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation).

I) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (EFFECTIFS RÉGULIERS EN PLACE)
(Suite)

ANNÉE 2009-2010 (Incluant la CMQ)

Catégories d'emploi	Bas St-Laurent	Saguenay-Lac-St-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Mtl	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nord-du-Québec	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Centre-du-Québec	TOTAL
Membres d'organisme			5			5											10
Cadres	1	1	27	1	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	45
Professionnels	4	4	144	4	4	33	2	5	2	2	4	3	4	3	4	3	225
Techniciens et personnel de bureau	2	2	96	2	1	21	2	2	2	2	3	1	2	2	1	2	143
Ouvriers		1	2														3
Total	7	8	274	7	6	63	5	8	5	5	8	5	7	6	6	6	426

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 9

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation).

I) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (EFFECTIFS RÉGULIERS EN PLACE)
(Suite)

ANNÉE 2010-2011 (Incluant la CMQ) ^(Note 1)

Catégories d'emploi	Bas St-Laurent	Saguenay-Lac-St-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Mtl	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nord-du-Québec	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Lanaudière	Laurentides	Montérégie	Centre-du-Québec	TOTAL
Membres d'organisme			6			6											12
Cadres	1	1	26	1	1	5	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	44
Professionnels	4	4	165	4	4	42	4	5	3	3	5	4	4	4	4	4	263
Techniciens et personnel de bureau	2	2	91	2	1	24	2	2	2	2	4	1	2	2	1	2	142
Ouvriers		1	2														3
Total	7	8	290	7	6	77	7	8	6	6	10	6	7	6	6	7	464

Note 1 – Données au 28-02-2011

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 9

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation).

I) L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR

ANNÉE	EMPLOYÉS
2008-2009	57
2009-2010	62
2010-2011	67

Données au 28 février 2011

J) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE

34 employés bénéficient d'un traitement supérieur en raison, principalement, d'un horaire majoré

K) LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (L'EFFECTIF RÉGULIER AUTORISÉ) (Notes 1 et 2)

Catégories d'emploi	Bas St-Laurent	Saguenay Lac St-Jean	Capitale nationale	Mauricie	Estrie	Mtl	Ouataouais	Abitibi Témisc	Côte Nord	Nord du Québec	Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	Chaudière Appalaches	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Centre du-Québec	TOTAL
Membres d'organisme			8			8											16
Cadres	1	1	28	1	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	46
Professionnels	4	4	181	4	4	39	4	5	4	4	5	4	4	4	5	4	279
Techniciens et personnel de bureau	2	2	105	2	2	27	2	2	2	2	3	2	2	2	1	2	160
Ouvriers		1	2														3
Total	7	8	324	7	7	78	7	8	7	7	9	7	7	7	7	7	504

Note 1 – Données au 31 mars 2011 incluant la Commission municipale du Québec

Note 2 – Ces données concernent l'effectif régulier alloué par le Conseil du trésor et incluent les postes vacants

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 9

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation).

L) LE NIVEAU DES EFFECTIFS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'EMPLOI POUR CHACUN DES CINQ PROCHAINS EXERCICES BUDGÉTAIRES

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits puisque le niveau des effectifs ne tient pas compte des catégories d'emploi et plusieurs facteurs non connus peuvent influencer les prévisions.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande #10

Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction : nombre de départs à la retraite en 2010-2011; nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines; nombre de départs à la retraite prévu pour 2011-2012; nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Nombre de départs à la retraite en 2010-2011 : 34 départs

Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines : Tel que prévu au Plan de gestion des ressources humaines (cible du Conseil du Trésor), 40 % des départs à la retraite sont remplacés. Pour l'année 2010-2011, sur 34 départs à la retraite, 14 remplacements sont prévus.

Nombre de départs à la retraite prévu pour 2011-2012 : 66 départs

Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats : 5 retraités

Étude des crédits 2010-2011
Demande de renseignements généraux

Demande # 11

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux : l'emplacement de la location; la superficie du local loué; la superficie réellement occupée; la superficie inoccupée; le coût de location au mètre carré; le coût total de ladite location; les coûts d'aménagement réalisé depuis le 1er avril 2010, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; la durée du bail; le propriétaire de l'espace loué; le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Municipalité	Adresse	Superficie locative en m ²	Total annuel \$	Coûts d'aménagements
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire				
Baie-Comeau	625, boulevard Lafèche	317,50	72 078,36	
Îles-de-la-Madeleine	224, chemin Principal, Cap-aux-Meules	57,59	10 041,72	21 942,59
Chandler	500, avenue Daigneault	217,48	24 385,68	
Chibougamau	215, 3 ^e Rue	253,21	55 334,62	21 615,44
Saguenay	227, rue Racine Est	269,42	52 677,00	
Gatineau	170, rue de l'Hôtel-de-Ville	291,32	71 607,24	
Joliette	40, rue Gauthier Sud	274,20	53 487,72	
Montréal	800, Place Victoria	3 196,27	1 055 086,44	3 054,00
Québec	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau	13 464,11	2 679 273,11	37 508,03
	Entrepôt	554,84		
	Atelier	136,57		
Rimouski	337, rue Moreault	199,24	31 934,64	
	Entrepôt	11,39		
Rouyn-Noranda	170, avenue Principale	286,58	67 978,44	

Notes : La SIQ est toujours propriétaire des espaces loués.
Aucune superficie n'est inoccupée.

**Étude des crédits 2010-2011
Demande de renseignements généraux**

Demande # 11

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux : l'emplacement de la location; la superficie du local loué; la superficie réellement occupée; la superficie inoccupée; le coût de location au mètre carré; le coût total de ladite location; les coûts d'aménagement réalisé depuis le 1er avril 2010, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; la durée du bail; le propriétaire de l'espace loué; le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Municipalité	Adresse	Superficie locative en m ²	Total annuel \$	Coûts d'aménagements
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire				
Longueuil	201, Place Charles-Lemoyne	342,62	47 915,56	19 869,91
St-Jérôme	161, rue de la Gare	200,88	46 461,72	
Sherbrooke	200, rue Belvédère Nord	311,91	71 375,64	
	Entrepôt	12,24		
Thetford Mines	1100, boulevard Frontenac Est	220,74	47 228,40	
Thetford Mines	309, boulevard Frontenac	190,00	34 836,60	
Trois-Rivières	100, rue Laviolette	319,61	46 226,64	
	Entrepôt	10,62		
Victoriaville	62, rue St-Jean-Baptiste	316,06	49 059,12	
Victoriaville	800, boulevard Bois-Francis Sud	47,40	6 446,16	
TOTAL		21 501,80	4 523 434,81	103 435,97

Notes : La SIQ est toujours propriétaire des espaces loués.
Aucune superficie n'est inoccupée.

Étude des crédits 2010-2011
Demande de renseignements généraux

Demande # 11

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux : l'emplacement de la location; la superficie du local loué; la superficie réellement occupée; la superficie inoccupée; le coût de location au mètre carré; le coût total de ladite location; les coûts d'aménagement réalisé depuis le 1er avril 2010, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; la durée du bail; le propriétaire de l'espace loué; le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Municipalité	Adresse	Superficie locative en m ²	Total annuel \$	Coûts d'aménagements
Commission municipale du Québec				
Montréal	500, boulevard René-Lévesque Ouest	720,23	211 429,08	
Québec	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau	716,12	130 366,80	
TOTAL		1 436,35	341 795,88	

Notes : La SIQ est toujours propriétaire des espaces loués.
Aucune superficie n'est inoccupée.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 12

Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription du 1^{er} avril 2010 à ce jour.

Pour répondre à un besoin d'espace au Ministère, le cabinet situé au bureau de Montréal a été réduit de 98 mètres carrés représentant des coûts de réaménagement de 1 500\$.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 13

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2010-2011 en indiquant pour chaque individu : la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; le titre de la fonction; l'adresse du port d'attache; le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; la prime de départ versée, le cas échéant; la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; la description de tâches; le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1^{er} avril 2010; le nombre total d'employés au cabinet; la masse salariale total par cabinet pour les années 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011; le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée; s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Membres du personnel	Titre de la fonction	Port d'attache
Boivin, Julie	Attachée de presse	Québec
Blanchet, Marie-Andrée	Employée de soutien	Québec
Bougie, Mathieu	Attaché politique	Québec
Bourassa, Sylvain	Attaché de presse	Québec
Caux, Nadine	Attachée politique	Québec
Constant, Josée	Employée de soutien	Québec
Cotnoir, Stéphanie Anne	Employée de soutien	Québec
Drouin, Charles	Attaché politique	Québec
Dulude, Antony	Attaché politique	Québec
Faucher, Alain	Attaché politique	Thetford-Mines
Gingras, Josée	Attachée politique	Québec
Gingras, Sylvie	Employée de soutien	Montréal
Labbé, Jean-François	Attaché politique	Québec
Lavoie, Émilie	Attachée politique	Québec
Lecours, Manon	Directrice de cabinet	Québec

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 13

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2010-2011 en indiquant pour chaque individu : la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; le titre de la fonction; l'adresse du port d'attache; le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; la prime de départ versée, le cas échéant; la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; la description de tâches; le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1^{er} avril 2010; le nombre total d'employés au cabinet; la masse salariale total par cabinet pour les années 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011; le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée; s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Membres du personnel	Titre de la fonction	Port d'attache
Mercier, Nathalie	Attachée politique	Thetford-Mines
Michaud, Chrystel	Employée de soutien	Québec
Morency, Chantal	Employée de soutien	Québec
Nadeau, Yvon	Attaché politique	Thetford-Mines
Pagé, Guylaine	Employée de soutien	Thetford-Mines
Paquette, Marie-Josée	Employée de soutien	Québec
Paré, Karina	Employée de soutien	Québec
Parent, Cynthia	Employée de soutien	Québec
Régis, Alexandra	Employée de soutien	Québec
Robert, Charles	Attaché politique	Québec
Thiboutot, Véronique	Employée de soutien	Québec
Tremblay, Nicolas	Attaché politique	Québec
Turmel, Marjorie	Attachée politique	Québec
Vachon, Paule	Employée de soutien	Thetford-Mines

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 13

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2010-2011 en indiquant pour chaque individu : la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; le titre de la fonction; l'adresse du port d'attache; le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; la prime de départ versée, le cas échéant; la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; la description de tâches; le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1^{er} avril 2010; le nombre total d'employés au cabinet; la masse salariale total par cabinet pour les années 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011; le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée; s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

LA DESCRIPTION D'EMPLOI

Veillez vous référer à l'article 3 de la Directive concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel des cabinets de ministre (4-83) qui stipule les attributions respectives aux directeurs de cabinet, attachés politiques ou employés de soutien.

MASSE SALARIALE DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2010

1 050 000 \$

DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE RELATIVEMENT À L'EXERCICE DES FONCTIONS DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE ET DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT

Tous les employés des cabinets ministériels doivent signer ces directives lors de leur entrée en fonction.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande #14i	Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du ministre, en indiquant ; le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.
--------------	--

DU MINISTRE

Bénéficiaire	Montant
46 ^e Jeux du Québec Beauharnois Salaberry-de-Valleyfield	3 200,00 \$
À l'eau Péribonka	1 000,00 \$
Agence bassin versant des 7 (ABVdes7)	750,00 \$
Aigles juniors élite	500,00 \$
Association des clubs d'entrepreneurs étudiants - Québec	2 000,00 \$
Association des Italo-Canadiens de l'ouest de l'île de Montréal	3 000,00 \$
Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides	1 500,00 \$
Association des pompiers de Laval	3 000,00 \$
Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux	1 000,00 \$
Association des résidents du parc Lausanne	2 000,00 \$
Association développement St-Eugène	1 000,00 \$
Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland	500,00 \$
Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc.	2 000,00 \$
Association régionale de loisir pour personnes handicapées de Chaudières-Appalaches	1 000,00 \$
Association sépharade de la banlieue ouest de Montréal	5 000,00 \$
Association sportive et communautaire Camilien-Houde inc.	500,00 \$
Association sportive et communautaire Centre-Sud inc.	2 000,00 \$
Banques alimentaires Québec	15 000,00 \$
Boîte à science	300,00 \$
Boscoville 2000	1 000,00 \$
Camping coop des Érables	2 500,00 \$
CCLCS (Centre coopératif de locaux communautaires de Sherbrooke)	2 500,00 \$
CEA (centre d'éducation aux adultes) de Saint-Prosper	1 000,00 \$
Cégep de l'amiante	5 000,00 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	500,00 \$
Centre communautaire "Cri du cœur"	1 000,00 \$
Centre communautaire des Juifs Russes	1 000,00 \$
Centre d'aide source de vie	500,00 \$
Centre de Femmes Parmi Elles	1 200,00 \$

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande #14i	Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du ministre, en indiquant ; le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.
--------------	--

DU MINISTRE

Bénéficiaire	Montant
Centre de formation en incendie d'East Broughton	3 000,00 \$
Centre de mise en valeur des opérations dignité	250,00 \$
Centre de pédiatrie sociale de Gatineau	4 000,00 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	1 000,00 \$
Centre de santé et des services sociaux de la région de Thetford	7 600,00 \$
Centre femmes Amiante	1 000,00 \$
Centre Mgr Marcoux	1 000,00 \$
Centre S.C.A.M.A. [Ctre Serv. Comm./Aide/Maintien de l'Autonomie]	500,00 \$
Centre universitaire des Appalaches	250,00 \$
Cercle des fermières de Saint-Louis de Lotbinière	300,00 \$
CFER (centre de formation en entreprise et récupération) du Rocher-Percé	1 500,00 \$
Chalet Domaine Adstock	2 500,00 \$
Chambre de commerce Ste-Agathe-des-Monts	500,00 \$
Choc FM	500,00 \$
Classique internationale de canots de la Mauricie inc.	1 800,00 \$
Club d'âge d'or de Pointe-des-Cascades	1 000,00 \$
Club de Golf de Saint-Pamphile	2 500,00 \$
Club de l'âge d'or masculin de Côte-Saint-Luc	1 000,00 \$
Club de l'âge d'or St-Maurice	1 500,00 \$
Club de motocross de Thetford	3 000,00 \$
Club de soccer Fabrose	1 000,00 \$
Club de soccer Montréal-Nord	500,00 \$
Club FADOQ (fédération de l'Âge d'Or du Québec) St-Anselme	1 300,00 \$
Club Kiwanis Sainte-Marie-de-Beauce	500,00 \$
Club optimiste de Matane inc.	1 000,00 \$
Club optimiste Saint-Jacques de Montréal	500,00 \$
Club Patinart inc.	500,00 \$
Club plein air Roberval inc.	1 000,00 \$
Club Quad Amiante	1 500,00 \$

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande #14i	Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du ministre, en indiquant ; le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.
--------------	--

DU MINISTRE

Bénéficiaire	Montant
Club Rotary de Thetford Mines inc.	5 300,00 \$
Coloc St-Bonaventure	2 500,00 \$
Comité de commémoration de la mémoire de Pierre Laporte	1 000,00 \$
Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier	2 500,00 \$
Comité de parents Les Flots maison de naissance de la Rivière	500,00 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (Cruiqsp)	2 000,00 \$
Comité des droits des personnes assistées sociales (CDPAS) Victo	1 000,00 \$
Comité des jeunes sportifs de Saint-Paul-de-la-Croix	1 500,00 \$
Comité des loisirs de Vimy Ridge	10 000,00 \$
Comité du centenaire de Greenfield Park	2 500,00 \$
Comité organisateur - concours hippique Breton	1 000,00 \$
Comité récréotouristique & secteur Pointe-du-Lac	1 000,00 \$
Comité-conseil de Mont-Joli (CODEM) Les Conseillers en Développement de l'Employabilité	1 000,00 \$
Commission des Loisirs de Grand-Saint-Esprit	1 500,00 \$
Communauté hellénique orthodoxe de l'Ouest-de-l'Île de Montréal	5 000,00 \$
Communauté iranienne ICROW	2 000,00 \$
Complexe récréatif de Saint-Narcisse-de-Beaurivage	1 000,00 \$
Comptoir des samaritains	1 000,00 \$
Concours québécois en entrepreneuriat	1 000,00 \$
Congrégation Beth Tikvah	5 000,00 \$
Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge	2 000,00 \$
Conseil des aînés et des retraités de la région des Appalaches	1 000,00 \$
Coop de solidarité santé JP Despins	750,00 \$
Corporation de développement communautaire de l'amiante	1 500,00 \$
Corporation des festivités Saint-Léonard-d'Aston inc.	1 000,00 \$
Corporation du 150 ^e anniversaire de Victoriaville	1 500,00 \$
Corporation du gala de l'athlète	2 000,00 \$
Corporation rose-art	1 000,00 \$
Défi Népal	750,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande #14i

Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du ministre, en indiquant ; le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.

DU MINISTRE

Bénéficiaire	Montant
Défi nordique Géo Plein Air	1 000,00 \$
Diabes rouges logo sport 2000	500,00 \$
École de musique Jésus-Marie	250,00 \$
École Les Compagnons de Cartier	1 000,00 \$
École Saint-Michel	1 000,00 \$
Entraide Agapè	1 000,00 \$
Entraide bénévole des Pays d'en Haut	1 000,00 \$
Épilepsie Mauricie-Centre-du-Québec	500,00 \$
Équipe junior de ski du Mont-Orignal	2 500,00 \$
Équiterre	15 000,00 \$
Événements art, musique et culture de Saint-Donat	2 500,00 \$
Fabrique de la Paroisse de Saint-François-d'Assise	15 000,00 \$
Fédération de l'horticulture ornementale du Québec	1 500,00 \$
Fédération québécoise des intervenants en sécurité incendie	500,00 \$
Femmes et production industrielle	750,00 \$
Festival beauceron de l'Érable	2 000,00 \$
Festival country de Matane	2 000,00 \$
Festival country western Saint-Paulin	500,00 \$
Festival country Yamachiche	500,00 \$
Festival de blues de Victoriaville	500,00 \$
Festival de jazz etcetera	2 000,00 \$
Festival de la chanson et de l'humour de Dégelis	2 500,00 \$
Festival de la galette de sarrasin de Louiseville	10 000,00 \$
Festival de la Saint-Valentin	1 000,00 \$
Festival de la truite mouchetée de Saint-Alexis-des-Monts inc.	3 000,00 \$
Festival des foins 2010	1 000,00 \$
Festival des générations East Broughton	2 000,00 \$
Festival des traditions du monde de Sherbrooke	2 000,00 \$
Festival du bûcheux de Saint-Pamphile	1 000,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande #14i	Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du ministre, en indiquant ; le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.
--------------	--

DU MINISTRE

Bénéficiaire	Montant
Festival du film de Saint-Séverin	500,00 \$
Festival international danse encore	1 000,00 \$
Festival Molokai	750,00 \$
Festival Woodstock en Beauce	5 000,00 \$
Fête des moissons en Beauce	500,00 \$
Fête des vendanges Magog-Orford	1 000,00 \$
Fêtes des neiges de Magog	500,00 \$
Fêtes des paroisses Sainte-Colette et Saint-Camille	500,00 \$
Filons sports d'élite inc.	4 000,00 \$
Fondation de Bécancour-Nicolet-Yamaska santé	500,00 \$
Fondation des parlementaires québécois	1 000,00 \$
Fondation du patro de Charlesbourg	500,00 \$
Fondation École l'Astrale	1 000,00 \$
Fondation Gaston Gagné	5 000,00 \$
Fondation jeunesse Chaudière-Appalaches	1 000,00 \$
Fondation Jolyane Desjardins	2 500,00 \$
Fondation Madeli-Aide	1 000,00 \$
Fondation Paul Gérin-Lajoie	1 000,00 \$
Fondation Renaissance de la région de l'Amiante	1 000,00 \$
Fondation soins palliatifs André-Côté	2 000,00 \$
Fondation TEDICA	250,00 \$
Forum jeunesse Centre-du-Québec	500,00 \$
Grand prix cycliste de Beauce	2 000,00 \$
Guruwara saheb de Montréal métropolitain	5 000,00 \$
Handicap Action Autonomie Bois-Francis	2 500,00 \$
Hyperbole musique et management	500,00 \$
Information et Référence 02	1 000,00 \$
Inter-action: Pour l'autonomie en santé mentale de la Baie-des-Chaleurs	35 000,00 \$
Jeune conseil de Montréal	500,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande #14i	Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du ministre, en indiquant ; le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.
--------------	--

DU MINISTRE

Bénéficiaire	Montant
Journée Carrière Rotary	500,00 \$
La classique de billard des Appalaches	2 500,00 \$
La fondation canadienne du rein	500 \$
La fondation Jacqueline Lessard	2 000,00 \$
La maison des jeunes de Saint-Sulpice	500,00 \$
La maison des jeunes La fréquence	500,00 \$
La maison du bouleau blanc	1 000,00 \$
La rue des femmes	1 000,00 \$
La société canadienne de la Croix-Rouge	5 000,00 \$
L'Accueil Giboulée Harvey Bibeau	2 000,00 \$
L'ADOberge de Chaudière-Appalaches	1 000,00 \$
L'appétit-fête	2 000,00 \$
Le Bal des Grands romantiques	2 500,00 \$
Le bel âge de Sainte-Agathe-des-Monts	500,00 \$
Le club des retraités de la mine Carey	1 300,00 \$
Le cyclo-défi contre le cancer 2010	1 000,00 \$
Le Fablier, une histoire de familles	2 000,00 \$
Le grand défi de Victoriaville	500,00 \$
Le temple hindou du Québec	5 000,00 \$
Légion royale canadienne # 234	1 500,00 \$
Légion royale canadienne succ. 97	1 000,00 \$
Les Amis-es de Larochelle	1 000,00 \$
Les Arts et la Ville	1 000,00 \$
Les Grands Amis de la Vallée	250,00 \$
Les montagnards de Chertsey	500,00 \$
Les régates de Valleyfield inc.	3 000,00 \$
L'Initiative 1,2,3 GO!	1 000,00 \$
Loisirs de St-David	2 000,00 \$
Ludolettre	1 000,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande #14i	Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du ministre, en indiquant ; le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.
--------------	--

DU MINISTRE

Bénéficiaire	Montant
Maison de la famille de Sherbrooke	1 000,00 \$
Maison des aînés de Chertsey	2 500,00 \$
Maison des aînés Hochelaga-Maisonneuve	1 000,00 \$
Maison des jeunes de Rivière-au-Tonnerre	1 000,00 \$
Maison des jeunes le chemin Faisant	2 000,00 \$
Maison la Roseraie - Centre d'entente de la région de Disraeli	5 000,00 \$
Maison L'Odyssée	1 000,00 \$
Maison Vivre	1 000,00 \$
Manoir Boischatel	1 000,00 \$
Mères & Mondes	500,00 \$
Messes des artistes en Beauce	1 000,00 \$
Métis Pawatik Rapides-des-Joachims	500,00 \$
Moisson Beauce	1 000,00 \$
MRC Domaine-du-Roy	500,00 \$
Municipalité Auclair	5 000,00 \$
Municipalité de Batiscan	2 500,00 \$
Municipalité de Batiscan	2 500,00 \$
Municipalité de Bégin	500,00 \$
Municipalité de Campbell's Bay	1 000,00 \$
Municipalité de Chesterville	1 800,00 \$
Municipalité de la Morandière	2 000,00 \$
Municipalité de la paroisse de Sainte-Ursule	500,00 \$
Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim	250,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	1 000,00 \$
Municipalité de Petit-Saguenay	1 000,00 \$
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 000,00 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville	2 500,00 \$
Municipalité de Saint-Guy	1 000,00 \$
Municipalité de Saint-Michel	500,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande #14i	Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du ministre, en indiquant ; le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.
--------------	--

DU MINISTRE

Bénéficiaire	Montant
Municipalité de Saint-Simon dans les Basques	1 000,00 \$
Municipalité de Saint-Vallier	2 500,00 \$
Municipalité de Ste-Clotilde	1 875,00 \$
Municipalité d'East Broughton	3 000,00 \$
Municipalité Les Coteaux	3 000,00 \$
Musique du bout du monde	3 000,00 \$
Musique en vue	1 000,00 \$
Noble théâtre des trous de siffieux	2 000,00 \$
Noël dans le Parc	1 000,00 \$
Noël du pauvre	500,00 \$
Objectif Partage	2 000,00 \$
Office des personnes handicapées du Québec	500,00 \$
Office du Tourisme de la MRC des Appalaches	10 000,00 \$
Office municipal d'habitation de Trois-Rivières	1 000,00 \$
Orchestre symphonique de Lévis	1 000,00 \$
Paramédic international	3 000,00 \$
Parc régional de Massawippi	20 000,00 \$
Paroisse de Sainte-Ursule	1 000,00 \$
Paroisse de St-Isidore	500,00 \$
Partage-Action de l'ouest-de-l'île	5 000,00 \$
Partenaires 12-18 / Arthabaska	5 000,00 \$
Passe-r-elle des Hautes-Laurentides	250,00 \$
Perspectives maritimes inc.	500,00 \$
Petits bonheurs	1 000,00 \$
Programme des fêtes du 50 ^e anniversaire de Magella	250,00 \$
Promutuel de la relève de Thetford Mines	9 000,00 \$
Radio Passion FM	2 000,00 \$
Récupération la récolte	5 000,00 \$
Régates de Valleyfield	2 000,00 \$

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande #14i	Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du ministre, en indiquant ; le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.
--------------	--

DU MINISTRE

Bénéficiaire	Montant
Regroupement Italien-Région Molise	1 000,00 \$
Relais d'espérance	500,00 \$
Rencontre châteauguoise	1 000,00 \$
Reporters sans frontières	500,00 \$
Ressource Le Berceau de Thetford Mines	1 500,00 \$
Ressources-naissances	1 300,00 \$
ROSCB (Regroupement des organismes sociocommunautaires de Beauport)	1 000,00 \$
Ruralys	1 000,00 \$
Saint-Honoré dans l'vent	500,00 \$
SDE (Société de développement économique) région de Thetford	1 500,00 \$
Service incendie de Saint-Malachie	2 000,00 \$
Société aleximontoise d'histoire et de généalogie	500,00 \$
Société Alzheimer de Montréal	200,00 \$
Société Alzheimer Rive-Sud	5 000,00 \$
Société de développement économique de la région de Thetford Mines	4 000,00 \$
Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines	5 000,00 \$
Société de gestion environnementale	5 000,00 \$
Société de la maison O'Neill	2 000,00 \$
Société hulloise de diffusion sonore	1 000,00 \$
Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec	1 500,00 \$
Soupe populaire de Hull	1 000,00 \$
Sur le chemin des artisans	1 000,00 \$
Théâtre de l'ancien presbytère	500,00 \$
Théâtre du marais de Val-Morin	1 000,00 \$
Théâtre la Marjolaine	1 000,00 \$
Théâtre l'aube des saisons	1 000,00 \$
Tourisme Bois-Francis	1 000,00 \$
Tourisme Chaudière-Appalaches	1 500,00 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres	500,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande #14i

Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du ministre, en indiquant ; le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.

DU MINISTRE

Bénéficiaire	Montant
Tourisme Val-d'Espoir	2 000,00 \$
Tournoi international de hockey midget Kiwanis	1 000,00 \$
Tournoi provincial ringuette Thetford	1 000,00 \$
Université du troisième âge	1 000,00 \$
URLS - Chaudière-Appalaches	3 000,00 \$
Village des défricheurs	750,00 \$
Ville de Dégelis	1 500,00 \$
Ville Sainte-Marie	1 000,00 \$
Young Israel of Chomedey	2 000,00 \$

En date du 23 mars 2011

Étude des crédits 2011- 2012
Demande de renseignements généraux

Demande #14ii

Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du Ministère ou de l'organisme, en indiquant : le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.

Nom du bénéficiaire	Montant
Association des aménagistes régionaux du Québec	5 000,00 \$
Association des directeurs généraux des MRC du Québec	5 000,00 \$
Association des directeurs généraux des municipalités du Québec	5 000,00 \$
Association des évaluateurs municipaux du Québec	5 000,00 \$
Carrefour action municipale et famille	20 000,00 \$
Centre d'aide Paix-Dieu	1 000,00 \$
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec	12 000,00 \$
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec	10 000,00 \$
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec	5 000,00 \$
Fédération québécoise des municipalités	115 000,00 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles	5 000,00 \$

Étude des crédits 2011- 2012
Demande de renseignements généraux

Demande #14ii	Liste des sommes d'argent versées en 2010-2011 à même le budget discrétionnaire du Ministère ou de l'organisme, en indiquant : le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le projet visé et le résultat.
---------------	---

Nom du bénéficiaire	Montant
Union des municipalités du Québec	115 000,00 \$
Université Laval	25 000,00 \$

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 15

Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) en indiquant : le poste initial; le salaire; le poste actuel, s'il y a lieu; la date de la mise en disponibilité; la prévision 2011-2012.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 16

Pour chaque ministère et organisme, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégories d'âge en 2010-2011.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 17

Liste du personnel hors structure, par catégories d'emploi, (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) rémunéré par le ministère mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : le nom de la personne; le poste occupé; le salaire de base et les bonis, le cas échéant; l'assignation initiale; la date de l'assignation hors structure; la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Nom de la personne	Assignation initiale	Assignation actuelle	Salaire	Fin d'assignation
Gaëtan Desrosiers	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)	145 340 \$	28-04-2011
Michel Côté	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Université du Québec à Chicoutimi	39 225 \$ à 74 360 \$	indéterminée
Cristian Penca	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Gouvernement du Canada	37 354 \$ à 70 819 \$	01-04-2011
Marc Godbout	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Banque inter américaine de développement	37 354 \$ à 70 819 \$	29-03-2012
Philippe Bissonnette	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Ministère des services gouvernementaux	37 354 \$ à 70 819 \$	16-12-2011

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 18

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres : l'assignation initiale; l'assignation actuelle; le salaire de base et les bonis, le cas échéant; la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Nom de la personne	Assignation initiale	Assignation actuelle	Salaire	Fin d'assignation
Gaëtan Desrosiers	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)	145 340 \$	28-04-2011
Cristian Penca	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Gouvernement du Canada	37 354 \$ à 70 819 \$	01-04-2011
Marc Godbout	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Banque inter américaine de développement	37 354 \$ à 70 819 \$	29-03-2012

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 19

Liste de tous les abonnements du ministère et organismes publics ainsi que le coût de chacun : les clubs privés ou autres; les billets de saison, les loges; etc.

Le Ministère ne possède pas ce type d'abonnement

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 20

Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; le coût de construction du site; le coût de l'entretien et de la mise à jour; le responsable du contenu sur le site; la fréquence moyenne de mise à jour; le nombre de visiteurs (hits) par mois; combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

Site	Firme ou personne	Coûts construction	Coûts entretien et mise à jour	Responsable du contenu	Fréquence de mise à jour	Combien de fois le site a été refait Coût Critères qui ont justifié les changements
Site Web du Ministère www.mamrot.gouv.qc.ca Mise en ligne en 1999	Bienvenue Welcome	42 000 \$	7 300 \$/an	Direction des communications	Journalière	En 1999, la fusion du ministère des Affaires municipales et du ministère de la Métropole impliquait une intégration des contenus respectifs des sites Web de chacune de ces entités en une seule. Le nouveau site Web ministériel fut donc mis en ligne en octobre 2000. Depuis lors, le site n'avait pas été actualisé et il était devenu non conforme avec les nouvelles normes du programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec. Ces normes devaient être appliquées par tous les ministères et organismes dès juin 2002. Outre cette non-conformité avec l'identification graphique gouvernementale, une refonte en profondeur du site se devait d'être réalisée en fonction des besoins de diffusion d'information et de transmission de renseignements identifiés par les répondants du Ministère. De plus, le site Internet se devait d'être simplifié en favorisant une consultation et un repérage d'information plus conviviaux.
Refonte en 2002	Bell Canada	36 700 \$	0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Journalière	En septembre 2002, l'ex-ministère des Affaires municipales et de la Métropole mettait en ligne son nouveau site Internet. Le site Web du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) représente un instrument privilégié de communication qui favorise l'utilisation des nouvelles technologies tel que le privilège la Loi de l'administration publique. La clientèle primaire visée par le site du MAMSL regroupe l'ensemble des intervenants du monde municipal, dont les élus, les secrétaires-trésoriers et les greffiers des municipalités du Québec.

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 20	<p>Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; le coût de construction du site; le coût de l'entretien et de la mise à jour; le responsable du contenu sur le site; la fréquence moyenne de mise à jour; le nombre de visiteurs (hits) par mois; combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?</p>
--------------	--

Site	Firme ou personne	Coûts construction	Coûts entretien et mise à jour	Responsable du contenu	Fréquence de mise à jour	Combien de fois le site a été refait Coût Critères qui ont justifié les changements
Gestion du site Web du Ministère pour 2004-2005	David Drouin		2 598 \$ contrat pour le transfert en XHTML en 2004			<p>Avec la fusion du Secrétariat au Loisir et au Sport, le visuel a été retravaillé légèrement afin d'assurer un lien de parenté entre les deux sites (Affaires municipales et Métropole ainsi que Sport et Loisir). Le site Web du MAMSL poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité à l'information ministérielle • Répondre aux besoins et attentes des internautes – usagers • Maintenir un site dynamique qui favorise la consultation, la diffusion et les échanges d'information parmi les internautes usagers • Favoriser la concertation entre tous les intervenants • Offrir des produits et des services, par l'entremise du Web, adaptés aux besoins des municipalités, des intervenants du sport et du loisir • Présenter une vision intégrée et moderne du Ministère • Assurer au Ministère un rôle de leadership pour les questions relevant du volet municipal, du volet de la métropole et du volet du sport et du loisir sur l'inforoute • Faire en sorte que le site du Ministère soit un incontournable tant pour la quantité des informations qui s'y trouvent que pour leur qualité • Développer des outils de communications internes (carte d'anniversaire électronique et transmise par le sous-ministre, vœux animés du Ministère aux employés, carte de vœux des fêtes du MAMSL virtuelle). <p>Lors du remaniement ministériel de février 2005, le volet sport et loisir a été transféré au domaine de l'éducation. Le Ministère s'est vu confier un nouveau mandat celui des régions.</p>
	François Gagnon		9 200 \$ contrat pour l'entretien de la section sport et loisir avec la technologie .net			
	Jean-Michel Girard		1 150 \$			
	Sébastien Gagnon		2 930 \$			

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 20

Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; le coût de construction du site; le coût de l'entretien et de la mise à jour; le responsable du contenu sur le site; la fréquence moyenne de mise à jour; le nombre de visiteurs (hits) par mois; combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

Site	Firme ou personne	Coûts construction	Coûts entretien et mise à jour	Responsable du contenu	Fréquence de mise à jour	Combien de fois le site a été refait Coût Critères qui ont justifié les changements
Gestion du site Web du Ministère pour 2005-2006	Félix Blanchette-Lamarche		8 343 \$	Direction des communications		Intégration de la nouvelle image institutionnelle au site Internet du Ministère. <ul style="list-style-type: none"> • Création de feuilles de style en cascades complètes pour intégrer efficacement le nouveau concept graphique dans le respect des normes ministérielles. • Préparation de la procédure de la migration technique. • Création et ajustement de l'outil de gestion. • Participation à l'intégration du contenu et des éléments graphiques.
	Pierre Sénéchal		90 \$ 30 \$ 630 \$	Direction des communications		Révision de formulaire du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour dépôt sur le site Internet du Ministère, appel de candidature de La Bostonnais. Rédaction de différents textes présentant les diverses régions administratives.
	Écritout		6 000 \$	Direction des communications		Réécriture et révision de différents documents pour le site Internet du Ministère dont les fiches sur les réussites rurales.
	François Gagnon		1 800 \$	Direction des communications		Réalisation d'un formulaire interactif relativement à la mise à jour des données du système A-01 (organisation municipale). Plus communément appelé répertoire des municipalités.
Gestion du site Web du Ministère pour 2007-2008			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Continuelle	Rédaction, réécriture et révision de différents documents pour le site Internet du Ministère.
Gestion du site Web du Ministère pour 2008-2009			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Continuelle	Rédaction, réécriture et révision de différents documents pour le site Internet du Ministère.

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 20

Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; le coût de construction du site; le coût de l'entretien et de la mise à jour; le responsable du contenu sur le site; la fréquence moyenne de mise à jour; le nombre de visiteurs (hits) par mois; combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

Site	Firme ou personne	Coûts construction	Coûts entretien et mise à jour	Responsable du contenu	Fréquence de mise à jour	Combien de fois le site a été refait Coût Critères qui ont justifié les changements
Gestion du site Web du Ministère pour 2009-2010 Refonte entamée	REP Solution Infoglobe	23 625 \$	0 \$ (réalisé à l'interne) 2 000 \$	Direction des communications	Continueuse	Rédaction, réécriture et révision de différents documents pour le site Internet du Ministère. Utilisation de l'outil Openfield pour la gestion et l'envoi du cyberbulletin ministériel. Un projet de refonte du site Web a été démarré et vise à : <ul style="list-style-type: none"> • mettre à jour les contenus et élaguer les contenus périmés; • revoir la structure d'information et la navigation; • répondre aux nouvelles exigences gouvernementales; • améliorer l'efficacité de l'équipe Web avec l'implantation d'un gestionnaire de contenu; • concevoir un site évolutif.
Gestion du site Web du Ministère pour 2010-2011 Refonte complétée	REP Solution Infoglobe	62 125 \$	0 \$ (réalisé à l'interne) 2 000 \$	Direction des communications	Continueuse	Rédaction, réécriture et révision de différents documents pour le site Web du Ministère. Utilisation de l'outil Openfield pour la gestion et l'envoi du cyberbulletin ministériel. Le nouveau site Web ministériel a été mis en ligne le 16 décembre 2010. Cette refonte a permis d'implanter un gestionnaire de contenu (Typo3), de moderniser l'aspect graphique, de réorganiser la structure d'information et d'ajouter de nouvelles fonctionnalités.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 20

Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; le coût de construction du site; le coût de l'entretien et de la mise à jour; le responsable du contenu sur le site; la fréquence moyenne de mise à jour; le nombre de visiteurs (hits) par mois; combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

Site	Firme ou personne	Coûts construction	Coûts entretien et mise à jour	Responsable du contenu	Fréquence de mise à jour	Combien de fois le site a été refait Coût Critères qui ont justifié les changements
Intranet ministériel Mise à jour 2006-2007	Maxime Nadeau		1 008 \$	Direction des communications	Continueuse	Rédaction, réécriture et révision de différents documents pour l'intranet ministériel.
Intranet ministériel Mise à jour 2007-2008			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Continueuse	Rédaction, réécriture et révision de différents documents pour l'intranet ministériel.
Intranet ministériel Mise à jour 2008-2009			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Continueuse	Rédaction, réécriture et révision de différents documents pour l'intranet ministériel.
Intranet ministériel Mise à jour 2009-2010			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Continueuse	Rédaction, réécriture et révision de différents documents pour l'intranet ministériel.
Intranet ministériel Mise à jour 2010-2011			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Continueuse	Rédaction, réécriture et révision de différents documents pour l'intranet ministériel.
Site Web Élections municipales 2005 www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca Créé en 2005	Caractéra (conception et programmation) Cortexte (rédaction)	19 955 \$ 9 307 \$	0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Terminé	En novembre 2005, les élections municipales ont eu lieu pour la première fois en même temps dans toutes les municipalités québécoises, afin de renforcer la démocratie locale. Les objectifs du site, mis en ligne en février 2005, ont été de : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur le rôle de la municipalité dans la vie de tous les jours • Y intéresser le citoyen et susciter sa participation au vote • Susciter les candidatures de citoyens et de citoyennes et plus particulièrement de femmes, de jeunes et de membres des communautés culturelles aux élections • Mettre en valeur le rôle de l'élu municipal et sa contribution essentielle à la société • Mettre en valeur l'événement historique que constituent les élections 2005, moment charnière en politique municipale québécoise.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 20	<p>Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; le coût de construction du site; le coût de l'entretien et de la mise à jour; le responsable du contenu sur le site; la fréquence moyenne de mise à jour; le nombre de visiteurs (hits) par mois; combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?</p>
--------------	--

Site	Firme ou personne	Coûts construction	Coûts entretien et mise à jour	Responsable du contenu	Fréquence de mise à jour	Combien de fois le site a été refait Coût Critères qui ont justifié les changements
Gestion du site Web Élections municipales pour 2008-2009			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Ponctuelle, en fonction des élections municipales qui ont lieu aux quatre ans	Depuis les élections de novembre 2005, ce site était un sous répertoire du site du Ministère. Ce site a été mis à jour et mis en ligne au début de juin 2009.
Gestion du site Web informationnel Élections municipales pour 2009-2010 Refonte			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Ponctuelle, en fonction des besoins	Le nouveau site Web des élections municipales a été mis en ligne au début de juin 2009. Le nouveau visuel a été employé, la structure d'information a été revue et les textes ont été mis à jour. À la fin de décembre 2009, les résultats des élections municipales de 2009 ont été incorporés au site informationnel.
Gestion du site Web Élections municipales pour 2010-2011			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Ponctuelle, en fonction des besoins	Mise à jour, selon les besoins.
Site Web Piscines résidentielles www.piscines.gouv.qc.ca Mise en ligne en 2007	CSPQ – information gouvernementale -Allard Johnson Vox Communications	20 735 \$ 1 899 \$ 450 \$	Création et adaptation bandeau	Direction des communications	Hebdomadaire	Nouveau site mis en ligne en juillet 2007

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 20

Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; le coût de construction du site; le coût de l'entretien et de la mise à jour; le responsable du contenu sur le site; la fréquence moyenne de mise à jour; le nombre de visiteurs (hits) par mois; combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

Site	Firme ou personne	Coûts construction	Coûts entretien et mise à jour	Responsable du contenu	Fréquence de mise à jour	Combien de fois le site a été refait Coût Critères qui ont justifié les changements
Gestion du site Web Piscines résidentielles pour 2008-2009			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Mensuelle	Mise à jour mensuelle, selon les besoins.
Gestion du site Web Piscines résidentielles pour 2009-2010			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Ponctuelle, en fonction des besoins	Mise à jour, selon les besoins.
Gestion du site Web Piscines résidentielles pour 2010-2011			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Ponctuelle, en fonction des besoins	En juillet 2010, le site Web a été fermé et le contenu a été inclus au site Web ministériel.
Site Web Troisièmes ateliers de la coopération décentralisée www.troisiemesateliers.com	Les dompteurs de souris (Graphisme) Plan de vol (intégration Web)	4 178,50 \$ 7 255,00 \$	0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Hébdomadaire	Le site a été créé en mai 2008 dans le cadre des Troisièmes ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée qui se tenait à Québec.
Mise en ligne en 2008	Réseau Internet Québec (hébergement)	570,88 \$				

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 20	<p>Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; le coût de construction du site; le coût de l'entretien et de la mise à jour; le responsable du contenu sur le site; la fréquence moyenne de mise à jour; le nombre de visiteurs (hits) par mois; combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?</p>
--------------	--

Site	Firme ou personne	Coûts construction	Coûts entretien et mise à jour	Responsable du contenu	Fréquence de mise à jour	Combien de fois le site a été refait Coût Critères qui ont justifié les changements
Gestion du site Web Troisièmes ateliers de la coopération décentralisée pour l'année 2009-2010	Réseau Internet Québec (hébergement)	523,40 \$	0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Seuls les Actes ont été déposés dans le site en décembre 2009	Le contrat d'hébergement du site Web a été prolongé jusqu'au 31 mars 2010. Le site Web devrait être transféré vers la région Rhône-Alpes qui organisera les 4 ^{èmes} Assises.
Gestion du site Web Troisièmes ateliers de la coopération décentralisée pour l'année 2010-2011	Réseau Internet Québec (hébergement + nom de domaine)	118,85 \$	0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Aucune	En juin 2010, le site Web a été transféré sur le même serveur que le site Web ministériel. En janvier 2011, le site Web a été fermé. L'adresse www.troisiemesateliers.com a été redirigée vers le site Web des 4 ^{èmes} Assises (www.4assisesfrancoquebecoises.com).
Gestion du site Web Semaine de la municipalité 2009-2010			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Ponctuelle, en fonction des besoins	C'est pendant l'année 2009-2010 que le site Web de la Semaine de la municipalité a vu le jour (la Semaine ayant lieu du 31 mai au 6 juin 2009). Lors des années antérieures, l'information concernant cette semaine se trouvait directement dans le site Web ministériel. En mars 2010, le site a été revu afin de refléter les nouvelles couleurs de l'événement ayant lieu du 30 mai au 5 juin 2010.
Gestion du site Web Semaine de la municipalité 2010-2011			0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction des communications	Ponctuelle, en fonction des besoins	En février 2011, le site Web a été mis à jour pour s'arrimer à la Semaine de la municipalité 2011 qui aura lieu du 5 au 11 juin 2011.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 20

Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; le coût de construction du site; le coût de l'entretien et de la mise à jour; le responsable du contenu sur le site; la fréquence moyenne de mise à jour; le nombre de visiteurs (hits) par mois; combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

Site	Firme ou personne	Coûts construction	Coûts entretien et mise à jour	Responsable du contenu	Fréquence de mise à jour	Combien de fois le site a été refait Coût Critères qui ont justifié les changements
www.portail.mamrot.gouv.qc.ca	DGTIC pour hébergement	351 551 \$	10 000 \$/année	Direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique	Continue	1 fois au coût de 24 250 \$ (rafraîchissement)
https://www.SIGATGeo.mamrot.gouv.qc.ca 2001-2002	Le Bureau Géo inc. (LBGI) et DGTIC	415 000 \$ (incluant l'application transactionnelle)	64 600 \$/année	Direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique	Aucune	Site remplacé en 2010 par le suivant.
https://www.SIGATGeo.mamrot.gouv.qc.ca	Aecom Tecslut Inc.	410 000 \$	137 300 \$	Direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique	Mensuelle	Refonte complète en 2009 410 000 \$ Désuétude de la technologie précédente qui ne répondait plus aux besoins de la clientèle Refonte dans une technologie moderne assurant la pérennité et l'évolutivité du système
https://www.SIGATTexte.mamrot.gouv.qc.ca	AGIR Inc.	237 000 \$	20 160 \$/année	Direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique	Quotidienne	
https://www.sigatpartage.mamrot.gouv.qc.ca	MAMROT/ Systématix	75 000 \$	0 \$ (réalisé à l'interne)	Direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique	Selon les projets de partenariats publiés	

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 21

Nominations, depuis le 1^{er} avril 2010, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs et sans en restreindre la portée : (liste, mandats, contrats, résultat du travail effectué, échéances prévues, sommes impliquées.

Nomination	Mandat	Sommes impliquées
M. Pierre Poulin	Conciliation en vertu de l'article 24.11 de la Loi sur la Commission municipale concernant une entente sur la gestion du Centre des arts Juliette-Lassonde de la Ville de Saint-Hyacinthe reconnu comme un équipement à caractère supra local.	Aucune
M. Jean Ouellet	Conciliation sur l'application d'une entente intermunicipale relative au service de loisirs entre la Ville et la Paroisse de L'Épiphanie.	Aucune
M ^{me} Sandra Bilodeau	Arbitrage en vertu de l'article 140 du Code municipal (bureau des délégués) entre la MRC des Sources et la MRC Le Val-Saint-François concernant le barrage du Lac Denison.	Aucune
M. Pierre Robert	Conciliation sur le partage de l'actif et du passif entre la Municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice et la Ville de Trois-Rivières à la suite de l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Trois-Rivières.	Aucune
M. Robert Sabourin	Médiation pour aider les municipalités de Montebello et de Notre-Dame-de-Bonsecour à conclure une entente intermunicipale de protection contre l'incendie.	Aucune

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 21

Nominations, depuis le 1^{er} avril 2010, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs et sans en retrayant la portée : (liste, mandats, contrats, résultat du travail effectué, échéances prévues, sommes impliquées.

Nomination	Mandat	Sommes impliquées
M. Louis Bélanger	Conciliation sur le partage de l'actif et du passif résultant de la fin d'une entente intermunicipale entre la Ville de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles (poste de pompiers de Gallix).	Aucune
M. Jean Ouellet	Vérification en vertu de l'article 15 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Ville de Saint-Lin-Laurentides.	Aucune
M ^{me} Nancy Lavoie	Médiation entre les municipalités de Saint-Valérien de Milton et de Roxton Pond dans le but de régler leur différend dans l'application d'une convention d'entraide en matière d'incendies.	Aucune
M ^{me} Nancy Lavoie M. Richard Quirion	Médiation entre les municipalités de Bolton-Ouest et de Lac-Brome concernant l'application d'une entente intermunicipale sur la fourniture de service incendie.	Aucune
M ^{me} Nancy Lavoie	Médiation entre la Paroisse de Saint-Barnabé et la Municipalité de Charette pour la conclusion d'une entente sur le partage des sommes versées au fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques.	Aucune

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 21

Nominations, depuis le 1^{er} avril 2010, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs et sans en retenir la portée : (liste, mandats, contrats, résultat du travail effectué, échéances prévues, sommes impliquées).

Nomination	Mandat	Sommes impliquées
M ^{me} Nancy Lavoie	Médiation entre la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et la MRC de Rivière-du-Loup pour la conclusion d'une entente sur le partage des sommes versées au fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques.	Aucune
M ^{me} Nancy Lavoie M. Bernard Brodeur	Médiation entre la Municipalité de L'Avenir et la Municipalité d'Ulverton pour la conclusion d'une entente sur le partage des sommes versées au fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques.	Aucune
M. Richard Quirion M. Jacques Lareau	Médiation entre les municipalités de Thorne et d'Otter Lake pour la conclusion d'une entente portant sur l'entretien du Chemin Milliken.	Aucune
M ^{me} Nancy Lavoie M. Jean Rioux	Médiation entre les municipalités de Sainte-Julienne, Saint-Jacques et Saint-Alexis pour régler le différend relatif à l'entretien et à la réfection du rang du Cordon (route 346).	Aucune
M ^{me} Sandra Bilodeau M. Bernard Brodeur	Enquête par la Commission municipale du Québec sur la Municipalité de Lamarche suivant le décret 38-2011.	Aucune

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 21

Nominations, depuis le 1^{er} avril 2010, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs et sans en retrendre la portée : (liste, mandats, contrats, résultat du travail effectué, échéances prévues, sommes impliquées.

Nomination	Mandat	Sommes impliquées
M. Jacques Lareau M. Richard Quirion	Médiation entre la Paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle et la Municipalité de Lacolle pour la conclusion d'une entente sur le partage des sommes versées au fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques.	Aucune
M. Jacques Lareau M. Pierre-D. Girard	Médiation entre le Canton de Westbury et la Ville d'East Angus pour la conclusion d'une entente sur le partage des sommes versées au fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques.	Aucune
M. Reynald Déry	Agir comme arbitre afin de déterminer le partage des dépenses reliées à la réfection et l'entretien du rang du Cordon entre la Municipalité de Sainte-Julienne, la Municipalité de Saint-Jacques et la Paroisse de Saint-Alexis.	Aucune
M. Reynald Déry	Agir comme arbitre afin de déterminer le partage des dépenses reliées à la réfection et l'entretien d'une partie du rang Sainte-Julie entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.	Aucune

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 21

Nominations, depuis le 1^{er} avril 2010, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs et sans en retrindre la portée : (liste, mandats, contrats, résultat du travail effectué, échéances prévues, sommes impliquées.

Nomination	Mandat	Sommes impliquées
M. Robert Sabourin	Conciliation concernant le partage du déficit du Centre des arts Juliette-Lassonde.	Aucune
M. Robert Sabourin	Conciliation concernant un litige entre la Commission intermunicipale de transport du Haut-Saint-Laurent et la Ville de Huntington.	Aucune
M. Robert Sabourin	Conciliation concernant le service de protection contre l'incendie entre les municipalités de Notre-Dame-de- Bonsecours et Montebello.	Aucune
M. Jean Ouellet	Conciliation pour aider la Ville de l'Épiphanie et la Paroisse de l'Épiphanie à trouver un accord dans le cadre de l'application de l'entente relative au service des loisirs.	Aucune

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 21

Nominations, depuis le 1^{er} avril 2010, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs et sans en retrindre la portée : (liste, mandats, contrats, résultat du travail effectué, échéances prévues, sommes impliquées.

Nomination	Mandat	Sommes impliquées
M. Hervé Brosseau	Traitement de 10 dossiers de plaintes concernant les municipalités suivantes : Sainte-Clotilde (Chateauguay) MRC des Jardins-de-Napierville Sainte-Marie-Madeleine Régie d'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu Saint-Simon-les-Mines Montmagny Saint-Apollinaire Armagh Saint-Arsène Notre-Dame de l'Île-Perrot	23 205\$
M. Louis Bélanger	Conciliation portant sur la gestion du poste de pompier de Gallix impliquant la Ville de Sept-îles.	Aucune

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 22

Pour 2010-2011, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

RÉGIONS	TOTAL PAR RÉGION
04 – Mauricie	3 591 \$
06 – Montréal	4 135 \$

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 23

Pour chaque ministère et organisme, les montants déboursés en 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012 pour les études, avis ou achat de matériel (logiciels ou équipements), pour la mise en place du Gouvernement en ligne, les contrats octroyés, les échéances prévues.

Études, avis ou achats de matériel	Coûts en 2010-2011	Prévision des coûts en 2011-2012	Contrats octroyés	Échéances prévues
Appel d'offres de pilotage et gestion du changement - Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) - volet transactionnel.	539 995 \$	508 204 \$	R3D	2013-09-06
Appel d'offres pour l'acquisition, la personnalisation, l'implantation, l'entretien et l'évolution du progiciel de diffusion de données géomatiques en soutien à la mission relative à l'aménagement et au développement du territoire.	262 300 \$	76 300 \$	Tecsult Inc.	2013-01-11
Appel d'offres pour pilotage de système et soutien au chargé de projet.	11 914 \$	Non applicable	GP3 Groupe Conseil	Terminée
Étude sur la situation des sites Web de municipalités réalisée en 2004 et en 2006. L'étude inclut la visite et la collecte de données de tous les sites Web des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) et des deux communautés métropolitaines.	3 000 \$	Non applicable	CEFRIO - Centre francophone d'informatisation des organisations	Terminée
Réalisation d'une prestation électronique de service intermédiaire (PÉS) pour le transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec aux fins de la reddition de compte.	26 377 \$	Non applicable	CSPQ	Terminée

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 24

Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme pour 2010-2011 : le nombre de refus (et mention en vertu de quelle raison ou article); le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 25

La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres : le coût (déplacements, etc.); le nombre de ressources affectées; le nombre de rencontres; le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

La réponse à cette question pourrait se retrouver aux questions 1 et 2.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 26

La liste des ententes et leur nature, signées depuis le 1^{er} avril 2009 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral et/ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 27

Détail des crédits périmés et des gels de crédits pour le Ministère et les organismes depuis 2003-2004

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande #28

Tel que prévu dans la politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2011-2012.

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2010-2011 des ministères et organismes gouvernementaux.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 29

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2010-2011 et 2011-2012

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 30	<p>Pour chaque ministère et organisme, les sommes reçues en 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que les prévisions pour 2011-2012 et 2012-2013 en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chacun des programmes, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.</p>
--------------	---

Programme	Description sommaire du mode de subvention	Remboursements 2010-2011 obtenus en contrepartie des :	
		Subventions versées	Frais de gestion des programmes
Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000	Les versements de l'aide financière fédérale sont payables comptant.	6 677 354 \$	260 946 \$
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	Les versements de l'aide financière fédérale sont payables comptant.	25 319 127 \$	279 260 \$
Taxe fédérale d'accise sur l'essence II ¹	Les versements de l'aide financière fédérale sont payables comptant.	371 700 000 \$	
Fonds Chantiers Canada-Québec Volets Collectivités et Grandes Villes	Les versements de l'aide financière fédérale sont payables comptant.	643 000 \$	573 709 \$
Programme d'infrastructures de loisirs	Les versements de l'aide financière fédérale sont payables comptant.	789 242 \$	93 565 \$

¹ La contribution fédérale attribuée au MAMROT et selon l'entente signée le 13 mai 2009 correspond à 1 486,8 M\$ relativement à ce programme et la sortie d'argent annuel correspond aux modalités de versement, soit 25%.

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Annexe
Demande RG 30

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA - QUÉBEC 2000

DATE DE DÉPÔT	MONTANT SUBVENTION	TOTAL PAR ANNÉE	DATE DE DÉPÔT	MONTANT FRAIS DE GESTION	TOTAL PAR ANNÉE	TOTAL PAR ANNÉE
2010-04-13	2 657 341 \$		2010-04-13	209 813 \$		
2010-04-07	1 879 977 \$		2010-04-29	20 144 \$		
2010-05-03	9 384 \$		2010-05-03	15 062 \$		
2010-07-30	328 172 \$		2010-12-06	15 927 \$		
2010-07-30	269 000 \$					
2010-08-31	71 014 \$					
2010-09-02	52 000 \$					
2010-12-06	822 291 \$					
2010-12-20	588 175 \$					
Total 2010-2011		<u>6 677 354 \$</u>			<u>260 946 \$</u>	<u>6 938 300 \$</u>

FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE

DATE DE DÉPÔT	MONTANT SUBVENTION	TOTAL PAR ANNÉE	DATE DE DÉPÔT	MONTANT FRAIS DE GESTION	TOTAL PAR ANNÉE	TOTAL PAR ANNÉE
2010-04-29	4 092 871 \$					
2010-08-26	5 358 484 \$		2010-04-01	116 047 \$		
2010-08-26	2 347 332 \$		2010-05-31	49 081 \$		
2010-08-26	3 620 440 \$		2010-10-25	114 132 \$		
2010-08-26	40 000 \$					
2010-10-07	980 000 \$					
2010-10-08	267 000 \$					
2010-12-22	77 000 \$					
2011-02-12	8 536 000 \$					
Total 2010-2011		<u>25 319 127 \$</u>			<u>279 260 \$</u>	<u>25 598 387 \$</u>

FONDS CHANTIER CANADA QUÉBEC VCGV

DATE DE DÉPÔT	MONTANT SUBVENTION	TOTAL PAR ANNÉE	DATE DE DÉPÔT	MONTANT FRAIS DE GESTION	TOTAL PAR ANNÉE	TOTAL PAR ANNÉE
2011-02-07	643 000 \$		2010-04-06	112 438 \$		
			2010-08-19	150 401 \$		
			2010-08-19	162 251 \$		
			2011-02-07	148 619 \$		
Total 2010-2011		<u>643 000 \$</u>			<u>573 709 \$</u>	<u>1 216 709 \$</u>

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

DATE DE DÉPÔT	MONTANT SUBVENTION	TOTAL PAR ANNÉE	DATE DE DÉPÔT	MONTANT FRAIS DE GESTION	TOTAL PAR ANNÉE	TOTAL PAR ANNÉE
2010-10-07	115 242 \$		2010-05-27	11 269 \$		
2010-10-07	32 000 \$		2010-06-11	34 345 \$		
2010-12-13	33 000 \$		2010-08-23	20 659 \$		
2010-12-17	41 000 \$		2010-11-09	27 292 \$		
2011-01-07	568 000 \$					
Total 2010-2011		<u>789 242 \$</u>			<u>93 565 \$</u>	<u>882 807 \$</u>

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 31

Pour chaque ministère ou organisme, la liste des ententes signées depuis le 1^{er} avril 2004 avec une ou des conférences régionales des élus. Indiquer la nature de l'entente, les sommes qui y sont associées, le cas échéant, en vertu de quel programme ces sommes sont allouées, la ou les date(s) des versements et à quelles fins elles ont été consacrées.

Conférence régionale des élus	Nombre d'ententes spécifiques signées en 2010-2011 *	Précisions
01 - Bas-Saint-Laurent	1	Voir annexe 1 (p.1 à p.4)
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	Voir annexe 1 (p.5 à p.10)
03 - Capitale-Nationale	Relève du Bureau de la Capitale-Nationale	
04 - Mauricie	3	Voir annexe 1 (p.11 à p.23)
05 - Estrie	0	
06 - Montréal	1	Voir annexe 1 (p.24 à p.27)
07 - Outaouais	0	
08 - Abitibi-Témiscamingue	4	Voir annexe 1 (p.28 à p.37)
09 - Côte-Nord	0	
10 - Administration régionale Kativik	1	Voir annexe 1 (p.38 à p.39)
10 - Baie-James	1	Voir annexe 1 (p.40 à p.42)
10 - Administration régionale crie	0	
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	
12 - Chaudière-Appalaches	0	
13 - Laval	1	Voir annexe 1 (p.43 à p.45)
14 - Lanaudière	6	Voir annexe 1 (p.46 à p.70)
15 - Laurentides	1	Voir annexe 1 (p. 71)
16 - Montérégie-Est	1	Voir annexe 1 (p.72 à p.75)
16 - Longueuil	0	
16 - Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	0	
17 - Centre-du-Québec	2	Voir annexe 1 (p.76 à p.86)

ANNEXE 1

ENTENTES SIGNÉES 2010-2011

Réponse à la question générale # 31

BAS-SAINT-LAURENT

1) Entente de développement de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent 2010-2015

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise à définir les modalités de la participation de chacune des PARTIES, à l'égard de la réalisation d'un plan d'action, visant le développement de l'économie sociale et son renforcement dans la région du Bas-Saint-Laurent, par la mise en commun de ressources humaines, financières et matérielles, dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables. L'entente permettra la mise en œuvre, au Bas-Saint-Laurent, de certaines actions stratégiques du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif du gouvernement du Québec qui sont en lien étroit avec les orientations retenues dans le Plan de développement 2007-2012 de la région du Bas-Saint-Laurent.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

- Promouvoir le secteur de l'économie sociale en :
 - suivant l'évolution du secteur de l'économie sociale en mettant en lumière la contribution des entreprises au développement social et économique des communautés;
 - favorisant la création de liens d'affaires;
 - faisant connaître la valeur ajoutée de l'économie sociale auprès de la population et notamment auprès des jeunes et des partenaires de l'économie sociale;
- Favoriser la concertation et le partenariat entre les entreprises et les intervenants locaux et régionaux en économie sociale en :
 - poursuivant la coordination des travaux du Pôle régional en économie sociale;
 - organisant des activités d'échanges à l'intention des entreprises d'économie sociale et en favorisant le réseautage;
 - développant et diffusant des outils d'échanges d'information;
- Soutenir la consolidation, l'expérimentation et le développement des nouveaux créneaux et projets en :
 - diffusant l'information stratégique de nature locale, régionale ou provinciale aux entreprises et partenaires, dont les travaux de recherche;
 - soutenant financièrement les projets qui seront jugés prioritaires et conformes à la politique d'investissement;
 - faisant émerger des projets innovateurs;
- Développer les compétences des administrateurs, des gestionnaires et du personnel des entreprises d'économie sociale en :
 - identifiant les besoins et veillant à ce que soient offertes des formations adaptées;
 - diffusant de l'information sur les activités susceptibles de favoriser le développement des compétences;
 - réalisant des activités visant l'appropriation des principes de gestion démocratique au sein des entreprises d'économie sociale;
- Promouvoir la place des jeunes au sein des conseils d'administration des entreprises d'économie sociale en :
 - augmentant le nombre de jeunes oeuvrant au sein des entreprises d'économie sociale à titre de membres du personnel ou du conseil d'administration.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans le respect de leurs mandats et politiques respectives, les **PARTIES** s'engagent à :

- faire connaître et diffuser cette entente;
- participer à la réalisation de ses objectifs;
- produire et mettre en œuvre un plan d'action quinquennal;
- promouvoir l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent.

4. ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

4.1 Le MAMROT s'engage à :

4.1.1 Verser à la **CRÉ**, à partir du *Fonds de soutien aux regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale (FSRREÉS)*, une somme de 250 000 \$ répartie sur cinq années financières gouvernementales, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits et dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, de la façon suivante :

- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

Pour la première année, les sommes accordées par le **MAMROT** seront versées à la **CRÉ** dans les meilleurs délais suivant la signature de l'entente.

Pour les trois années subséquentes, les sommes seront versées à la suite du dépôt des rapports d'activités et financiers de chacune des années financières ainsi que du plan d'action actualisé et d'un budget pour l'année suivante.

Pour la cinquième et dernière année de l'entente, 90 % des sommes, soit 45 000 \$, seront versés à la suite du dépôt au comité de gestion de suivi et d'évaluation, des rapports d'activités et financiers de la quatrième année ainsi que du plan d'action actualisé et d'un budget pour la cinquième année. La dernière tranche de 5 000 \$ sera versée suite à l'approbation du bilan final de l'entente.

4.1.2 Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielle requise pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;

4.1.3 Être dépositaire de l'entente;

4.1.4 Prendre part aux activités du comité de gestion, de suivi et d'évaluation et au comité d'analyse des projets et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l'entente et y déléguer un représentant;

4.1.5 Prendre part aux travaux du **Pôle régional de l'économie sociale**.

4.2 La CRÉ s'engage à :

4.2.1 Verser, à même le FDR, un montant de 35 000 \$ par année, pendant cinq (5) ans, afin de réaliser les objectifs de la présente entente.

Cette somme inclut les salaires et autres frais nécessaires pour permettre aux personnes ressources, qui seront mandatées par la **CRÉ**, de réaliser les travaux liés à ladite entente;

4.2.2 Assurer la concertation entre les divers intervenants relativement à la mise en œuvre et au suivi de cette entente;

4.2.3 Coordonner les travaux du comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'entente et lui faire part de toute contrainte au bon déroulement de la mise en œuvre de cette entente et lui proposer, le cas échéant, des pistes de solutions et approuver les projets soumis par ledit comité;

4.2.4 Coordonner les travaux du comité d'analyse des projets soumis afin de s'assurer de l'utilisation maximale des programmes sous sa responsabilité;

- 4.2.5 Poursuivre la coordination des travaux du **Pôle régional de l'économie sociale** et du *Réseau des agents d'économie sociale des CLD du Bas-Saint-Laurent*;
 - 4.2.6 Verser, afin de soutenir financièrement les entreprises d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent, un montant de 20 000 \$ par année, pendant cinq (5) ans, à même le *Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)* (voir annexe 1), lequel est géré par son comité aviseur, la **Commission jeunesse**;
 - 4.2.7 Veiller à ce qu'un représentant de la **Commission jeunesse** prenne part aux activités du comité de gestion, de suivi et d'évaluation et au comité d'analyse des projets et collabore, au besoin, à toute autre activité découlant de l'entente;
 - 4.2.8 Veiller à ce qu'un représentant du **Pôle régional de l'économie sociale** prenne part aux activités du comité de gestion, de suivi et d'évaluation et, au besoin, à toute autre activité découlant de l'entente;
 - 4.2.9 Gérer les sommes allouées par les **PARTIES** conformément aux normes et modalités du FDR (voir annexe 2) et du FSRREÉS (annexe 3) et tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de l'entente et remettre les rapports au comité de gestion, de suivi et d'évaluation.
- 4.3 Les huit (8) CLD s'engagent à :
- 4.3.1 Verser un montant de 3 000 \$ par année par **CLD**;
 - 4.3.2 Désigner pour les huit (8) **CLD**, un représentant qui prendra part aux activités du comité de gestion, de suivi et d'évaluation et au comité d'analyse des projets et, au besoin, désigner un représentant à toute autre activité découlant de ladite entente;
 - 4.3.3 Poursuivre leur implication au sein du **Pôle régional de l'économie sociale** et du *Réseau des agents d'économie sociale des CLD du Bas-Saint-Laurent*;
 - 4.3.4 Confirmer, en mars 2012, sa participation et sa contribution financière annuelle pour les trois années subséquentes, soit 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, par résolution à la coordination du comité de gestion, suivi et évaluation. Suite à l'acceptation de cette résolution, cette dernière est considérée comme partie intégrante de l'entente et en l'absence de cette confirmation l'entente prend fin pour les **CLD**.
- 4.4 La FCDQ s'engage à :
- 4.4.1 Prendre part aux activités du comité de gestion, de suivi et d'évaluation et au comité d'analyse des projets et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l'entente et y déléguer un représentant.

DURÉE DE L'ENTENTE

Cette entente entre en vigueur au moment de sa signature et est d'une durée de cinq (5) ans.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

6. TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
MAMROT	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
CRÉ	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	175 000 \$
CLD de La Matapédia	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	15 000 \$
CLD de la MRC de Témiscouata	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	15 000 \$
CLD des Basques	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	15 000 \$
CLD de la région de Rivière-du-Loup	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	15 000 \$
CLD du Kamouraska	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	15 000 \$
CLD de La Mitis	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	15 000 \$
CLD de la MRC de Matane	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	15 000 \$
CLD de Rimouski-Neigette	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	3 000 \$ (à déterminer selon l'article 4.3.4)	15 000 \$
Commission jeunesse	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	100 000 \$
Total	129 000 \$	129 000 \$	129 000 \$	129 000 \$	129 000 \$	645 000 \$

1) Entente spécifique sur le développement des connaissances sur les aquifères du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2009-2013

OBJET DE L'ENTENTE

Associe les parties afin de développer les connaissances et assurer une saine gestion sur la ressource en eaux souterraines à l'échelle du territoire municipalisé de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en mettant en commun des ressources financières et techniques dans le respect des mesures, des programmes et des normes de gestion applicables aux parties.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Le plan d'action est présenté à l'annexe 3, s'articule autour des quatre objectifs principaux :

- Objectif 1 :** L'inventaire, la documentation et la cartographie des aquifères sur le territoire municipalisé du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Objectif 2 :** La collecte des données existantes et de leur intégration dans une base de données géoréférencées ainsi que la production d'un rapport synthèse où l'on retrouve les informations existantes, l'identification des données manquantes et la description des travaux requis pour compléter le portrait du territoire visé par l'entente.
- Objectif 3 :** La réalisation de travaux de terrain permettant l'obtention d'information complémentaire ou manquante (échantillonnage et essai, le cas échéant, pour déterminer les paramètres de localisation des aquifères).
- Objectif 4 :** L'intégration, l'analyse de ces données, la production d'un rapport et de cartes hydrogéologiques finales ainsi que des recommandations portant sur la protection et la gestion de l'eau souterraine sur le territoire couvert par le projet.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

3 Engagements généraux

Aux fins de la présente entente, les parties s'engagent conjointement à :

- 3.1.1 Mettre en place un comité de suivi et d'évaluation, comme prévu à l'article 6, qui aura notamment pour mandat de convenir d'un cadre d'évaluation en regard des éléments mentionnés à l'article 2. Ce cadre d'évaluation permettra de connaître annuellement l'impact des actions posées par rapport à la situation prévalant à la date de signature de l'entente;
- 3.1.2 Veiller au respect des conditions prévues à la présente entente ainsi qu'à ses annexes;
- 3.1.3 Faciliter, dans la mesure de leurs compétences et des moyens dont elles disposent, l'atteinte des buts et des objectifs de l'entente. Les parties s'engagent notamment à rendre accessibles gratuitement à l'UQAC les informations, les données, les relevés, les cartes et tout autre document pertinent au projet, selon les conditions ou les contraintes d'utilisation rattachées à ceux-ci, et ce, limité à la durée de l'entente;
- 3.1.4 Mettre fin à l'entente sur les aquifères signée en avril 2008 portant sur la production d'un premier portrait régional sur les aquifères au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dont copie demeure en annexe (annexe 2). Les biens livrables prévus à cette entente et les droits s'y rattachant seront transférés dans le présent projet à la date de la signature de la présente entente.

3.2 Engagements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Le MDDEP s'engage à :

- 3.2.1 Verser aux fins du projet visé à la présente entente, selon les modalités définies à l'annexe 1, un montant total de 1 839 230 \$ pour la durée de l'entente;
- 3.2.2 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.3 Engagements du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le MAPAQ s'engage à :

- 3.3.1 Favoriser la collaboration et la concertation avec les organismes à vocation agricoles (UPA, transformateurs, Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Clubs-conseils en agroenvironnement, Agrinova, etc.) ayant une incidence sur la ressource d'eau;
- 3.3.2 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.4 Engagements du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Le MRNF s'engage à :

- 3.4.1 Signer avec l'UQAC un protocole d'entente particulier qui décrira les modalités d'accès, d'utilisation et de gestion de l'information géographique appartenant au MRNF;
- 3.4.2 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.5 Engagements du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le MAMROT s'engage à :

- 3.5.1 Favoriser la collaboration et la concertation des parties pour la mise en œuvre de l'entente;
- 3.5.2 Être dépositaire de l'entente spécifique;
- 3.5.3 Coordonner les actions interministérielles;
- 3.5.4 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.6 Engagements de l'Agence de la santé et des services sociaux

L'Agence s'engage à :

- 3.6.1 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.7 Engagements de la Conférence régionale des élus

La CRÉ s'engage à :

- 3.7.1 Présider et soutenir professionnellement les travaux du comité de suivi et d'évaluation tels que défini à l'article 6;
- 3.7.2 Favoriser la collaboration et la concertation des parties pour la mise en œuvre de l'entente;

- 3.7.3 Appuyer la mise en œuvre de la présente entente en contribuant en ressources humaines et matérielles, pour la période 2009-2013, pour un montant total de 9 000 \$;
- 3.7.4 Soutenir financièrement la mise en œuvre de la présente entente, en y affectant un montant total de 45 000 \$ pour la période 2009-2012, à raison de :
- > un montant de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
 - > un montant de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - > un montant de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- et ce, à même l'enveloppe dédiée à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRRNT);
- 3.7.5 Verser, pour la première année, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;
- 3.7.6 Verser, pour les années subséquentes, sa contribution annuelle à l'UQAC, et ce, dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation favorable du comité de suivi et d'évaluation, à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;
- 3.7.7 Désigner jusqu'à deux représentants pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.8 Engagements de la MRC Le Domaine-du-Roy

La MRC s'engage à :

- 3.8.1 Intégrer à ses outils de planification les données produites sur la protection et la gestion de l'eau souterraine pour le territoire sous sa juridiction;
- 3.8.2 Appuyer la mise en œuvre de la présente entente en contribuant en ressources humaines et matérielles, pour la période 2009-2013, pour un montant total de 9 000 \$;
- 3.8.3 Soutenir financièrement la mise en œuvre de la présente entente, en y affectant un montant total de 30 000 \$ pour la période 2009-2012, à raison de :
- > Un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2010;
 - > Un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2011;
 - > Un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2012;
- 3.8.4 Verser, pour la première année, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;
- 3.8.5 Verser, pour les années subséquentes, sa contribution annuelle à l'UQAC, et ce, dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation favorable du comité de suivi et d'évaluation, à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;
- 3.8.6 Désigner jusqu'à deux représentants pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.9 Engagements de la MRC Le Fjord-du-Saguenay

La MRC s'engage à :

- 3.9.1 Tenir compte dans l'élaboration de ses outils de planification des données produites sur la protection et la gestion de l'eau souterraine pour le territoire couvert sous sa juridiction;
- 3.9.2 Appuyer la mise en œuvre de la présente entente en contribuant en ressources humaines et matérielles, pour la période 2009-2013, pour un montant total de 9 000 \$;
- 3.9.3 Soutenir financièrement la mise en œuvre de la présente entente, en y affectant un montant total de 30 000 \$ pour la durée de l'entente, à raison de :
- > un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2009;

- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2010;
- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2011;
- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2012;

3.9.4 Verser, pour la première année, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;

3.9.5 Verser, pour les années subséquentes, sa contribution annuelle à l'UQAC, et ce, dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation favorable du comité de suivi et d'évaluation, à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;

3.9.6 Désigner jusqu'à deux représentants pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.10 Engagements de la MRC Lac-Saint-Jean-Est

La MRC s'engage à :

3.10.1 Intégrer à ses outils de planification les données produites sur la protection et la gestion de l'eau souterraine pour le territoire couvert sous sa juridiction;

3.10.2 Appuyer la mise en œuvre de la présente entente en contribuant en ressources humaines et matérielles, pour la période 2009-2013, pour un montant total de 9 000 \$;

3.10.3 Soutenir financièrement la mise en œuvre de la présente entente, en y affectant un montant total de 30 000 \$ pour la durée de l'entente, à raison de :

- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2009;
- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2010;
- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2011;
- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2012;

3.10.4 Verser, pour la première année, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;

3.10.5 Verser, pour les années subséquentes, sa contribution annuelle à l'UQAC, et ce, dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation favorable du comité de suivi et d'évaluation, à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;

3.10.6 Désigner jusqu'à deux représentants pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.11 Engagements de la MRC Maria-Chapdelaine

La MRC s'engage à :

3.11.1 Intégrer à ses outils de planification les données produites sur la protection et la gestion de l'eau souterraine pour le territoire couvert sous sa juridiction;

3.11.2 Appuyer la mise en œuvre de la présente entente en contribuant en ressources humaines et matérielles, pour la période 2009-2013, pour un montant total de 9 000 \$;

3.11.3 Soutenir financièrement la mise en œuvre de la présente entente, en y affectant un montant total de 30 000 \$ pour la durée de l'entente, à raison de :

- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2009;
- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2010;
- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2011;
- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2012;

3.11.4 Verser, pour la première année, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;

- 3.11.5 Verser, pour les années subséquentes, sa contribution annuelle à l'UQAC, et ce, dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation favorable du comité de suivi et d'évaluation, à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;
- 3.11.6 Désigner jusqu'à deux représentants pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.12 Engagements de la Ville de Saguenay

La Ville de Saguenay s'engage à :

- 3.12.1 Intégrer à ses outils de planification les données produites sur la protection et la gestion de l'eau souterraine pour le territoire couvert sous sa juridiction;
- 3.12.2 Appuyer la mise en œuvre de la présente entente en contribuant en ressources humaines et matérielles, pour la période 2009-2013, pour un montant total de 9 000 \$;
- 3.12.3 Soutenir financièrement le projet, selon les modalités définies à l'article 5, représentant un investissement total de 30 000 \$ pour la durée de l'entente, à raison de :
- > un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2009;
 - > un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2010;
 - > un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2011;
 - > un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2012;
- 3.12.4 Verser, pour la première année, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;
- 3.12.5 Verser, pour les années subséquentes, sa contribution annuelle à l'UQAC, et ce, dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation favorable du comité de suivi et d'évaluation, à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;
- 3.12.6 Désigner jusqu'à deux représentants pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

3.13 Engagements de l'Université du Québec à Chicoutimi

L'UQAC s'engage à :

- 3.13.1 Réaliser le projet mentionné à l'article 2 de la présente entente et n'y apporter aucun changement sans l'accord formel du comité de suivi et d'évaluation et du MDDEP;
- 3.13.2 Réaliser le projet en conformité avec les lois et les règlements en application au Québec;
- 3.13.3 Déposer les biens livrables au comité de suivi et d'évaluation selon l'échéancier et les modalités prévues dans le document « Projet de connaissances sur les eaux souterraines du Québec » présenté au MDDEP en janvier 2009 et dont une copie demeure annexée de la présente entente (annexe 3);
- 3.13.4 Déposer dans un compte spécifique les sommes qui lui sont versées par les parties en vertu de la présente entente;
- 3.13.5 Administrer, en conformité avec les décisions du comité de suivi et d'évaluation, les sommes d'argent aux fins de la présente entente;

- 3.13.6 Tenir à jour une comptabilité distincte relative à l'ensemble des dépenses imputables au projet et remettre les rapports et les pièces justificatives selon les modalités définies pour le comité de suivi et d'évaluation;
- 3.13.7 Rembourser immédiatement aux parties tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente entente;
- 3.13.8 Reconnaître que le tableau synthèse des contributions présenté à l'article 5 ne pourra être modifié sans le consentement des parties;
- 3.13.9 Prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires pour assurer le respect intégral des conditions rattachées à la diffusion et à l'utilisation des informations, des données, des relevés, des cartes et des documents portés à sa connaissance par les parties dans le cadre de cette entente;
- 3.13.10 Appuyer la mise en œuvre de la présente entente en contribuant en ressources humaines et matérielles, pour la période 2009-2013, pour un montant total de 181 840 \$;
- 3.13.11 Soutenir financièrement la mise en œuvre de la présente entente, en y affectant un montant total de 200 000 \$ pour la période 2009-2013;
- 3.13.12 Désigner jusqu'à deux représentants pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin le 31 mars 2013, à l'exception des dispositions prévues à l'article 7 qui se perpétuent jusqu'à ce que les parties en conviennent autrement.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Parties	Contribution financière totale 2009-2013	Contribution ressources humaines et matérielles 2009-2013	Total
MDDEP	1 839 230 \$		1 839 230 \$
CRÉ - CRRNT	45 000 \$	9 000 \$	54 000 \$
MRC Le Domaine-du-Roy	30 000 \$	9 000 \$	39 000 \$
MRC Le Fjord-du-Saguenay	30 000 \$	9 000 \$	39 000 \$
MRC Lac-Saint-Jean-Est	30 000 \$	9 000 \$	39 000 \$
MRC Maria-Chapdelaine	30 000 \$	9 000 \$	39 000 \$
Ville de Saguenay	30 000 \$	9 000 \$	39 000 \$
UQAC	200 000 \$	181 840 \$	381 840 \$
Contributions totales :	2 234 230 \$	235 840 \$	2 470 070 \$

1. ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIFFUSION DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE EN MAURICIE

OBJET DE L'ENTENTE

L'Entente vise à identifier les engagements de chacune des parties, dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables pour assurer l'atteinte des objectifs généraux, de même que des objectifs liés à chacun des quatre volets suivants :

Volet 1 – Soutien aux artistes et écrivains professionnels de la région de la Mauricie;

Volet 2 – Soutien aux initiatives favorisant l'émergence, le réseautage et le rayonnement artistiques professionnels de la région de la Mauricie, notamment de la relève mauricienne;

Volet 3 – Soutien à la consolidation et au développement d'organismes artistiques professionnels de Trois-Rivières;

Volet 4 – Soutien à la promotion et à la diffusion de l'Entente.

Les parties conviennent, notamment, de mettre en commun des ressources techniques et financières afin de constituer le Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2010-2013 pour soutenir la pratique artistique et sa diffusion dans la région de la Mauricie. Elles conviennent également d'assurer la promotion et la diffusion de l'Entente auprès des clientèles concernées.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs suivants s'appliquent sur le territoire d'application défini à la clause 6 :

Objectifs généraux :

- encourager et soutenir le développement de la pratique artistique professionnelle;
- accroître la visibilité des artistes et écrivains professionnels ainsi que celle de la relève professionnelle;
- accroître et diversifier les sources de revenus pour les artistes et les écrivains professionnels;
- contribuer à la rétention des artistes et écrivains professionnels et de la relève professionnelle afin de briser leur isolement et de favoriser leur reconnaissance au sein de la collectivité;
- contribuer à l'émergence de la relève artistique professionnelle;
- encourager et soutenir le développement et le rayonnement des organismes artistiques professionnels.

Objectifs spécifiques :

Volet 1 – Soutien aux artistes et écrivains professionnels :

- soutenir les initiatives et les projets artistiques qui mettent en perspective l'affirmation d'une identité mauricienne;
- soutenir des projets artistiques réalisés en partenariat avec des membres de la communauté mauricienne;
- faire connaître et promouvoir les œuvres des artistes et des écrivains auprès de différents publics;
- soutenir les premières démarches de création et de diffusion d'artistes et d'écrivains de la relève.

Volet 2 – Soutien aux initiatives favorisant l'émergence, le réseautage et le rayonnement artistiques professionnels de la Mauricie, notamment de la relève mauricienne :

- soutenir la réalisation de projets qui favorisent l'émergence de la relève artistique professionnelle;

- favoriser le développement de partenariats entre créateurs et organismes artistiques de la région et d'ailleurs;
- favoriser le rayonnement et la circulation en Mauricie des productions artistiques professionnelles mauriciennes.

Volet 3 – Soutien à la consolidation et au développement d'organismes artistiques professionnels de la ville de Trois-Rivières :

- soutenir des projets visant à consolider le mandat artistique et à améliorer la capacité d'action des organismes auprès de la collectivité sur le territoire municipal;
- soutenir des projets de développement organisationnel des organismes ayant une action artistique structurante sur le territoire municipal.

Volet 4 – Soutien à la promotion et à la diffusion de l'Entente :

- assurer la promotion et la diffusion de l'Entente auprès des clientèles visées sur l'ensemble du territoire mauricien;
- assurer un rôle conseil auprès des artistes et des écrivains de la relève dans la réalisation d'activités de professionnalisation.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à participer à la réalisation des objectifs identifiés, dans le respect de leur mandat respectif. Les parties s'engagent à prendre part aux activités du comité de suivi et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l'Entente.

Engagements communs :

- participer à la réalisation des objectifs de la présente entente;
- participer aux activités du comité de suivi de l'entente;
- collaborer, au besoin, à tout autre comité découlant de la présente entente;
- assurer l'expertise et les compétences sectorielles nécessaires à la réalisation des projets émergeant de l'Entente.

La CRÉ s'engage à :

- contribuer, sous réserve des crédits disponibles au Fonds de développement régional (FDR), une somme de 225 000 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

Exercice financier	Volet 1	Volet 2	Total
2010-2011	40 000 \$	35 000 \$	75 000 \$
2011-2012	40 000 \$	35 000 \$	75 000 \$
2012-2013	40 000 \$	35 000 \$	75 000 \$
Total	120 000 \$	105 000 \$	225 000 \$

- verser directement aux bénéficiaires des projets retenus la part de la subvention correspondant au pourcentage des contributions des partenaires autre que celle du CALQ, soit 60 % pour le volet 1 et 68 % pour le volet 2, conformément aux modalités d'attribution des subventions décrites à la clause 5.3 tout en tenant compte des modalités de gestion du FRIJM et du FDR;
- ouvrir un compte spécifique sous le nom de Volet 1 - Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2010-2013 et recueillir dans ce compte les contributions de la CRÉ et du FJM prévues pour le volet 1;

- ouvrir un compte spécifique sous le nom de Volet 2 - Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2010-2013 et recueillir dans ce compte les contributions de la CRÉ, du FJM et de la VILLE prévues pour le volet 2;
- tenir à jour une comptabilité distincte relative à l'ensemble des dépenses imputables aux volets 1 et 2 de l'Entente;
- autoriser les projets recommandés par le comité de sélection;
- fournir aux partenaires, au terme de chaque inscription, une reddition de comptes sur les sommes gérées dans le cadre de l'Entente;
- mettre à la disposition du comité de suivi et du comité de sélection les espaces ainsi que les ressources matérielles et techniques nécessaires à la tenue de leurs rencontres;
- participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

Le CALQ s'engage à :

- contribuer, sous réserve de la disponibilité des crédits, une somme de 277 500 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

Exercice financier	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	Total
2010-2011	40 000 \$	30 000 \$	20 000 \$	2 500 \$	92 500 \$
2011-2012	40 000 \$	30 000 \$	20 000 \$	2 500 \$	92 500 \$
2012-2013	40 000 \$	30 000 \$	20 000 \$	2 500 \$	92 500 \$
Total	120 000 \$	90 000 \$	60 000 \$	7 500 \$	277 500 \$

- verser directement aux bénéficiaires des projets retenus aux volets 1, 2 et 3 la part de la subvention correspondant au pourcentage des contributions du CALQ, soit 40 % pour le volet 1, 32 % pour le volet 2 et 50 % pour le volet 3, et ce conformément aux modalités d'attribution des subventions prévues à la clause 5.3;
- procéder au traitement des demandes soumises au programme intitulé « Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres » aux volets 1 et 2 et assurer la mise en œuvre du processus d'évaluation et d'attribution qui s'y rattache;
- organiser la tenue des comités et défrayer les coûts en vertu de sa politique de remboursement d'honoraires des membres de comités de sélection, telle que présentée à l'annexe 2;
- autoriser les projets recommandés par le comité de sélection;
- produire les lettres d'annonce pour les volets 1 et 2 qui seront cosignées par la CRÉ, le FJM et le CALQ, ainsi que celles du volet 3 qui seront cosignées par la VILLE et le CALQ et effectuer le suivi des projets sélectionnés dans le cadre du programme intitulé « Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres » : volets 1, 2 et 3;
- tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables aux volets 1, 2 et 3 de l'Entente et remettre les rapports au comité de suivi;
- verser au CCCM, aux dates d'inscription établies par le comité de suivi de l'Entente, les engagements annuels prévus pour la mise en œuvre du volet 4;
- fournir aux parties, au terme de chaque inscription, une reddition de comptes sur les sommes gérées dans le cadre de l'Entente;
- déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;
- participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

Le FJ M s'engage à :

- contribuer, sous réserve des crédits disponibles, une somme de 150 000 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

Exercice financier	Volet 1	Volet 2	Volet 4	Total
2010-2011	20 000 \$	20 000 \$	12 500 \$	52 500 \$
2011-2012	20 000 \$	20 000 \$	10 000 \$	50 000 \$
2012-2013	20 000 \$	20 000 \$	7 500 \$	47 500 \$
Total	60 000 \$	60 000 \$	30 000 \$	150 000 \$

- verser à la CRÉ, aux dates d'inscription établies par le comité de suivi de l'Entente, les engagements annuels prévus pour la mise en œuvre des volets 1 et 2;
- verser au CCCM, aux dates d'inscription établies par le comité de suivi de l'Entente, les engagements annuels prévus pour la mise en œuvre du volet 4;
- autoriser les projets recommandés par le comité de sélection en s'assurant que les obligations du FRIJM sont respectées dans le versement de l'aide octroyée aux volets 1 et 2;
- déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;
- participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

Le CCCM s'engage à :

- Réaliser les objectifs du volet 4 et, à cette fin, affecter les ressources financières décrites à la clause 4.3.3, des ressources humaines et des services techniques, et faire rapport des activités réalisées au terme de chaque exercice financier;
- déposer au FJM un plan d'action assurant l'atteinte des objectifs du volet 4 en lien avec la clause 5.3.5;
- déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;
- participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

La VILLE s'engage à :

- Contribuer pour une somme de 90 000 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

Exercice financier	Volet 2	Volet 3	Total
2010	10 000 \$	20 000 \$	30 000 \$
2011	10 000 \$	20 000 \$	30 000 \$
2012	10 000 \$	20 000 \$	30 000 \$
Total	30 000 \$	60 000 \$	90 000 \$

- verser à la CRÉ, aux dates d'inscription établies par le comité de suivi de l'Entente, les engagements annuels prévus pour la mise en œuvre du volet 2;
- verser directement aux bénéficiaires des projets retenus au volet 3, sa part de la subvention correspondant à 50 %, et ce, conformément aux modalités d'attribution des subventions prévues à la clause 5.3;
- déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;
- participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

Le MCCCCF s'engage à :

- assurer le suivi de l'Entente;
- déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;
- participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

Le MAMROT s'engage à :

- assurer le suivi de l'Entente;
- assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'Entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- déléguer un représentant au comité de suivi de l'Entente;
- participer à l'évaluation annuelle de l'Entente et à celle préalable au renouvellement de celle-ci.

DURÉE DE L'ENTENTE

Nonobstant sa date de signature, la présente Entente entre en vigueur le 1^{er} avril 2010 pour une période de trois ans. Elle couvre les années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, sous réserve des crédits disponibles. La fin de l'Entente est donc prévue le 31 mars 2013.

Pendant la durée de la présente Entente, les engagements affectés aux volets 1, 2 et 3 et non utilisés au terme d'une inscription annuelle seront retournés aux parties, au prorata de leur contribution. Cependant, sur recommandation unanime du comité de suivi, le CALQ, la CRÉ, le FJM et la VILLE pourront réaffecter, sur une autre année financière, les sommes non utilisées

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	%	Total
CRÉ	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	31	225 000 \$
CALQ	92 500 \$	92 500 \$	92 500 \$	37	277 500 \$
FJM	52 500 \$	50 000 \$	47 500 \$	20	150 000 \$
Ville	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	12	90 000 \$
Total	247 500 \$	245 000 \$	242 500 \$	100	742 500 \$

2. ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR L'IMMIGRATION DANS LA RÉGION DE LA MAURICIE 2009-2012

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de favoriser la concertation des partenaires afin de susciter la réalisation d'activités ou de projets visant la régionalisation de l'immigration, en ce qui a trait à l'attraction des personnes immigrantes, à leur établissement durable en région ainsi qu'à une plus grande ouverture de la société d'accueil à la diversité culturelle.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les **PARTIES** s'entendent pour mettre en œuvre un plan de travail visant à réaliser les objectifs suivants :

- promouvoir l'immigration comme une stratégie de développement durable et la région de la Mauricie comme pôle d'attraction, entre autres, pour la formation et l'emploi;
- faciliter l'intégration culturelle, sociale et professionnelle de 165 personnes immigrantes régionalisées tout en leur permettant de contribuer au développement de la région de la Mauricie, notamment en répondant aux besoins de main-d'œuvre des employeurs de la région et en contribuant à assurer une relève dans les secteurs névralgiques, dans les créneaux d'excellence et dans le milieu des affaires;
- favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région en offrant une gamme de services intégrés dans le respect des compétences et des mandats des **PARTIES**;
- favoriser l'instauration de relations interculturelles harmonieuses au sein de la population, promouvoir l'apport de l'immigration auprès de la société d'accueil et des employeurs et responsabiliser les personnes immigrantes à s'engager dans un processus d'intégration et d'établissement durable.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les **PARTIES** s'engagent à :

- mettre en place un comité de gestion de la présente entente composé respectivement d'un représentant de la **MICC**, d'un représentant de la **CRÉ**, d'un représentant d'**EMPLOI-QUÉBEC** et d'un représentant du **MAMROT**;
- confier au comité de gestion les mandats suivants :
 - superviser la mise en œuvre de la présente entente et en coordonner les travaux, dont ceux des sous-comités, le cas échéant;
 - évaluer le suivi financier et administratif de la présente entente et recommander son approbation par la **CRÉ**;
 - produire et déposer aux **PARTIES** dans les trente jours de la signature de la présente entente, un plan de travail annuel, qui devra identifier des orientations de développement, des moyens, des responsables, des cibles et des indicateurs dans la poursuite des efforts déjà déployés par la région pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants;
 - identifier des cibles précises à l'égard du nombre d'établissements de personnes immigrantes dans la région de la Mauricie, cibles qui seront révisées annuellement, tenant compte notamment :
 - du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie;
 - du Plan d'action d'Emploi-Québec, direction régionale de la Mauricie;
 - des plans d'action élaborés par d'autres partenaires régionaux;
- mobiliser les **PARTIES** et les autres partenaires autour des enjeux de l'immigration pour la région;

- favoriser une meilleure articulation et adaptation des actions des **PARTIES** et des autres partenaires qui contribuent à l'attraction de l'immigration, à l'établissement et l'intégration de personnes immigrantes dans la Mauricie, au développement et au maintien de relations interculturelles harmonieuses et effectuer des recommandations à cet effet;
- analyser la pertinence des projets déposés et, le cas échéant, recommander à la **CRÉ** d'affecter les sommes nécessaires au financement des projets et actions convenues, en respectant les cadres normatifs liés aux enveloppes consenties par les **PARTIES**, notamment en ce qui concerne le Programme régional d'intégration (PRI) de la **MICC** et le cadre de gestion du FDR de la **CRÉ**, tels qu'ils apparaissent en annexe A;
- établir dans les trente jours de la signature de la présente entente un cadre d'évaluation comprenant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de mesure de l'atteinte des objectifs;
- déposer aux **PARTIES** un état de situation à la mi-année, lequel portera sur l'avancement des travaux du comité de gestion, les projets issus de la présente entente et l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente;
- déposer aux **PARTIES** un rapport annuel le 10 avril de chaque année portant sur la réalisation des activités prévues au plan de travail annuel et sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente;
- produire un rapport final au plus tard le 30 juin 2012 portant sur la réalisation du plan de travail prévu à la clause 4.2.3 de la présente entente, sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente et sur la visibilité accordée aux **PARTIES** dans le cadre du protocole de visibilité prévu à l'Annexe B de la présente entente;
- s'assurer du respect des engagements et des obligations des **PARTIES** tels que définis à la présente entente;
- s'adjoindre, au besoin, des représentants d'autres partenaires interpellés dans la mise en œuvre et la réalisation de certaines des actions prévues au plan de travail annuel de la présente entente;
- constituer, au besoin, des sous-comités de travail pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à la présente entente;
- déterminer un montant minimal devant être alloué aux activités relatives à la diversité et aux relations interculturelles.

ENGAGEMENTS de la MICC

La **MICC** s'engage à :

- mettre à la disposition de la **CRÉ** un montant maximal de trois cent trente mille dollars (330 000 \$) sur trois ans, soit aucune somme pour l'année 2009-2010, une somme de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour l'année 2010-2011 et une somme de cent quatre vingt mille dollars (180 000 \$) pour l'année 2011-2012, conformément aux modalités d'application présentées à la clause 9 et en respectant les cadres normatifs tels qu'ils apparaissent en annexe A de la présente entente;
- verser à la **CRÉ** la contribution financière annuelle selon les modalités suivantes :
 - Pour la première année de la présente entente :***
 - aucun montant n'est prévu à la présente entente.
 - Pour la deuxième année de la présente entente :***
 - un premier versement de 50 % de la contribution annuelle dans les trente jours suivant la signature de la présente entente;

- un deuxième versement de 50 % de la contribution annuelle dans les trente jours suivant l'évaluation positive par la **MICC** de l'état de situation prévu à la clause 4.2.9 de la présente entente.

Pour la troisième année de la présente entente :

- un premier versement de 50 % de la contribution annuelle dans les trente jours de l'évaluation positive, par la **MICC**, de la mise à jour du plan de travail et du rapport annuel de la deuxième année prévus aux clauses 4.2.9 et 4.2.10 de la présente entente;
- deuxième versement de 40 % de la contribution annuelle dans les trente jours suivant l'évaluation positive, par la **MICC**, de l'état de situation prévu à la clause 4.2.9 de la présente entente;
- troisième et dernier versement de 10 % de la contribution annuelle dans les trente jours suivant l'évaluation positive, par la **MICC**, du rapport final prévu à la clause 4.2.11 de la présente entente;
- participer, au besoin, aux travaux de sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à la présente entente.

ENGAGEMENTS DU MAMROT

Le **MAMROT** s'engage à :

- assurer, par le biais de la Conférence administrative régionale, l'information et la participation des autres ministères et organismes aux objectifs ou actions gouvernementales en matière de régionalisation de l'immigration et d'intégration des nouveaux arrivants afin de faciliter l'atteinte des objectifs de la présente entente;
- participer, au besoin, aux travaux de sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à la présente entente.

ENGAGEMENTS D'EMPLOI-QUÉBEC

EMPLOI-QUÉBEC s'engage à :

- verser à la **CRÉ**, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité, de l'évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs de l'entente, ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, afin de soutenir financièrement la réalisation de l'objet et des objectifs de l'entente, un montant maximal de 300 000 \$ sur trois ans, dans le cadre du Fonds de développement du marché du travail (FDMT), et ce, pour la durée de l'entente et selon le calendrier de contribution suivant :
 - un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010, suite au dépôt du bilan sommaire des projets financés dans le cadre de l'entente spécifique de régionalisation 2006-2009;
 - un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011, suite au dépôt du plan de travail annuel 2010-2011, du rapport annuel 2009-2010 et du cadre d'évaluation prévu à la clause 4.2.8;
 - un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012 suite au dépôt du plan de travail annuel 2011-2012 ainsi que du rapport annuel 2010-2011;
- fournir aux partenaires de la présente entente les informations sur le marché du travail ainsi que sur les offres d'emploi disponibles sur le territoire;
- référer les personnes immigrantes à des organismes offrant des services répondant à leurs besoins.

ENGAGEMENTS DE LA CRÉ

La CRÉ s'engage à :

- sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires, contribuer pour un montant de deux cent vingt-cinq mille dollars (225 000 \$) sur trois ans, soit une enveloppe annuelle maximale de soixante quinze mille dollars (75 000 \$) et selon le calendrier de contribution suivant :

au cours de l'année 2009-2010 :	75 000 \$
au cours de l'année 2010-2011 :	75 000 \$
au cours de l'année 2011-2012 :	75 000 \$
- coordonner et soutenir le comité de gestion établi conformément à la clause 4.1 de la présente entente, notamment pour la production des rapports prévus aux clauses 4.2.9 et 4.2.10;
- après avoir pris connaissance des recommandations du comité de gestion, assurer le suivi financier et administratif de la présente entente, prendre les décisions sur les projets et les activités à réaliser pour rencontrer les objectifs de la présente entente et y affecter les sommes afférentes notamment celle du FDR;
- reconnaître la dimension de l'immigration dans l'élaboration de son plan de développement quinquennal 2010-2015;
- conserver, pour fins de vérification, les comptes ou factures accompagnés des pièces justificatives reliées aux activités et projets;
- retourner à la **MICC** et, le cas échéant, aux autres **PARTIES** toute somme non utilisée à l'échéance finale prévue dans le cadre de la présente entente;
- tenir les livres et les registres appropriés de toutes les opérations relatives aux engagements et paiements effectués dans le cadre de la présente entente;
- fournir tout document et renseignement que la **MICC**, **EMPLOI-QUÉBEC** ou le **MAMROT** jugent utile d'obtenir dans le cadre de l'application de la présente entente.

DURÉE DE L'ENTENTE

Malgré la date de signature, la présente entente entre en vigueur le 1^{er} avril 2009 et prend fin le 31 mars 2012.

Toutefois, dès que la **MICC** informe les autres parties que les nouvelles normes du programme régional d'intégration (PRI) sont en vigueur, celles-ci s'engagent à conclure dans les trois mois qui suivent une nouvelle entente spécifique en matière de régionalisation de l'immigration conforme à ces nouvelles normes. À l'expiration de ce délai, la présente entente prendra fin automatiquement et la contribution financière des parties sera alors établie en proportion du temps écoulé durant l'année budgétaire.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
MICC	0 \$	150 000 \$	180 000 \$	330 000 \$
Emploi-Québec	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
CRÉ	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
Total	175 000 \$	325 000 \$	355 000 \$	855 000 \$

3. ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA RÉGION DE LA MAURICIE 2010-2013

OBJET DE L'ENTENTE

La présente Entente porte sur les modalités et conditions rattachées à la volonté commune des parties et à leur participation financière afin de favoriser la mise en œuvre de la démarche de développement social sur le territoire de la région de la Mauricie, en consacrant les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires, dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Objectif général :

Contribuer, de façon concertée et intersectorielle, à l'amélioration des conditions de vie des personnes et des communautés ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en visant l'intégration et la participation sociale des citoyens et citoyennes de la région de la Mauricie et ce, en respectant les valeurs du Consortium.

- Objectifs spécifiques :

- poursuivre et développer la concertation intersectorielle des organisations locales et régionales;
- mobiliser les acteurs de développement social autour d'une vision et d'actions communes répondant aux besoins aux niveaux local et régional;
- harmoniser les interventions de tous les partenaires œuvrant en développement social;
- soutenir la mise en œuvre des plans d'action territoriaux.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à soutenir l'harmonisation des approches et leurs réseaux respectifs, le cas échéant, afin de favoriser l'articulation d'actions concertées. Conformément à leur mandat respectif, ils s'engagent également à participer à la réalisation des objectifs suivants :

- déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de gestion;
- déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de coordination;
- contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013;
- promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de partenaires et auprès des instances centrales.

ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

EMPLOI QUÉBEC s'engage à:

- contribuer à une meilleure connaissance et à l'analyse des besoins et caractéristiques de ses clientèles pour chaque territoire de la région de la Mauricie;

- continuer à développer et adapter son offre de services dans le but de soutenir et compléter les actions entreprises par le Consortium;
- soutenir le travail des centres locaux d'emploi sur le territoire de la région de la Mauricie en regard du développement social, du partenariat et de la lutte contre la pauvreté;
- fournir la problématique du marché du travail et des clientèles à risque de chômage prolongé;
- verser à la CRÉ, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité, de l'évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs de l'Entente, ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, afin de soutenir financièrement la réalisation de l'objet et des objectifs de l'Entente, un montant maximal de 150 000 \$ sur trois ans, dans le cadre du Fonds de développement du marché du travail (FDMT), et ce, pour la durée de l'Entente et selon le calendrier de contribution suivant :
 - a) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011 suite à l'approbation du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013;
 - b) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012 suite à l'approbation du bilan annuel et des rapports financiers 2010-2011 ainsi que de la mise à jour du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013 ;
 - c) un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013, suite à l'approbation du bilan annuel et des rapports financiers 2011-2012 ainsi que de la mise à jour du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013;

L'AGENCE s'engage à :

- réaliser la stratégie d'action « Soutenir le développement des communautés » du Plan d'action régional de santé publique, à savoir :
 - assurer la mise à jour et la diffusion du portrait des inégalités de santé et de bien-être;
 - accompagner les intervenants locaux (notamment des Centres de Santé et des Services sociaux) dans l'utilisation d'une instrumentation permettant d'apprécier le potentiel de développement des communautés dans le but de contribuer aux démarches locales de développement social;
 - voir à la bonne conduite du processus évaluatif de l'Entente en apportant une expertise-conseil en matière de développement d'indicateurs;
- sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs de l'Entente et de la réalisation du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013, contribuer dans le cadre de son budget, à la mise en œuvre de l'Entente jusqu'à concurrence d'une somme totale de 225 000 \$ sur 3 ans, en versant ce montant à la CRÉ de la façon suivante :
 - a) pour l'année 2010-2011, un montant de 37 500 \$ au début de l'année financière sur approbation du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013 et un montant de 37 500 \$ au mois de novembre au dépôt d'un bilan provisoire remis au plus tard le 15 octobre 2010;
 - b) pour l'année 2011-2012, un montant de 37 500 \$ au début de l'année financière sur approbation de la mise à jour du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013, du bilan annuel et des rapports financiers reçus au plus tard le 30 avril 2011 et un montant de 37 500 \$ au mois de novembre au dépôt d'un bilan provisoire remis au plus tard le 15 octobre 2011;

- c) pour l'année 2012-2013, un montant de 37 500 \$ au début de l'année financière sur approbation de la mise à jour du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013, du bilan annuel et des rapports financiers reçus au plus tard le 30 avril 2012 et un montant de 37 500 \$ au mois de novembre au dépôt d'un bilan provisoire remis au plus tard le 15 octobre 2012;

- maintenir le lien d'emploi de la coordonnatrice et de la conseillère en communication qui font actuellement l'objet d'un prêt de services professionnels au Consortium et offrir à ces personnes le traitement auquel elles ont droit en tant qu'employées de l'AGENCE. L'AGENCE respectera les conditions inscrites aux contrats de prêts de services professionnels qui la lient avec chacune des employées et la CRÉ.

S'il advenait que l'une ou l'autre de ces employées quitte temporairement son assignation (congé de maternité ou maladie) et qu'elle devait être remplacée sur son assignation de travail, l'AGENCE procéderait à l'embauche d'un nouvel employé temporaire sur la base de critères qui lui sont propres, en fonction du titre d'emploi demandé et du profil recherché par le comité de gestion. Tout en tenant compte des propositions des parties à l'Entente, l'AGENCE s'assurera de respecter les critères d'embauche liés au titre d'emploi et propres à l'AGENCE lors du choix du candidat.

Dans le cas où l'une ou l'autre de ces employées démissionnait de son assignation au cours de la présente Entente, l'AGENCE se réserve le droit de ne pas renouveler la formule actuelle du lien d'emploi à l'AGENCE des personnes engagées dans le cadre de l'Entente sur le développement social dans la région de la Mauricie 2010-2013.

Le MAMROT s'engage à :

- assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'Entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- former la CAR de la région de la Mauricie du suivi de l'Entente.

La CRÉ s'engage à :

- assurer la gestion administrative et le suivi du budget;
- assurer le soutien logistique de même que le support technique afférent à la réalisation des termes de la présente Entente, notamment en ce qui a trait au fonctionnement et aux activités du Consortium en développement social de la Mauricie;
- respecter les conditions inscrites aux contrats de prêt de services professionnels qui la lient avec l'AGENCE et avec chacune des employées; assurer l'encadrement administratif et le soutien professionnel des employées engagées dans le cadre de l'Entente et informer l'AGENCE de tout changement susceptible d'affecter la réalisation des contrats de prêt de services professionnels;
- tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables au fonctionnement du Consortium en développement social et transmettre annuellement le bilan financier au comité de gestion;
- fournir sur demande tous les comptes, les dossiers ou les documents de toute nature relatifs à l'Entente à toute personne autorisée par l'une ou l'autre des parties afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en faire des copies.
- faire valoir les enjeux locaux et régionaux de développement social aux instances gouvernementales;
- tenir informées les parties de la présente Entente sur tout changement apporté au Plan quinquennal de développement régional;
- consulter le Consortium sur toute question portant sur le développement social dans la région de la Mauricie;

- contribuer, dans le cadre du *Fonds de développement régional*, au financement de la mise en œuvre du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 225 000 \$ sur trois ans, de la façon suivante :
 - a) un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011 après l'approbation du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013;
 - b) un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012 suite à l'approbation du bilan annuel et des rapports financiers 2010-2011 ainsi que de la mise à jour du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013 ;
 - c) un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013, suite à l'approbation du bilan annuel et des rapports financiers 2011-2012 ainsi que de la mise à jour du Plan d'action concerté du Consortium 2010-2013.

CENTRAIDE s'engage à :

dans le cadre du *Fonds de développement social* géré par Centraide Mauricie, et sous réserve de ses disponibilités financières, contribuer au financement de projets s'inscrivant dans les priorités identifiées par les plans d'action territoriaux et répondant aux critères d'admissibilité fixés par Centraide Mauricie.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente Entente, malgré la date de signature, entre en vigueur le 1^{er} avril 2010 et se termine le 31 mars 2013.

À l'expiration de la présente Entente, la CRÉ doit convenir avec l'AGENCE et EMPLOI QUÉBEC de l'affectation de tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Emploi Québec	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
Agence de santé et de services sociaux	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
CRÉ	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
Total	200 000\$	200 000 \$	200 000 \$	600 000 \$

1) Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de Montréal, 2009-2013**OBJET DE L'ENTENTE**

La présente entente a pour objet de définir les modalités de participation de chacune des parties à l'égard de la réalisation de projets favorisant le développement du secteur de l'économie sociale de la région de Montréal par la mise en commun de ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs poursuivis par cette entente sont :

La concertation et la mise en réseau

- Favoriser la concertation, les échanges, le partage d'expérience et la collaboration entre les entreprises d'économie sociale et les différents intervenants dans le domaine de l'économie sociale;
- Animer les travaux de la Table de concertation régionale en aide domestique et réaliser un état de situation des entreprises d'économie sociale en aide domestique montréalaises en complémentarité avec les portraits national et régionaux effectués par le MAMROT;
- Développer des outils d'échanges d'information ou de réseautage pour les entreprises d'économie sociale et leurs partenaires.

La promotion de l'économie sociale

- Mettre à jour le « Portrait statistique de l'économie sociale de la région de Montréal » réalisé en 2008 par la Chaire de recherche du Canada en économie sociale de l'UQAM en partenariat avec la CRÉ de Montréal et son Comité d'économie sociale et explorer les possibilités d'une analyse approfondie de différents secteurs de l'économie sociale ou de sous-régions à partir de ce portrait;
- Promouvoir l'économie sociale, y compris la formule coopérative, auprès de différents publics cibles, plus particulièrement les jeunes, les populations immigrantes, les décideurs et les grandes entreprises, notamment par la réalisation d'outils ou d'activités de sensibilisation;
- Sensibiliser et promouvoir l'économie sociale auprès des institutions publiques et privées (arrondissements et villes liées, grandes institutions, entreprises), afin d'encourager l'achat de produits et services auprès d'entreprises d'économie sociale.

Le soutien à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets

- Soutenir des projets structurants ou de nouveaux créneaux qui correspondent aux priorités régionales et aux orientations gouvernementales le cas échéant, plus particulièrement les services à la personne, y compris l'aide domestique, l'accès à l'alimentation, les arts et la culture, l'environnement et le développement durable. Ces priorités seront réévaluées à mi-parcours de l'entente;
- Soutenir des projets permettant l'expérimentation ou le développement de collaborations entre les entreprises d'économie sociale et les grandes institutions;
- Mener une étude prospective sur les marchés potentiels et éventuels pour l'économie sociale sur l'île de Montréal.

Le développement de la relève en économie sociale

- Sensibiliser les jeunes au modèle de l'économie sociale, notamment dans le cadre de tournées d'information et de promotion dans les institutions d'enseignement et lors d'activités publiques;
- Favoriser l'intégration d'une relève au sein des organismes en économie sociale, en sensibilisant les entreprises à l'importance de la relève;
- Promouvoir et outiller les jeunes à mettre en place des entreprises d'économie sociale, notamment par le développement d'outils destinés aux jeunes entrepreneurs.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les **PARTIES** de l'entente s'engagent à :

- Participer à la réalisation des objectifs identifiés, dans les limites de leur mandat respectif.
- Contribuer à faire avancer les connaissances en matière d'économie sociale afin d'évaluer les meilleures façons d'intervenir dans ce secteur pour soutenir son développement.
- Mettre en place et participer au comité de suivi de l'Entente qui sera formé d'un représentant de chacune des **PARTIES**, soit le **MAMROT**, le **MDEIE**, le **MAPAQ**, la **MICC**, l'**ASSSM**, la **CRÉ** ainsi qu'un représentant du **FJIM** et un représentant du **CÉSIM** désignés par la **CRÉ**.

Le Comité peut, au besoin, s'adjoindre toute autre personne jugée utile à la réalisation de ses travaux.

Le **MAMROT** s'engage à :

- Contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 250 000 \$ à même le **FDM** répartie sur trois années financières gouvernementales, somme qui sera versée à la **CRÉ** de la façon suivante :
 - un montant de 150 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;

Pour la première année,

- la somme accordée par le **MAMROT** sera versée à la **CRÉ** dans les meilleurs délais suivant la signature de l'entente.

Pour la deuxième année,

- versement de la contribution annuelle dans les 30 jours suivant l'acceptation par le **MAMROT** du rapport annuel 2010-2011 et de la présentation du plan de travail 2011-2012.

Pour la troisième année,

- un premier versement de 80 % de la contribution annuelle dans les 30 jours suivant l'acceptation par le **MAMROT** du rapport annuel 2011-2012 et de la présentation du plan de travail 2012-2013.
 - un deuxième versement de 20 % de la contribution annuelle dans les 30 jours suivant l'acceptation par le **MAMROT** du rapport final.
- S'assurer que cette somme soit destinée au financement de projets d'économie sociale d'envergure métropolitaine ou novateurs et exportables à d'autres parties du territoire de la métropole, qui sont structurants pour l'agglomération de Montréal ou la région métropolitaine de Montréal.

Le cumul des aides financières gouvernementales fédérales et provinciales consenties aux projets ne pourra excéder 70 % des coûts admissibles, à l'exception des études où il pourra atteindre 90 %.

- Consulter le **CÉSIM** advenant que des projets soient présentés au Fonds de développement de la métropole, volet « économie sociale », par des entreprises d'économie sociale et développés dans la région de Montréal.
- Voir à la promotion de l'économie sociale et à la diffusion de l'entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de Montréal auprès des membres de la Conférence administrative régionale de Montréal.

Dans l'éventualité d'une participation d'autres ministères à la présente entente, le **MAMROT** agira comme coordonnateur gouvernemental en ce qui a trait au cheminement des modifications à apporter à l'entente spécifique, en collaboration avec les ministères concernés, jusqu'à la signature par toutes les parties.

La **CRÉ** s'engage à :

- Dans le respect du cadre normatif et de la procédure de gestion du Fonds de développement régional (FDR) et sous réserve de la disponibilité des crédits, contribuer financièrement à la mise

en œuvre de l'entente en y affectant une somme de 250 000 \$ répartie sur quatre années financières gouvernementales, soit :

- un montant de 100 000 \$ pour l'année financière 2009-2010, dont 50 000 \$ pour soutenir des projets structurants et 50 000 \$ en ressources humaines;
 - un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011, sous réserve de la disponibilité des crédits;
 - un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012, sous réserve de la disponibilité des crédits;
 - un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013, sous réserve de la disponibilité des crédits.
- Promouvoir, par l'intermédiaire du **CÉSIM**, l'économie sociale sur le territoire montréalais.
 - Favoriser la concertation régionale tout au long de l'entente, notamment par l'intermédiaire du **CÉSIM**.
 - Créer au besoin des comités de travail sur des thématiques liées aux objectifs de l'entente.
 - Contribuer à créer les conditions favorables à la pérennité des entreprises d'économie sociale.
 - Assumer la coordination du comité de suivi de l'entente.
 - En collaboration avec le comité de suivi, soutenir des projets structurants qui répondent aux objectifs de l'entente.
 - Administrer les sommes qui lui sont versées par le **MAMROT** en vertu de la présente entente après avoir pris les recommandations du comité de suivi et dans le respect des mesures, programmes et normes applicables, soit les normes du FDM jointes en annexe.
 - Effectuer les déboursés directement auprès des organismes bénéficiaires selon le plan de financement établi.
 - Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de l'Entente et remettre les rapports au comité de gestion.
 - Déposer annuellement, aux membres du comité de suivi, un bilan des activités réalisées, de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées.
 - À partir du cadre d'évaluation approuvé par le comité de suivi, produire, au terme de l'application de l'entente, un bilan quantitatif et qualitatif portant sur l'atteinte des objectifs de l'entente.
 - S'assurer que les organismes bénéficiaires utilisent et affectent les montants reçus, exclusivement aux fins de la réalisation des actions prévues à la présente entente et obtenir de ces organismes un rapport financier sur l'utilisation des subventions.
 - Conserver, pour fins de vérification, les comptes ou factures accompagnés des pièces justificatives reliées aux activités et projets.
 - Tenir les livres et les registres appropriés de toutes les opérations relatives aux engagements et paiements effectués dans le cadre de la présente entente.

La **CRÉ**, avec la collaboration du **FJÎM**, gestionnaire du Fonds régional d'investissement jeunesse pour la région de Montréal, s'engage à :

- Contribuer à la mise en œuvre de l'article 3.4 de la présente entente en y affectant une somme de 250 000 \$ pour les trois premières années, répartis comme suit :
 - un montant de 100 000 \$ pour 2009-2010;
 - un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012.
- Assurer la coordination de l'action jeunesse structurante sur la relève en économie sociale et la mise en œuvre de son plan d'action, tel qu'adopté par le comité exécutif de la **CRÉ** en mars 2009.

L'ASSSM s'engage à :

- Participer à la Table de concertation régionale en aide domestique.

Le MDEIE s'engage, dans le respect des mesures et des programmes en vigueur, à :

- Apporter un soutien au démarrage d'entreprises collectives dans le domaine des arts et de la culture.
- Apporter un soutien aux entreprises d'économie sociale du secteur manufacturier.
- Participer à la promotion de la formule coopérative sur le territoire montréalais.

Le MAPAQ s'engage à :

- En lien avec ses stratégies de développement de marché et d'amélioration de la productivité, apporter un soutien aux entreprises collectives dans le domaine de l'agroalimentaire.

La MICC s'engage à :

- Promouvoir l'économie sociale auprès des populations immigrantes notamment lors des rencontres d'accompagnement dans les services Immigration Québec de l'île de Montréal.
- Favoriser le développement de la relève en économie sociale en y affectant une somme de 198 000 \$, répartie sur trois années financières gouvernementales (des sommes pourraient également être investies en 2012-2013 sous réserve de crédits disponibles), dans le cadre du programme *Valorisation jeunesse – Place à la relève*. Ce montant servira à payer le salaire, l'encadrement et la formation des jeunes qui occuperont un emploi d'été dans les entreprises d'économie sociale et sera réparti de la façon suivante :
 - un montant de 60 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010 représentant 100 jeunes en emploi;
 - un montant de 66 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011 représentant 110 jeunes en emploi;
 - un montant de 72 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012 représentant 120 jeunes en emploi.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date de la dernière signature par les **PARTIES** et elle prend effet le 1^{er} juin 2009. Elle prend fin le 31 mars 2013.

À l'expiration de la présente entente, la **CRÉ** doit rembourser aux **PARTIES** concernées tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
MAMROT (FDM)	- \$	150 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
CRÉ					
- FDR	100 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
- FRIJ	100 000 \$	75 000 \$	75 000 \$		250 000 \$
MICC	60 000 \$	66 000 \$	72 000 \$	(1)	198 000 \$
TOTAL	260 000 \$	341 000 \$	247 000 \$	100 000 \$	948 000 \$

(1) Pour l'année 2012-2013, des sommes pourraient également être investies sous réserve de crédits disponibles.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

1) Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

OBJET DE L'ENTENTE

Favoriser le développement économique et social de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en matière d'économie sociale marchande, notamment par le soutien de l'action du **CRÉS-AT** et par la mise en commun des ressources humaines, financières et autres, dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion qui sont applicables aux **PARTIES** concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des **PARTIES**.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

- **La promotion et la valorisation de l'économie sociale**
 - Connaître la situation des entreprises d'économie sociale en Abitibi-Témiscamingue;
 - Mettre en valeur le modèle entrepreneurial de l'économie sociale;
 - Développer et utiliser des outils permettant la promotion et la valorisation des entreprises d'économie sociale;
 - Sensibiliser la population en général, notamment les jeunes, à la notion d'économie sociale.
- **La concertation, la représentation et le réseautage**
 - Assurer le bon fonctionnement du **CRÉS-AT** qui est l'entité régionale responsable du dossier de l'économie sociale;
 - Soutenir la représentation du **CRÉS-AT** et de l'économie sociale au sein des lieux décisionnels et des lieux de concertation régionale;
 - Créer des occasions de réseautage pour les entreprises d'économie sociale, les intervenantes, les intervenants et les partenaires;
 - S'assurer de la représentation de l'Abitibi-Témiscamingue à certaines instances, activités ou événements nationaux concernant l'économie sociale;
 - Renforcer et alimenter le canal régional de communication et d'information pour les intervenantes et les intervenants locaux de l'économie sociale des différents territoires de MRC.
- **La consolidation, l'expérimentation et le développement de nouveaux créneaux et projets**
 - Assurer un rôle de vigie sur les enjeux régionaux liés à la consolidation et au développement de l'économie sociale;
 - Évaluer des possibilités de développement d'entreprises d'économie sociale dans de nouveaux créneaux;
 - Encourager et soutenir la continuité d'entreprises locales et régionales par la reprise de ces dernières par le modèle d'économie sociale, quand les circonstances le permettent.
- **Le développement des compétences**
 - Renforcer et développer les compétences des intervenantes et des intervenants, du personnel, des gestionnaires, des administratrices et des administrateurs d'entreprises d'économie sociale.
- **La relève et la main-d'œuvre**
 - Faire connaître la formule de l'économie sociale auprès des clientèles cibles;
 - Intéresser la relève à l'économie sociale.

- **La recherche, la diffusion et le transfert de connaissances en économie sociale**
 - Favoriser la recherche et la diffusion des connaissances en économie sociale en Abitibi-Témiscamingue.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Engagements généraux des PARTIES :

- Contribuer à la réalisation de l'objet et des objectifs de l'entente;
- Reconnaître le **CRÉS-AT** comme l'organisme responsable en matière d'économie sociale et le mandater pour assurer la coordination générale de la mise en œuvre de l'entente;
- Mettre en place un comité de suivi de la présente entente composé respectivement de la directrice générale de la **CRÉ**, du directeur régional du **MAMROT**, du directeur régional d'**EMPLOI-QUÉBEC** et présidé par le directeur régional du **MAMROT**;
- Prendre part aux activités du comité de suivi, lorsque requis, et à collaborer, au besoin, à toute autre activité ou sous-comité découlant de l'entente;
- S'adjoindre, au besoin, des représentantes et représentants de d'autres partenaires interpellés par les objectifs de la présente entente.

Engagements du MAMROT

5.1.1 Verser à la **CRÉ**, dans le cadre du *Fonds de soutien aux regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale* et sous réserve de la disponibilité des crédits, un montant maximal de 250 000 \$ réparti sur cinq années financières. Les modalités de versement s'établissent comme suit :

- un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
- un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014.

Pour la première année de l'entente, le montant alloué par le **MAMROT** sera versé à la **CRÉ** à la signature de l'entente par toutes les **PARTIES**;

Pour les années subséquentes, le montant annuel sera versé à la **CRÉ** à la suite du dépôt et de l'approbation par le comité de suivi du rapport d'activité, du rapport financier et du plan d'action qui seront produits par le **CRÉS-AT** pour chacune des années financières de l'entente;

- 5.1.2 Contribuer, en tant que responsable gouvernemental en matière d'économie sociale, à la réalisation de l'objet de l'entente dans le respect de ses mandats et politiques;
- 5.1.3 Favoriser la collaboration et la concertation des **PARTIES** pour la mise en œuvre de la présente entente;
- 5.1.4 Assurer, par le biais de la Conférence administrative régionale (CAR), l'information et la participation des autres ministères aux objectifs ou actions gouvernementales en matière d'économie sociale afin de faciliter l'atteinte des objectifs de la présente entente;
- 5.1.5 Convoquer au moins deux fois par année, le comité de suivi de l'entente prévu à l'article 4.3 et 10 et en assumer la présidence;
- 5.1.6 Participer, au besoin, aux travaux de concertation et aux travaux des sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à la présente entente.

Engagements d'EMPLOI-QUÉBEC

- 5.2.1 Prévoir, dans le cadre et conformément à la mesure « Concertation pour l'emploi » par le biais du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) et sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale des crédits nécessaires, de leur disponibilité et de l'évaluation annuelle, ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, afin de soutenir financièrement la réalisation de l'objet et des objectifs de l'entente, un montant maximal de 75 000 \$ réparti sur trois années gouvernementales, qui sera versé au **CRÉS-AT** selon le calendrier de contribution suivant :
- un montant de 25 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 25 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - un montant de 25 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013.
- 5.2.2 Faciliter la formation des personnes à l'emploi des entreprises d'économie sociale, notamment en matière de gestion, par le biais d'activités de développement de compétences;
- 5.2.3 Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion au sein de ses instances;
- 5.2.4 Promouvoir les mesures et les services d'**EMPLOI-QUÉBEC** auprès des entreprises d'économie sociale;
- 5.2.5 Participer aux travaux du comité de suivi tel que prévu à l'article 4.3 et 10 de la présente entente;
- 5.2.6 Participer, au besoin, aux travaux de concertation et aux travaux des sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à la présente entente.

Engagement de la LA CRÉ

- 5.3.1 Contribuer à la réalisation de l'entente pour un montant maximal de 100 000 \$ sur cinq ans, soit une enveloppe annuelle de 20 000 \$ provenant du Fonds de développement régional, selon le calendrier de contribution suivant :
- pour l'exercice financier 2009-2010 : 20 000 \$;
 - pour l'exercice financier 2010-2011 : 20 000 \$;
 - pour l'exercice financier 2011-2012 : 20 000 \$;
 - pour l'exercice financier 2012-2013 : 20 000 \$;
 - pour l'exercice financier 2013-2014 : 20 000 \$.

Pour la première année de l'entente, le montant alloué par la **CRÉ** sera versé au mandataire de l'entente, le **CRÉS-AT**, à la signature de l'entente par toutes les **PARTIES**;

Pour les années subséquentes, le montant annuel sera versé au mandataire de l'entente, le **CRÉS-AT**, à la suite du dépôt et de l'approbation par le comité de suivi du rapport d'activité, du rapport financier et du plan d'action qui seront produits par le **CRÉS-AT** pour chacune des années financières de l'entente;

- 5.3.2 Gérer les sommes d'argent allouées par le **MAMROT** conformément aux normes et modalités du *Fonds de soutien aux regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale* en versant au mandataire de l'entente, le **CRÉS-AT**, sous réserve de l'approbation du plan d'action et des différents rapports :
- un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
 - un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
 - un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014.
- 5.3.3 Participer aux travaux du comité de suivi tel que prévu à l'article 4.3 et 10 de la présente entente;

- 5.3.4 Participer, au besoin, aux travaux de concertation et aux travaux des sous-comités de la présente entente pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à celle-ci.

Engagements du CRÉS-AT

- 5.4.1 Agir comme mandataire et coordonner la mise en oeuvre de la présente entente;
- 5.4.2 Déposer aux **PARTIES**, pour approbation, un plan d'action en lien avec les objectifs de l'entente;
- 5.4.3 Conformément aux exigences, aux autorisations et aux approbations des **PARTIES**, assurer la gestion financière des sommes d'argent qui lui sont confiées par la **CRÉ** aux fins des présentes.
- 5.4.4 Proposer au comité de suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs de l'entente;
- 5.4.5 Déposer et présenter annuellement au comité de suivi un rapport décrivant la réalisation des activités prévues à l'entente, un rapport financier démontrant que les sommes utilisées ont été affectées aux fins pour lesquelles elles étaient destinées, ainsi qu'une mise à jour du plan d'action tenant compte de l'évolution des objectifs de l'entente;
- 5.4.6 Déposer et présenter au comité de suivi, dans les 90 jours suivant la fin de l'entente, un rapport final portant sur les réalisations de l'entente et sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente;
- 5.4.7 Fournir au comité de suivi toute information et documents pertinents à la réalisation et à la gestion de l'entente;
- 5.4.8 Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des revenus et des dépenses de l'entente;
- 5.4.9 Conserver, pour fins de vérification, les comptes ou les factures accompagnées des pièces justificatives reliées aux activités de la présente entente;
- 5.4.10 Participer, au besoin, aux travaux de concertation et aux travaux des sous-comités de la présente entente pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à celle-ci.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les **PARTIES** et prend fin le 31 décembre 2014. Elle n'est pas sujette à une reconduction tacite.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total
CRÉ	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	100 000 \$
MAMROT	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
E-Q	0 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	0 \$	75 000 \$
TOTAL	70 000 \$	95 000 \$	95 000 \$	95 000 \$	70 000 \$	425 000 \$

2) Entente spécifique sur le soutien au Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie – Abitibi-Témiscamingue 2008-2011

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de favoriser le développement économique et social de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et des communautés cries du Nord-du-Québec par la mise en commun de ressources financières et par le soutien des activités du SECRÉTARIAT ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux PARTIES concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des PARTIES

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Par cette entente, les PARTIES poursuivent les objectifs suivants :

- Maintenir un dialogue constant entre les Cries et les citoyennes et citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue, tout en favorisant la création d'un climat propice au développement d'alliances économiques et en répondant aux besoins des communautés cries, notamment en matière de formation;
- Assurer le maintien et la poursuite des activités du SECRÉTARIAT et formaliser le suivi des contacts, actions et projets de celui-ci;
- Accroître les échanges entre les Cries et les résidants de l'Abitibi-Témiscamingue dans tous les domaines d'activité, mais en privilégiant d'abord les échanges sous la forme d'alliances économiques et de partenariats éducatifs et sociaux;
- Améliorer la qualité de la vie des Cries du Nord-du-Québec et des résidants de l'Abitibi-Témiscamingue.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans le respect de leurs mandats et politiques respectives, les PARTIES s'engagent à :

- Participer à la réalisation des objectifs de l'entente;
- Soutenir les opérations du SECRÉTARIAT;
- Promouvoir l'action du SECRÉTARIAT dans le milieu;
- Mettre en place un comité de suivi et d'évaluation de l'entente;
- Prendre part aux activités du comité de suivi et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l'entente;
- Déléguer un représentant au comité de suivi de l'entente qui apporte l'expertise nécessaire à l'évaluation des projets.

1. ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

1.1 Engagements de la CRÉ

La CRÉ s'engage à réserver et à verser au SECRÉTARIAT, à même le fonds de développement régional conformément aux normes régissant ce fonds, un montant annuel de 75 000 \$ pour une période de trois ans à compter de 2008-2009 pour les activités du SECRÉTARIAT. Elle s'engage également à participer au conseil d'administration du SECRÉTARIAT, de même qu'au comité de suivi et d'évaluation.

1.2 Engagements de la VILLE DE VAL-D'OR

La VILLE DE VAL-D'OR s'engage à verser au SECRÉTARIAT un montant annuel de 30 000 \$ pour une période de trois ans à compter de l'année 2008-2009. Elle s'engage également à participer au conseil d'administration du SECRÉTARIAT, de même qu'au comité de suivi et d'évaluation.

1.3 Engagements de la VILLE DE ROUYN-NORANDA

La VILLE DE ROUYN-NORANDA s'engage à verser au SECRÉTARIAT un montant de 30 000 \$ pour 2008-2009. Elle pourra décider de prolonger sa contribution pour deux années supplémentaires. Elle s'engage également à participer au conseil d'administration du SECRÉTARIAT, de même qu'au comité de suivi et d'évaluation.

1.4 Engagements de la VILLE D'AMOS

La VILLE D'AMOS s'engage à verser au SECRÉTARIAT un montant annuel de 30 000 \$ pour une période de trois ans à compter de l'année 2008-2009. Elle s'engage également à participer au conseil d'administration du SECRÉTARIAT, de même qu'au comité de suivi et d'évaluation.

1.5 Engagements de l'ARC

L'ARC s'engage à verser au SECRÉTARIAT un montant annuel de 75 000 \$ pour une période de trois ans à compter de l'année 2008-2009. Elle s'engage également à participer au conseil d'administration du SECRÉTARIAT, de même qu'au comité de suivi et d'évaluation.

1.6 Engagements du MAMROT

Le MAMROT s'engage à réserver, à même le Fonds conjoncturel de développement, un montant de 150 000 \$ au cours des années financières 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 selon les modalités prévues au tableau synthèse, des contributions présentées à l'article 8 de la présente entente.

1.7 Engagements du SECRÉTARIAT

Le SECRÉTARIAT s'engage à :

- Recevoir les sommes, tel que stipulé aux articles 5.1 à 5.6 et en assurer une saine gestion;
- Collaborer avec les PARTIES et à appuyer, dans la mesure du possible, les initiatives de rapprochement entre la nation crie et les citoyennes et citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Mettre en œuvre les actions nécessaires afin d'atteindre les objectifs de l'entente et la réalisation de son plan d'action annuel;
- Déposer un bilan annuel faisant état des activités réalisées de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées permettant de vérifier que celles-ci ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- Déposer annuellement au comité de suivi ses états financiers vérifiés;
- Déposer annuellement une mise à jour du plan d'action et un budget de fonctionnement;
- Déposer, à la fin de l'entente, un rapport final sur l'utilisation des sommes versées dans le cadre de la présente entente.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les PARTIES et prend fin le 31 mars 2011.

À l'expiration de la présente entente, le SECRÉTARIAT doit rembourser au prorata des contributions financières des PARTIES, tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	TOTAL
CRÉ	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
Ville de Val-d'Or	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	90 000 \$
Ville de Rouyn-Noranda	30 000 \$	30 000 \$*	30 000 \$*	90 000 \$
Ville d'Amos	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	90 000 \$
ARC	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
MAMROT	25 000 \$	75 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
Total	265 000 \$	315 000 \$	290 000 \$	870 000 \$

3) Entente spécifique sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente associe les PARTIES afin de favoriser le développement économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en assurant, dans une perspective de régionalisation, le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire par la mise en commun de ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Cette entente se veut l'aboutissement d'une volonté commune des PARTIES signataires de contribuer au soutien du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue visant :

- La mise en place d'un programme régional de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PRSDAA) avec des mesures d'intervention adaptées;
- La création d'un Fonds régional de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FRSDAA), compte spécifique de la CRÉ dans lequel les sommes provenant du MAPAQ et de la CRÉ seront déposées aux fins de l'entente.

Permettre la mise en œuvre du PRSDAA, volet IV visant à soutenir les regroupements dans le développement d'un nouveau modèle d'affaires lié, notamment, au projet « L'Abitibi-Témiscamingue dans notre assiette » et ce, afin de faciliter l'accès aux marchés.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

1.1 Engagements du MAPAQ

- Verser au FRSDAA, pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012 la somme de 200 000 \$ respectivement, afin de soutenir l'atteinte des objectifs de la présente entente, tel que présenté au tableau synthèse des contributions (article 7);
- Participer au comité de suivi et d'évaluation de l'entente;
- Participer au comité de gestion de l'entente.

1.2 Engagements du MAMROT

- Convoquer, au moins une fois par année, le comité de suivi et d'évaluation de l'entente et en assumer la présidence, le secrétariat et la correspondance;
- Favoriser la collaboration et la concertation des parties pour la mise en œuvre de l'entente;
- Faciliter, dans la mesure de ses compétences et des moyens dont il dispose, l'atteinte des buts et des objectifs de l'entente.

1.3 Engagements de la CRÉ

- Verser annuellement au FRSDAA, à même le Fonds de développement régional, pour l'exercice 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, la somme de 150 000 \$ respectivement, afin de soutenir l'atteinte des objectifs de la présente entente, tel que présenté au tableau synthèse des contributions (article 7);
- Participer au comité de suivi et d'évaluation de l'entente;
- Participer au comité de gestion de l'entente.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin le 31 mars 2014. Elle prend effet le 1^{er} janvier 2010.

À l'échéance de la présente entente, la CRÉ doit rembourser aux PARTIES concernées, tout montant inutilisé de l'aide financière octroyée.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAL
MAPAQ	0 \$	200 000 \$	200 000 \$	400 000 \$
CRÉ	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	450 000 \$
TOTAL	150 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	850 000 \$

4) Entente spécifique sur les transports dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise à améliorer les connaissances régionales en matière de transport et à assurer la concertation et l'animation du milieu dans ce domaine par la mise en commun de ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

L'entente comprend de manière non restrictive : le transport collectif, le transport adapté, le transport aérien, le transport ferroviaire, le transport routier et le positionnement stratégique régional en matière de transport.

L'entente poursuit les objectifs suivants :

- Assurer l'acquisition et la diffusion de connaissances, notamment dans les secteurs suivants : transport collectif, transport adapté, transport aérien, transport ferroviaire, transport routier et le positionnement stratégique régional en matière de transport.
- Assurer la concertation régionale, notamment en animant différentes tables d'échanges portant sur le transport (ex. : transport collectif, transport adapté, transport aérien), ou encore en participant à des tables présidées par d'autres organisations (ex. : Table en contrôle routier Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec).
- Animer le milieu afin de dégager des positions régionales ou soulever des actions porteuses en matière de transport.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à travailler en collaboration à l'atteinte des objectifs de la présente entente.

Les parties s'engagent à créer un comité de suivi et à y participer.

ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

Engagements de la CRÉ

- La CRÉ s'engage à assurer la concertation des intervenants et à agir comme secrétaire des différentes tables et comités de concertation dans les secteurs du transport concernés par l'entente.
- La CRÉ s'engage à participer à différentes tables et comités de concertation présidés par d'autres organisations dans les secteurs concernés par l'entente.
- La CRÉ s'engage à produire un rapport d'activité annuel de ses actions en matière de transport comprenant un état des revenus et dépenses.
- La CRÉ s'engage à assurer le suivi du plan d'action auprès du comité de suivi et à produire annuellement un plan d'action actualisé précisant les actions qu'elle entend réaliser au cours de l'année à venir.
- La CRÉ s'engage, dans le cadre du Fonds de développement régional, à réserver et à affecter à la mise en œuvre de la présente entente une somme maximale de deux cent vingt-cinq mille dollars (225 000 \$) sur trois ans. Cette somme sera répartie de la façon suivante :
 - un montant maximal de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2011 – 2012;
 - un montant maximal de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2012 – 2013;
 - un montant maximal de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2013 – 2014.
- La CRÉ s'engage à tenir une comptabilité distincte aux fins de l'entente.

Engagements du MTQ

- Le MTQ s'engage à participer aux différentes tables et comités de concertation dans les secteurs du transport concernés par l'entente.
- Le MTQ s'engage à réserver et à affecter à la mise en œuvre de la présente entente une somme maximale de deux cent vingt-cinq mille dollars (225 000 \$) sur trois ans. Cette somme sera versée à la CRÉ de la façon suivante :
 - un montant maximal de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2011 – 2012;
 - un montant maximal de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2012 – 2013;
 - un montant maximal de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2013 – 2014.

Cependant, la contribution du MTQ est égale à celle de la CRÉ jusqu'à un maximum de 75 000 \$ annuellement.

La contribution financière du MTQ sera versée au maximum deux fois par année sur réception d'une demande de versement produite par la CRÉ pour le remboursement des coûts admissibles et accompagnée de pièces justificatives.

Engagements du MAMROT

- Convoquer, au moins une fois par année, le comité de suivi de l'entente et en assumer la présidence et le secrétariat.
- Participer, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, à l'atteinte des objectifs de l'entente, notamment en informant la Conférence administrative régionale de l'Abitibi-Témiscamingue de l'évolution de l'entente.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur le 1^{er} avril 2011 et prend fin le 31 mars 2014.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total
MTQ	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
CRÉ	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
Total	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	450 000 \$

NORD-DU-QUÉBEC – ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK

1) ENTENTE SPÉCIFIQUE portant sur la consolidation et le développement de l'économie sociale dans la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de définir les modalités de participation de chacune des **PARTIES**, à l'égard de la mise en œuvre d'un plan d'action visant le développement de l'économie sociale et son renforcement dans la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik, ainsi que de mettre en commun des ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux **PARTIES**. Elle détermine le rôle et les responsabilités des **PARTIES**.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

La présente entente a comme objectifs le développement de l'économie sociale et le renforcement des entreprises d'économie sociale.

Les objectifs généraux sont définis à travers les quatre axes d'intervention :

1) La promotion de l'économie sociale

- établir une stratégie de promotion locale et régionale de l'économie sociale.

2) La concertation et la mise en réseau

- développer la concertation entre les différentes entreprises d'économie sociale du Nunavik.

3) La consolidation, l'expérimentation et le développement de nouveaux créneaux et projets

- favoriser le développement de l'économie sociale;
- favoriser la relève entrepreneuriale par le modèle de l'économie sociale.

4) Le développement des compétences :

- identifier des opportunités pour le développement d'emplois dans des entreprises reliées au secteur social;

identifier les besoins de formation des entreprises d'économie sociale du secteur Kativik et mettre en place des programmes de formation en milieu de travail.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans le respect de leurs mandats et politiques respectifs, les **PARTIES** s'engagent à :

- participer à la réalisation des objectifs de la présente entente;
- mettre en place un comité de suivi de la présente entente en vertu de l'article 10 de celle-ci;
- participer aux rencontres du comité de suivi ou à toute autre activité reliée à la présente entente.

Le **MAMROT**, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, s'engage à :

Verser à l'**ARK**, à partir du *Fonds de soutien aux regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale*, un montant de 250 000 \$ réparti sur cinq années financières gouvernementales de la façon suivante :

- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

Pour la première année, les sommes accordées par le **MAMROT** seront versées à l'**ARK** dans les meilleurs délais suivant la signature de la présente entente.

Pour les quatre années subséquentes, les sommes seront versées à la suite du dépôt et de l'adoption par le comité de suivi des rapports d'activités et financiers de chacune des années financières, ainsi que d'un plan d'action et d'un budget pour l'année suivante.

Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielle requise pour la mise en œuvre de la présente entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional.

Présider le comité de suivi de la présente entente.

Être dépositaire de la présente entente.

Favoriser la collaboration et la concertation des **PARTIES** pour la mise en œuvre de la présente entente.

L'**ARK** s'engage à :

Réserver à même les sommes mises à la disposition de l'**ARK** dans l'entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik un montant de 250 000 \$ réparti sur une période de cinq ans et d'en effectuer les versements comme suit :

- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

Produire le plan d'action de la présente entente au plus tard un an après la signature de l'entente et veiller à la réalisation des objectifs de l'entente.

Administrer les sommes d'argent versées ou affectées aux fins de la présente entente dans le respect des mesures, programmes et normes applicables.

Produire annuellement aux membres du comité de suivi, au plus tard le 31 mars, un rapport d'activités.

Déposer auprès du **MAMROT** au plus tard le 30 avril de chaque année financière de l'**ARK**, le rapport financier annuel vérifié de l'**ARK** décrivant l'utilisation conforme des sommes d'argent reçues dans le cadre de la présente entente.

Former un pôle régional d'économie sociale.

Autoriser les projets recommandés par le pôle régional d'économie sociale.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et prend fin le 31 mars 2015 ou lorsque toutes les obligations des **PARTIES** auront été acquittées.

À l'expiration de la présente entente, l'**ARK** doit rembourser au **MAMROT** tout montant non engagé de l'aide financière octroyée.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

1. TABLEAU SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Partenaires	Contributions					Total
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	
MAMROT	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
ARK	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
Total	100 000 \$	500 000 \$				

1) ENTENTE SPÉCIFIQUE portant sur le développement social dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2009-2014

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de définir les modalités de participation de chacune des **PARTIES** à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à soutenir et promouvoir le développement social sur le territoire du Nord-du-Québec, secteur Jamésie. Les **PARTIES** conviennent que leur participation demeure assujettie au respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les **PARTIES** s'entendent pour collaborer à une démarche qui vise à encourager et promouvoir le développement social en Jamésie. Elles conviennent donc de collaborer à :

- accroître la concertation aux paliers local et régional, la collaboration intersectorielle et l'harmonisation des interventions de tous les partenaires concernés par le développement social de la Jamésie, notamment en finançant le fonctionnement du **CDSBJ**;
- mettre en œuvre la *Subvention au soutien à l'initiative sociale de la Jamésie* jointe comme ANNEXE C et ANNEXE D;
- soutenir la mise en œuvre de la planification stratégique du **CDSBJ** 2009-2014 jointe comme ANNEXE A.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Engagements des parties

Dans le respect de leurs mandats et politiques respectifs, les **PARTIES** s'engagent à :

- participer à la réalisation des objectifs de la présente entente;
- faire la promotion de la *Subvention au soutien à l'initiative sociale de la Jamésie* jointe comme ANNEXE C et ANNEXE D;
- déléguer un représentant au comité consultatif de la *Subvention au soutien à l'initiative sociale de la Jamésie* visé à la clause 10;
- déléguer un représentant au comité de suivi de la présente entente.

EMPLOI-QUÉBEC s'engage à :

- dans le cadre du *Fonds de développement du marché du travail*, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, contribuer au financement des projets et activités réalisés dans le cadre de la présente entente pour une somme maximale totale de soixante-quinze mille (75 000 \$) répartie sur 3 années financières gouvernementales. Les projets ou activités devront s'inscrire dans la mission d'**EMPLOI-QUÉBEC** et constituer des ajouts pertinents à l'offre de service existante. **EMPLOI-QUÉBEC** signera des ententes de subvention directement avec les promoteurs de ces projets ou activités, selon les modalités suivantes :
 - un montant de 25 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 25 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - un montant de 25 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013.
- dans le cadre du *Fonds de développement du marché du travail*, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de cinquante mille dollars (50 000 \$) répartie sur 3 années financières gouvernementales,

somme qui sera versée au Comité de développement social de la Baie-James (CDSBJ) de la façon suivante :

- un montant de 20 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- un montant de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- un montant de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013.

Le CRSSS DE LA BAIE-JAMES s'engage à :

- dans le cadre du *Fonds spécial en Développement des communautés*, sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle de la présente entente, réserver un montant total de cent mille (100 000 \$) sur cinq ans pour la *Subvention au soutien à l'initiative sociale de la Jamésie*, volet fonctionnement des comités locaux, selon les modalités suivantes :
 - un montant de 20 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
 - un montant de 20 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 20 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - un montant de 20 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
 - un montant de 20 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014.
- dans le cadre du *Fonds spécial en Développement des communautés*, sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle de la présente entente, verser un montant total de vingt-cinq mille (25 000 \$) sur cinq ans au **CDSBJ** pour son fonctionnement et la mise en œuvre de sa planification stratégique, selon les modalités suivantes :
 - un montant de 5 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
 - un montant de 5 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 5 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - un montant de 5 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
 - un montant de 5 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014.
- désigner un membre de son personnel à l'analyse et au suivi des projets financés par la *Subvention au soutien à l'initiative sociale de la Jamésie*, volet fonctionnement des comités locaux.

La CRÉBJ s'engage à :

- dans le cadre du *Fonds de développement régional*, sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle de la présente entente, réserver un montant total de cinq cent mille (500 000 \$) sur cinq ans pour la *Subvention au soutien à l'initiative sociale de la Jamésie*, volet fonctionnement des projets, selon les modalités suivantes :
 - un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
 - un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
 - un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014.
- dans le cadre du *Fonds de développement régional*, sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle de la présente entente, verser un montant total de cinq cent soixante-quinze mille (575 000 \$) sur cinq ans au **CDSBJ** pour son fonctionnement et la mise en œuvre de sa planification stratégique, selon les modalités suivantes :
 - un montant de 115 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
 - un montant de 115 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 115 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - un montant de 115 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
 - un montant de 115 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014.
- attirer un membre de son personnel à l'analyse et au suivi des projets financés par la *Subvention au soutien à l'initiative sociale de la Jamésie*, volet financement de projets.
- déléguer un représentant à titre d'observateur au conseil d'administration du **CDSBJ**.

Le MAMROT s'engage à :

- Assurer la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de la présente entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- être dépositaire de la présente entente sur le développement social dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2009-2014.

Le CDSBJ s'engage à :

- doter le CDSBJ d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice, dès la signature de la présente entente, pour assurer le fonctionnement de son comité et la mise en œuvre de la présente entente;
- mettre en œuvre sa planification stratégique 2009-2014;
- favoriser la concertation et la promotion de la participation sociale au sein de l'ensemble de la communauté jamésienne, dans le respect de sa mission et de ses mandats;
- utiliser les sommes qui lui sont versées par les autres **PARTIES** en vertu de la présente entente selon les recommandations du comité de suivi et dans le respect des mesures, programmes et normes applicables à chacune de ces **PARTIES**;
- tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de la présente entente visées à l'ANNEXE B et remettre les rapports au comité de suivi;
- déposer chaque année aux membres du comité de suivi un bilan des activités réalisées de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- à partir du cadre d'évaluation approuvé par le comité de suivi, produire, au terme de l'application de la présente entente, un bilan quantitatif et qualitatif portant sur l'atteinte des objectifs de la présente entente.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et prend fin le 31 mars 2014.

À l'expiration de la présente entente, le **CDSBJ** doit rembourser aux **PARTIES** tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée pour son fonctionnement, en proportion des sommes versées par les **PARTIES**, à moins d'entente entre les **PARTIES**.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

TABLEAU SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Partenaires	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	TOTAL
EMPLOI-QUÉBEC		45 000 \$	40 000 \$	40 000 \$		125 000 \$
CRSSS DE LA BAIE-JAMES	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	125 000 \$
CRÉBJ	215 000 \$	215 000 \$	215 000 \$	215 000 \$	215 000 \$	1 075 000 \$
TOTAL	240 000 \$	285 000 \$	280 000 \$	280 000 \$	240 000 \$	1 325 000 \$

1) Entente spécifique en matière de culture dans la région de Laval 2009-2012**OBJET DE L'ENTENTE**

La présente entente a pour objet de favoriser le développement des arts, des lettres et du patrimoine de la région de Laval, en matière de culture et dans un contexte de développement durable, par la mise en commun de ressources financières dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

- Développer et consolider le réseau de création et de diffusion en art;
- Favoriser la mise en valeur du patrimoine;
- Soutenir des activités de médiation et de démocratisation de la culture;
- Favoriser la consolidation des organismes professionnels, notamment par des études, de la formation et du perfectionnement;
- Développer et consolider la relève professionnelle.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans le respect de leurs politiques et mandats respectifs, les parties s'engagent à :

- Participer à la réalisation des objectifs de l'entente;
- Prendre part aux activités du comité de suivi et collaborer, au besoin, à toute activité découlant de l'entente;
- Déléguer un représentant au comité de suivi de l'entente qui apporte l'expertise nécessaire à l'évaluation des projets.

Engagements du MCCCCF

Dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* et sous réserve de la disponibilité des crédits, le **MCCCCF** s'engage à, conformément à une lettre d'annonce datée du 11 février 2010, contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 428 400 \$ répartie sur trois années financières gouvernementales, somme qui sera versée à la **CRÉ DE LAVAL** de la façon suivante :

- un montant de 142 800 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
- un montant de 142 800 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- un montant de 142 800 \$ au cours de l'année financière 2011-2012.

Pour la première année, les sommes accordées par le **MCCCCF** seront versées à la **CRÉ DE LAVAL** dans les meilleurs délais suivant la signature de l'entente.

Pour les deux années subséquentes, les sommes seront versées suite au dépôt des rapports d'activité et financier pour chacune des années financières.

Engagements de la CRÉ DE LAVAL

La **CRÉ DE LAVAL** s'engage à :

- Réserver à même le Fonds de développement régional (FDR) un montant annuel de 75 000 \$ par année, pour une période de trois ans, afin de soutenir les projets visés par la présente entente;
- Réserver à même le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) un montant de 50 000 \$ par année, pour une période de trois ans, afin de soutenir les projets visés par la présente entente;

- Prendre connaissance des recommandations du comité de suivi et décider, en conformité avec ses règles de gestion, quels sont les projets qui pourront bénéficier de l'aide financière provenant du FDR;
- En collaboration avec le comité de suivi, recevoir et établir l'admissibilité des projets provenant des organismes et transmettre les projets admissibles au comité de suivi pour analyse et recommandation;
- Administrer les sommes qui lui sont versées par les autres parties en vertu de la présente entente selon les recommandations du comité de suivi et selon les décisions de ses instances, dans le respect des mesures, programmes et normes applicables;
- Effectuer les déboursés directement auprès des organismes bénéficiaires selon le plan de financement établi;
- Assumer la coordination du comité de suivi;
- Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de l'entente et remettre les rapports au comité de suivi;
- Déposer à chaque année (2009-2010, 2010-2011, 2011-2012) aux membres du comité de suivi un bilan des activités réalisées de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées, permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- À partir du cadre d'évaluation approuvé par le comité de suivi, produire, au terme de l'application de l'entente, un bilan quantitatif et qualitatif portant sur l'atteinte des objectifs de l'entente;
- S'assurer que les organismes bénéficiaires utilisent et affectent les montants reçus, exclusivement aux fins de la réalisation des actions prévues à la présente entente et obtenir de ces organismes un rapport financier sur l'utilisation des subventions;
- Percevoir des organismes bénéficiaires tous montants utilisés à des fins autres que celles prévues à la présente entente.

Engagements d'EMPLOI-QUÉBEC

EMPLOI-QUÉBEC s'engage, sous réserve des disponibilités budgétaires, à :

- Analyser, accepter ou refuser et financer, s'ils sont acceptés, des projets visant l'amélioration de la gestion des ressources humaines ainsi que le développement des compétences de la main-d'œuvre;
- Réserver à cette fin, une somme maximale de 70 000 \$, à raison de 35 000 \$ pour l'année financière 2010-2011 et 35 000 \$ pour l'année financière 2011-2012, tel qu'indiqué au tableau du plan de financement visé à la clause 7 de la présente entente;
- Ces sommes devront être engagées au plus tard le 31 mars de chacune des années respectives;
- Ce support financier est conditionnel à la réalisation d'activités dans le cadre des mesures d'Emploi-Québec financées par le FDMT, telles que la mesure Concertation pour l'emploi (CPE) et la mesure de formation (MFOR), et selon les normes de gestion de ce Fonds.

Engagements de la VILLE

La **VILLE** s'engage à :

- Verser annuellement à la CRÉ DE LAVAL un montant de 50 000 \$ pour une période de trois ans;
- Dans le cadre de ses compétences, réaliser des projets en matière de culture pour un montant de 353 400 \$;
- Faciliter la réalisation d'activités et la diffusion des arts et de la culture par le biais de ses infrastructures.

Engagements du MAMROT

Le **MAMROT** s'engage à :

- Favoriser la collaboration et la concertation des parties pour la mise en œuvre de l'entente spécifique;
- Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielle requise pour la mise en œuvre de l'entente, dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- Être dépositaire de l'entente spécifique;

- Informer la Conférence administrative régionale de Laval des travaux en lien avec la mise en œuvre et le suivi de la présente entente;
- Assurer l'arrimage avec des projets métropolitains et participer à la mise sur pied de projets le cas échéant.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et prend fin le 31 mars 2012 ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévus auront été réalisés.

À l'expiration de la présente entente, la **CRÉ DE LAVAL** doit rembourser à chaque partenaire, s'il y a lieu, tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires financiers	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Entente
CRÉ				
- Fonds de développement régional (FDR)	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
-Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
MCCCF	142 800 \$	142 800 \$	142 800 \$	428 400 \$
EMPLOI-QUÉBEC		35 000 \$	35 000 \$	70 000 \$
VILLE*	2010	2011	2012	
-Versement à la CRÉ (volet 3)	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
-Autres réalisations (par la Ville)	117 800 \$	117 800 \$	117 800 \$	353 400 \$
TOTAL	435 600 \$169 810,00 \$	470 600 \$	470 600 \$	1 376 800 \$

* Les années financières débutent les 1^{er} janvier 2010, 1^{er} janvier 2011 et 1^{er} janvier 2012.

1) Entente spécifique en développement bioalimentaire pour la région de Lanaudière**OBJET DE L'ENTENTE**

La présente entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des **PARTIES** à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à soutenir le développement bioalimentaire dans la région de Lanaudière.

La portée de la présente entente est circonscrite aux objectifs visés (voir article 3) et s'inscrit dans le prolongement de la mission du **CDBL** qui est de développer et de dynamiser le milieu bioalimentaire de Lanaudière par le biais de projets structurants et par le tissage de liens d'affaires entre intervenants et entreprises.

Les **PARTIES** conviennent que leur participation demeure assujettie au respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables.

Cette entente porte sur les années financières gouvernementales 2010-2011 à 2012-2013.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

1. Mettre en œuvre les priorités et actions découlant du Plan stratégique de développement du secteur bioalimentaire 2010-2015, tel que décrit à l'annexe A;
2. Favoriser le développement d'entreprises de transformation à valeur ajoutée et supporter le développement de produits de créneaux à valeur ajoutée;
3. Favoriser la croissance des entreprises bioalimentaires de la région et améliorer leur compétitivité;
4. Favoriser, auprès des entreprises bioalimentaires, le recours à l'innovation et accentuer le transfert de connaissances technologiques;
5. Améliorer la mise en marché des producteurs et des transformateurs de produits bioalimentaires régionaux et en supporter la promotion;
6. Travailler à faire connaître et reconnaître les produits régionaux auprès des marchés locaux et des consommateurs lanaudois;
7. Favoriser le développement de l'industrie agrotouristique et en améliorer la commercialisation;
8. Accroître le leadership du **CDBL** dans le domaine du développement bioalimentaire de la région;
9. Favoriser et stimuler le maillage entre l'ensemble des acteurs de la filière bioalimentaire régionale;
10. Accentuer le partenariat entre les intervenants du domaine bioalimentaire dans une perspective de création et de consolidation d'emplois durables;
11. Améliorer en qualité et en quantité la circulation de l'information stratégique au sein de la filière bioalimentaire régionale;
12. Assurer la concertation à l'échelle régionale des intervenants du domaine bioalimentaire en dotant le **CDBL** de ressources

ENGAGEMENTS DES PARTIES

1. Participer à la réalisation des objectifs de l'entente;

2. Participer aux activités du comité de gestion de l'entente spécifique tel que stipulé à l'article 10 en désignant un représentant au sein du comité de gestion.

Engagements du MAPAQ

- 1.1 Apporter son soutien à la mise en œuvre du plan de développement stratégique du secteur bioalimentaire pour Lanaudière;
- 1.2 Participer financièrement, sous réserve de la Loi sur l'administration financière, L.R.Q., chapitre A-6.001 et sous réserve des disponibilités budgétaires, à la réalisation de l'entente pour un montant de 225 000 \$ réparti à raison de 75 000 \$ par année pour les années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, et selon les modalités définies à l'article 6 et selon le tableau des contributions financières à l'article 7;
- 1.3 Participer financièrement, sous réserve de la Loi sur l'administration financière, L.R.Q., chapitre A-6.001 et sous réserve des disponibilités budgétaires, à la réalisation de l'entente via la mesure « Mettez le Québec dans votre assiette ! » ou via une mesure équivalente en réservant un montant de 50 000 \$ qui sera versé dans l'année financière 2010-2011, pour des projets visant à favoriser l'achat local, ces projets pouvant se prolonger jusqu'au 31 mars 2012. Selon les modalités définies à l'article 6 et selon le tableau des contributions financières à l'article 7.

Engagements du MAMROT

- 2.1 Reconnaître cette entente comme un outil permettant de concrétiser les orientations et stratégies régionales de développement identifiées dans le Plan quinquennal de développement de la région;
- 2.2 Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion au sein de la Conférence administrative régionale (CAR);
- 2.3 Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional.

Engagements du FUPAL

- 3.1 Participer financièrement à la réalisation de l'entente pour un montant de 75 000 \$ réparti à raison de 25 000 \$ par année pour les années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, et selon le tableau des contributions financières à l'article 7.

Engagements de la CRÉ

- 4.1 Assurer le suivi administratif de l'entente spécifique;
- 4.2 Coordonner les activités du comité de gestion de l'entente;
- 4.3 Participer financièrement à la réalisation de l'entente pour le financement de projets, via le Fonds de développement régional, volet « ententes spécifiques », pour un montant de 300 000 \$ réparti à raison de 100 000 \$ par année pour les années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, et selon le tableau des contributions financières à l'article 7;
- 4.4 Participer financièrement à la réalisation de l'entente pour le financement de projets, via le Fonds de développement régional, volet « ententes spécifiques », pour un montant de 30 000 \$ qui sera versé dans l'année financière 2010-2011, pour des projets visant à favoriser l'achat local, ces projets pouvant se prolonger jusqu'au 31 mars 2012, et selon le tableau des contributions financières à l'article 7;
- 4.5 Conclure annuellement avec le CDBL un protocole d'entente pour le financement des projets, et ce, à la suite des recommandations du comité de gestion et de l'adoption de la grille de projets par le CA de la CRÉ.

Engagements du CDBL

- 5.1 Contribuer à mettre en oeuvre les objectifs de l'entente et réaliser plus spécifiquement les priorités et activités en lien avec son Plan stratégique 2010-2015, tel que décrit à l'annexe A;
- 5.2 Dans la perspective des mandats qui lui sont confiés, travailler en collaboration avec les CLD afin d'apporter son expertise dans l'accompagnement des entreprises bioalimentaires et informer les CLD des activités réalisées pour et auprès des entreprises dans leur territoire respectif;
- 5.3 Assurer un travail de collaboration avec le comité du créneau d'excellence ACCORD en agroalimentaire dans une perspective de complémentarité;
- 5.4 Utiliser l'aide financière octroyée aux seules fins prévues à l'entente et aviser les partenaires de l'entente d'une modification dans les sources de revenus de l'organisme;
- 5.5 Viser à maintenir un autofinancement moyen des projets de 25 %;
- 5.6 Gérer les aides financières mises à sa disposition dans le cadre de l'entente et tenir une comptabilité distincte et spécifique relative aux dépenses imputables à son fonctionnement et à ses activités;
- 5.7 Remettre annuellement au comité de gestion un rapport d'activités comprenant : un bilan faisant état des actions menées pour la mise en oeuvre de l'entente, des indicateurs de retombées et d'évaluation des actions réalisées, ses états financiers faisant rapport de l'utilisation des aides financières reçues, son plan d'action annuel pour l'année suivante et son budget prévisionnel;
- 5.8 Réaliser son mandat en conformité avec les lois et les règlements en application au Québec.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente aura une durée de trois années et entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES**, elle est cependant rétroactive au 1^{er} avril 2010 en ce qui concerne l'admissibilité des dépenses et prend fin le 31 mars 2013 ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévues auront été réalisées. Cette dernière est conditionnelle aux budgets disponibles. Elle n'est pas sujette à une reconduction tacite. Au cours de la dernière année de l'entente, les **PARTIES** conviendront, s'il y a lieu, des modalités de son renouvellement.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
MAPAQ	125 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	275 000 \$
FUPAL	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	75 000 \$
CRÉ	130 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	330 000 \$
Total	280 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	680 000 \$

2) Entente spécifique en développement culturel pour la région de Lanaudière

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à promouvoir le développement culturel dans la région de Lanaudière par la mise en commun de ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties. Les **PARTIES** conviennent que leur participation demeure assujettie au respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs poursuivis par cette entente concernent 2 volets :

VOLET CULTURE :

- 1 Soutenir la médiation culturelle;
 - 1.1 Susciter l'émergence de projets favorisant l'accès à la culture ou le développement de public.
- 2 Soutenir l'émergence des projets novateurs;
 - 2.1 Soutenir les projets culturels régionaux ayant un impact majeur sur le développement et/ou la professionnalisation d'une discipline;
 - 2.2 Soutenir les projets culturels novateurs pour la région et/ou la discipline.
- 3 Favoriser la professionnalisation des artistes et des organismes culturels;
 - 3.1 Soutenir la professionnalisation des organismes culturels en vue de permettre leur éligibilité aux divers types de financements publics;
 - 3.2 Soutenir la formation continue des intervenants du secteur culturel.
- 4 Promouvoir l'identité culturelle de la région;
- 5 Soutenir la consolidation de la relève culturelle;
 - 5.1 Permettre à la jeune relève culturelle de développer son réseau en favorisant sa participation aux activités culturelles ainsi qu'au sein de divers organismes culturels de la région.
- 6 Identifier le potentiel archivistique de la région;
 - 6.1 Produire une étude permettant de connaître le potentiel archivistique de la région;
 - 6.2 Soutenir des projets archivistiques jugés prioritaires en terme de conservation, et ce, à la suite de l'étude de potentiel.

VOLET LOISIR CULTUREL :

- 7 Encourager le développement du loisir culturel;
 - 7.1 Soutenir le développement d'une meilleure pratique du loisir culturel dans la région;
 - 7.2 Soutenir les projets en loisir culturel s'adressant à la clientèle des 12-35 ans;
 - 7.3 Soutenir les MRC, les milieux associatifs et de l'éducation dans l'offre d'activités de loisir;
 - 7.4 Soutenir et maintenir le nombre de jeunes de la relève qui reçoivent de la formation et de l'encadrement dans le cadre de manifestations culturelles de la jeune relève en région.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans le respect de leurs mandats et politiques respectives, les parties s'engagent à :

- 1 Participer à la réalisation des objectifs de l'entente;

- 2 Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente qui apporte l'expertise nécessaire à l'évaluation des projets;
- 3 Collaborer, au besoin, à tout autre comité découlant de la présente entente;
- 4 Assurer l'expertise et les compétences sectorielles nécessaires à la réalisation des projets émergeant de la présente entente.

Engagements du MCCCCF

- 1 Dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat et sous réserve de la disponibilité des crédits et conformément à une lettre d'annonce datée du 4 mars 2010, contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 289 500 \$, répartie sur trois années financières gouvernementales, somme qui sera versée à la CRÉ de la façon suivante :
 - o 96 500 \$ au cours de l'année financière 2009-2010
 - o 96 500 \$ au cours de l'année financière 2010-2011
 - o 96 500 \$ au cours de l'année financière 2011-2012

Pour la première année, les sommes accordées par le MCCCCF seront versées à la CRÉ dans les meilleurs délais suivant la signature de l'entente.

Pour les deux années subséquentes, les sommes seront versées suite au dépôt des rapports d'activité et financier pour chacune des années financières;

- 2 Sous réserve de ses disponibilités financières et d'une entente avec **LOISIR ET SPORT**, verser une somme de 30 620 \$ à **LOISIR ET SPORT** pour le programme de *Soutien au développement de la relève culturelle en loisir*, répartie comme suit :
 - o 15 310 \$ pour l'année 2010-2011
 - o 15 310 \$ pour l'année 2011-2012

Engagements du MESS

- 1 Soutenir financièrement la mise en œuvre de l'objectif de professionnalisation des artistes et des organismes culturels pour les trois prochaines années de l'entente pour un montant maximal de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) à raison du montant annuel indiqué ci-dessous et selon les modalités définies à la présente entente :
 - o 30 000 \$ pour 2009-2010
 - o 30 000 \$ pour 2010-2011
 - o 30 000 \$ pour 2011-2012
- 2 Verser sa contribution financière à un organisme du milieu sur la base des services rendus et dans le respect des normes de la mesure retenue, et ce, si la recommandation du comité de gestion de l'entente est positive;
- 3 Participer aux travaux des comités de l'entente.

Engagements du MAMROT

- 1 Contribuer à la mise en œuvre et au suivi de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- 2 Informer la Conférence administrative régionale (CAR) de Lanaudière des travaux en lien avec la mise en œuvre et le suivi de la présente entente;
- 3 Être dépositaire de la présente entente spécifique.

Engagements de la CRÉ

- 1 Réserver, à même le Fonds de développement régional, un montant de 289 500 \$ pour une période de trois ans afin de soutenir les projets visés par la présente entente. La somme est répartie comme suit :
 - 96 500 \$ au cours de l'année financière 2009-2010
 - 96 500 \$ au cours de l'année financière 2010-2011
 - 96 500 \$ au cours de l'année financière 2011-2012
- 2 Prendre connaissance des recommandations du comité de gestion et décider, en conformité avec ses règles de gestion, quels sont les projets qui pourront bénéficier de l'aide financière provenant du FDR;
- 3 *En collaboration avec le comité de gestion, recevoir et établir l'admissibilité des projets provenant des organismes et transmettre les projets admissibles au comité de gestion pour analyse et recommandation;*
- 4 Administrer les sommes qui lui sont versées par les autres parties en vertu de la présente entente selon les recommandations du comité de gestion et dans le respect des mesures, programmes et normes applicables;
- 5 Effectuer les déboursés directement auprès des organismes bénéficiaires selon le plan de financement établi;
- 6 Réserver, à même le Fonds de développement régional, un montant de 30 000 \$ pour une période de deux ans afin de soutenir les projets visés par le programme de *Soutien au développement du loisir culturel et scientifique*. La somme est répartie comme suit :
 - 15 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011
 - 15 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012
- 7 Verser à **LOISIR ET SPORT** les sommes réservées pour le programme de *Soutien au développement du loisir culturel et scientifique* suite à l'entérinement des projets retenus par son conseil d'administration;
- 8 Assumer la coordination du comité de gestion;
- 9 Déposer à chaque année (2009-2010, 2010-2011, 2011-2012) aux membres du comité de gestion, un bilan des activités réalisées, de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- 10 À partir du cadre d'évaluation approuvé par le comité de gestion, produire, au terme de l'application de l'entente, un bilan quantitatif et qualitatif portant sur l'atteinte des objectifs de l'entente;
- 11 S'assurer que les organismes bénéficiaires utilisent et affectent les montants reçus exclusivement aux fins de la réalisation des actions prévues au volet culture de la présente entente et obtenir de ces organismes un rapport financier sur l'utilisation des subventions;
- 12 Recouvrer, auprès des organismes bénéficiaires, tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente entente.

Engagements de LOISIR ET SPORT

- 1 À même ses propres fonds, affecter, dans le respect de sa mission et de ses mandats, une somme de 30 000 \$ pour le programme de *Soutien au développement du loisir culturel et scientifique* répartie comme suit :
 - o 15 000 \$ pour l'année 2010-2011
 - o 15 000 \$ pour l'année 2011-2012
- 2 Recevoir et établir l'admissibilité des projets provenant des organismes dans le cadre du programme de *Soutien au développement du loisir culturel et scientifique* et du programme de *Soutien au développement de la relève culturelle en loisir*;
- 3 Administrer les sommes qui lui sont versées par les autres parties en vertu de la présente entente dans le respect des mesures, programmes et normes applicables et selon les recommandations du comité de gestion;
- 4 Effectuer les déboursés directement, auprès des organismes bénéficiaires selon le plan de financement établi;
- 5 Assurer le fonctionnement du service de *Soutien au développement de la relève*, pour l'année 2011-2012 sur la base des sommes identifiées par le **FORUM JEUNESSE**, en vertu de l'article 5.6.4;
- 6 Déposer pour les années 2010-2011 et 2011-2012, aux membres du comité de gestion, un bilan des activités réalisées, de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- 7 S'assurer que les organismes bénéficiaires utilisent et affectent les montants reçus exclusivement aux fins de la réalisation des actions prévues au volet loisir culturel de la présente entente et obtenir de ces organismes un rapport financier sur l'utilisation des subventions;
- 8 Recouvrer, auprès des organismes bénéficiaires, tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente entente.

Engagements de la CRÉ par l'entremise du FORUM JEUNESSE

- 1 Réserver, à même le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant de 75 000 \$ pour une période de trois ans afin de soutenir les projets visés par la présente entente. La somme est répartie comme suit :
 - o 25 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010
 - o 25 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011
 - o 25 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012
- 2 Prendre connaissance des recommandations du comité de gestion et décider, en conformité avec ses règles de gestion, quels sont les projets qui pourront bénéficier de l'aide financière provenant du FRIJ;
- 3 Réserver, à même le FRIJ, un montant de 30 620 \$ pour une période de deux ans afin de soutenir les projets visés par le programme de *Soutien au développement de la relève culturelle en loisir*. Les sommes réservées seront versées à **LOISIR ET SPORT** suite à l'entérinement des projets par les membres du **FORUM JEUNESSE**. Les sommes sont réparties comme suit :
 - o 15 310 \$ au cours de l'année financière 2010-2011
 - o 15 310 \$ au cours de l'année financière 2011-2012
- 4 Verser à **LOISIR ET SPORT** la somme de 25 000 \$ pour le fonctionnement du volet *Soutien au développement de la relève* pour l'année 2011-2012;
- 5 Cette somme sera versée suite à l'évaluation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier, de même que le dépôt d'un plan d'action.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente couvrira les années 2009 à 2012. Elle prendra fin le 31 mars 2012 ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévus auront été réalisés.

À l'expiration de la présente entente la **CRÉ** et **LOISIR ET SPORT** doivent rembourser au **MCCCF** tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Financement global :

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAL
MCCCF	96 500 \$	111 810 \$	111 810 \$	320 120 \$
MESS	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	90 000 \$
CRÉ	96 500 \$	111 500 \$	111 500 \$	319 500 \$
FORUM	25 000 \$	40 310 \$	65 310 \$	130 620 \$
Loisir et sport		15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
TOTAL	248 000 \$	308 620 \$	333 620 \$	890 240 \$

3) Entente spécifique en économie sociale pour la région de Lanaudière

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des **PARTIES** à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à soutenir le développement de l'économie sociale dans la région de Lanaudière.

Les **PARTIES** conviennent que leur participation demeure assujettie au respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables.

Cette entente porte sur les années financières gouvernementales 2009-2010 à 2013-2014.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

1 Promotion de l'économie sociale

- 1.1 Mettre à jour et suivre la situation de l'économie sociale dans la région;
- 1.2 Sensibiliser les acteurs du développement et les décideurs aux retombées tant économiques que sociales de l'économie sociale;
- 1.3 Promouvoir ce modèle d'entreprise auprès des « promoteurs-cibles »;
- 1.4 Favoriser l'achat auprès d'entreprises d'économie sociale et d'organismes porteurs de projets d'économie sociale.

2 Concertation et mise en réseau

- 2.1 Améliorer l'efficacité et l'efficience des entreprises d'économie sociale dans leur rôle d'acteur de développement économique et social;
- 2.2 Regrouper les partenaires oeuvrant dans le domaine de l'économie sociale et les entreprises d'économie sociale au sein de l'entité régionale reconnue qu'est la **TRESL**;
- 2.3 Favoriser la concertation, les échanges et la collaboration entre les différents acteurs (promoteur, intervenants, partenaires) du développement de l'économie sociale dans la région;
- 2.4 Assurer la représentation de l'économie sociale au sein des lieux décisionnels et des lieux de concertation sur les plans local, régional et national;
- 2.5 Au terme de la première année de l'entente, revoir le plan d'action de la **TRESL** en fonction du plan de développement de celle-ci et des objectifs de l'entente spécifique.

3 Développement des compétences

- 3.1 Exercer une veille sur les besoins de développement des compétences reliés à l'économie sociale;
- 3.2 Développer des formations adaptées à la réalité des jeunes liés à des initiatives d'économie sociale;
- 3.3 Développer des formations adaptées à la réalité des gestionnaires, employés, administrateurs, intervenants et bénévoles en économie sociale;
- 3.4 Favoriser le développement des pratiques reliées au transfert (global et inclusif) des connaissances au sein des organisations.

4 Développement de la relève

- 4.1 Encourager la relève en économie sociale, tant en ce qui concerne les entrepreneurs sociaux que la main-d'œuvre des entreprises;
- 4.2 Sensibiliser les jeunes au modèle de l'économie sociale et aux possibilités de carrière;
- 4.3 Favoriser une plus grande présence de jeunes au sein des conseils d'administration des entreprises d'économie sociale;
- 4.4 Favoriser l'intégration de concepts associés à l'économie sociale dans les programmes scolaires aux trois ordres d'enseignement (primaire, secondaire et collégial);
- 4.5 Favoriser une plus grande implication des jeunes dans le développement de projets d'entreprises d'économie sociale;

5 Soutien à la consolidation, à l'expérimentation et au développement des nouveaux créneaux et projets

5.1 Soutenir l'expérimentation et le développement de nouveaux créneaux notamment par le soutien de projets pilotes élaborés en concertation avec les partenaires de l'entente.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

- 1 Participer aux activités du comité de gestion de l'entente spécifique tel que stipulé à l'article 10;
- 2 Participer à la mise en œuvre du plan de développement 2007-2012 de la TRESL de la présente entente (voir définitions, article 1);
- 3 Assurer ou, le cas échéant, obtenir l'expertise des secteurs nécessaires à la réalisation des projets émergeant de l'entente;
- 4 Participer à la promotion et à la diffusion des documents, des formations, des recherches, des services et des activités offerts dans le cadre de la présente entente;
- 5 Sensibiliser les entrepreneurs et les promoteurs de l'économie sociale à l'accueil d'étudiants provenant du CEGEP dans le cadre de stages d'observation ou d'expérimentation;
- 6 Affecter exclusivement les montants investis dans cette entente à la poursuite des objectifs de l'entente spécifique dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux PARTIES concernées;
- 7 Mandater un représentant au sein du comité de gestion et, au besoin, au sein des sous-comités liés à la réalisation des actions prévues à l'entente.

Engagement du MAMROT

Le MAMROT, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, s'engage à :

1. Reconnaître cette entente comme un outil permettant de concrétiser les orientations et stratégies régionales de développement identifiées dans le Plan quinquennal de développement de la région;
2. Le MAMROT s'engage à verser sa contribution financière à la CRÉ sur la base des services rendus et dans le respect des normes applicables à la mesure retenue, et ce, si la recommandation du comité de gestion de l'entente est positive;
3. Soutenir financièrement la réalisation des objectifs de l'entente en économie sociale pour les cinq années de l'entente par un montant total de 250 000 \$ à raison d'un montant annuel de 50 000 \$, provenant du Fonds de soutien aux regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale, tel qu'indiqué au tableau des contributions financières et selon les modalités de versements définies à l'article 6 des contributions financières :
 - 50 000 \$ pour 2009-2010
 - 50 000 \$ pour 2010-2011
 - 50 000 \$ pour 2011-2012
 - 50 000 \$ pour 2012-2013
 - 50 000 \$ pour 2013-2014
4. Contribuer, en tant que responsable gouvernemental en matière d'économie sociale, à la réalisation de l'objet de l'entente dans le respect de ses mandats et politiques;
5. Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion au sein de la Conférence administrative régionale (CAR);
6. Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional.

Engagement du MESS

Le **MESS**, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, s'engage à :

1. Promouvoir les mesures et services d'Emploi-Québec auprès des entreprises d'économie sociale;
2. Soutenir financièrement la mise en œuvre de l'objectif de développement des compétences en économie sociale pour les trois premières années de l'entente par un montant total maximal de soixante mille dollars (60 000 \$) à raison d'un montant annuel indiqué au tableau des contributions financières et selon les modalités de versements définies à l'article 6 des contributions financières; Le support financier est conditionnel à la réalisation d'activités dans le cadre des mesures d'aide financière d'Emploi-Québec par le Fonds de développement du marché du travail (FDMT), telle la mesure de formation, et selon les normes de gestion de ce Fonds;
3. Le **MESS** s'engage à verser sa contribution financière à **LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE** sur la base des services rendus et dans le respect des normes de la mesure retenue, et ce, si la recommandation du comité de gestion de l'entente est positive.

Engagement de la CRÉ

1. Assurer la mise en œuvre de l'entente spécifique et dégager les sommes d'argent pour les ressources nécessaires à la réalisation de l'entente;
2. Favoriser la diffusion de l'information se rapportant à l'entente auprès des membres de la CRÉ;
3. Assurer la promotion de l'entente et sa diffusion au sein des instances régionales;
4. Assurer le suivi administratif de l'entente spécifique;
5. Coordonner les activités du comité de gestion de l'entente;
6. Favoriser la concertation régionale tout au long de l'entente;
7. Administrer les sommes d'argent allouées par le MAMROT, tel que prévu aux articles 5.1.2 et 5.1.3, conformément aux normes et modalités du Fonds de soutien aux regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale.
8. Réserver, dans le cadre du Fonds de développement régional, volet « ententes spécifiques », un montant total et maximal de 110 000 \$ pour cinq ans. Ces sommes seront affectées à la mise en œuvre des actions découlant de l'entente à raison d'un montant de 22 000 \$ par année :
 - o 22 000 \$ pour 2009-2010
 - o 22 000 \$ pour 2010-2011
 - o 22 000 \$ pour 2011-2012
 - o 22 000 \$ pour 2012-2013
 - o 22 000 \$ pour 2013-2014
9. Mandater un représentant de la CRÉ au sein de la TRESL.

Engagement de la CRÉ par l'entremise du FORUM JEUNESSE

En respect de la convention de subvention 2009-2014 entre le Secrétariat à la jeunesse (SAJ), la CRÉ et le **FORUM JEUNESSE**, les engagements adoptés par le **FORUM JEUNESSE** doivent être approuvés par la CRÉ. Le **FORUM JEUNESSE** assume ses responsabilités, tout en étant accompagné par la CRÉ dans un contexte de mentorat;

1. Dans le cadre de ses mandats, sensibiliser les jeunes aux démarches et aux projets découlant de la présente entente et favoriser la diffusion de l'information;

2. Participer financièrement à la réalisation de l'entente, sous réserve des disponibilités budgétaires, en versant au mandataire désigné, **LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE**, un montant total et maximal de 100 000 \$. Les sommes seront versées à raison de tranches de 20 000 \$ par année pour les cinq ans de la durée de l'entente. Les sommes versées proviennent du « Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) – Volet Action jeunesse structurante (AJS) » et contribueront au développement de l'économie sociale dans la région de Lanaudière :
 - o 20 000 \$ pour 2009-2010
 - o 20 000 \$ pour 2010-2011
 - o 20 000 \$ pour 2011-2012
 - o 20 000 \$ pour 2012-2013
 - o 20 000 \$ pour 2013-2014
3. Favoriser la concertation régionale tout au long de l'entente;
4. En partenariat avec la **TRESL**, mettre en place un comité-conseil jeunesse qui sera consulté pour les actions jeunesse découlant de l'entente ainsi que du futur plan d'action de la **TRESL** et pour tout autre sujet que la **TRESL** jugerait opportun;
5. Déléguer un membre du **FORUM JEUNESSE** au sein du comité-conseil jeunesse ayant un lien avec l'économie sociale.

Engagement de la CRÉ par l'entremise de la TRESL

En partenariat avec **LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE** :

1. Déposer un plan d'action annuel;
2. Concerter, sensibiliser et mobiliser le milieu et les intervenants de l'économie sociale aux objectifs et aux actions découlant de l'entente;
3. À la date d'échéance du plan de développement de la **TRESL**, en 2012, produire un nouveau plan de développement couvrant la période restante de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2014;
4. Réaliser les actions découlant du plan d'action de la **TRESL** dans le cadre de l'entente;
5. Participer, en étroite partenariat avec **LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE**, à l'embauche du personnel et à la gestion et à la supervision du personnel afin de permettre la réalisation des objectifs de l'entente ;
6. Offrir, en étroite partenariat avec **LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE**, un soutien et un suivi auprès des personnes embauchées dans le cadre de l'entente;
7. Produire annuellement un bilan des activités de la **TRESL**;
8. Assurer une représentation de l'ensemble des secteurs d'économie sociale au sein de la **TRESL**;
9. Reconnaître les mandats et responsabilités du fiduciaire de l'entente;
10. Participer aux rencontres du conseil d'administration et aux assemblées générales annuelles de **LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE**;
11. Mettre en place, en partenariat avec le **FORUM JEUNESSE**, un comité-conseil jeunesse qui sera consulté pour les actions jeunesse découlant de l'entente ainsi que du futur plan d'action de la **TRESL** et pour tout autre sujet que la **TRESL** jugerait opportun.

Engagement de LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE

En partenariat avec la **TRESL** :

1. Concerter, sensibiliser et mobiliser le milieu et les intervenants de l'économie sociale aux objectifs et aux actions découlant de l'entente;

2. Assurer la gestion financière de l'entente et tenir une comptabilité distincte et spécifique relative aux dépenses imputables aux activités de l'entente;
3. Participer, en étroite partenariat avec la **TRESL**, à l'embauche du personnel, à la gestion et à la supervision afin de permettre la réalisation des objectifs de l'entente;
4. Offrir, en étroite partenariat avec la **TRESL**, un soutien et un suivi auprès des personnes embauchées dans le cadre de l'entente;
5. Déposer annuellement un bilan financier auprès des partenaires de l'entente;
6. Utiliser l'aide financière octroyée aux seules fins prévues à l'entente et conformément aux recommandations du comité de gestion de l'entente;
7. Reconnaître les mandats et les responsabilités de la **TRESL**;
8. Déléguer un représentant au sein de la **TRESL**;
9. Inviter un membre de la **TRESL** à participer aux rencontres du conseil d'administration de **LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE** ainsi qu'aux AGA de ce dernier à titre de représentant régional;
10. Affecter un montant total et maximal de 25 000 \$ à la coordination de la ou des ressources attirées à l'entente. La somme est répartie de la façon suivante :
 - o 5 000 \$ pour 2009-2010
 - o 5 000 \$ pour 2010-2011
 - o 5 000 \$ pour 2011-2012
 - o 5 000 \$ pour 2012-2013
 - o 5 000 \$ pour 2013-2014

Engagement du CEGEP

1. Sensibiliser les étudiants aux caractéristiques de l'économie sociale en développant dans les disciplines appropriées des modules d'information ou de formation portant sur l'économie sociale;
2. Participer à travers le Centre de recherche en économie sociale (CERESO) de Lanaudière et les autres ressources du CEGEP à l'effort concerté de recherche en économie sociale;
3. Répondre, dans la mesure de ses moyens, aux demandes de formation des organisations du secteur de l'économie sociale;
4. Affecter un montant de 15 000 \$ pour une période de cinq ans à raison d'un versement annuel de 3 000 \$. La somme qui sera versée au mandataire désigné, **LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE**, est répartie de façon suivante :
 - o 3000\$ pour 2009-2010
 - o 3000\$ pour 2010-2011
 - o 3000\$ pour 2011-2012
 - o 3000\$ pour 2012-2013
 - o 3000\$ pour 2013-2014

Engagement de la CDR

1. Héberger les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de l'entente, à la Maison de la Coopération de Lanaudière située au 457, rue Laval à Joliette. Cet engagement est évalué à 4 810 \$ pour la première année et à 2 285 \$ pour les quatre années suivantes, pour un total de 13 950 \$ sur cinq ans et il inclut :
 - o le loyer d'un espace à bureau ;
 - o l'ameublement de bureau ;
 - o l'installation téléphonique avec boîte vocale ;
 - o les frais de réseautique ;
 - o le service Internet et adresses courriels ;

DURÉE DE L'ENTENTE

Nonobstant la date de signature par l'ensemble des PARTIES, la présente entente prend effet en 2009-2010 et prend fin le 31 mars 2014 ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévues auront été réalisés. Cette entente est conditionnelle aux budgets disponibles. Elle n'est pas sujette à une reconduction tacite. Au cours de la dernière année de l'entente, les PARTIES conviendront, s'il y a lieu, des modalités de son renouvellement.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total
MAMROT	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
MESS	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	----	----	60 000 \$
CRÉ	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	110 000 \$
LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	25 000 \$
CÉGEP	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	15 000 \$
CDR	4 810 \$	2 285 \$	2 285 \$	2 285 \$	2 285 \$	13 950 \$
FORUM JEUNESSE	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	100 000 \$
Total	124 810 \$	122 285 \$	122 285 \$	102 285 \$	102 285 \$	573 950 \$

4) Entente spécifique visant l'accessibilité d'Internet haute vitesse dans la région de Lanaudière

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'associer la **CRÉ** et le ministre afin d'assurer le développement maximal du réseau IHV dans les zones non desservies de la région de Lanaudière. Les **PARTIES** favorisent la mise en œuvre du programme CRB et s'entendent pour le bonifier par l'ajout de sommes provenant du FDR et le cas échéant par des sommes provenant d'autres programmes publics accessibles aux communautés. Les **PARTIES** conviennent que leur participation demeure assujettie au respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

1. Régionaliser la mise en œuvre du programme CRB dans la région de Lanaudière;
2. Favoriser la mise en œuvre du programme CRB par un apport du FDR;
3. Favoriser la desserte d'IHV à l'extérieur du territoire rural non desservi par un apport du FDR;
4. Soutenir toutes les communautés dans leur démarche en leur permettant d'accéder à une personne ressource spécialisée indépendante (conseils techniques et cheminement des démarches);
5. Permettre que les appuis transmis par la **CRÉ** au **MAMROT** sur les projets devant bénéficier de fonds provenant du programme CRB proviennent des priorités régionales tout en respectant les critères et normes applicables;
6. Assurer un soutien et un suivi des projets et rendre compte au ministre des résultats obtenus.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans le respect de leurs mandats, politiques et normes respectives, les **PARTIES** s'engagent à :

1. Participer à la réalisation des objectifs de l'entente;
2. Travailler de concert à l'atteinte de l'objectif d'une couverture maximale d'IHV dans la région de Lanaudière;
3. Confirmer la composition d'un comité régional IHV et participer aux rencontres;
4. Recevoir les recommandations du comité régional IHV concernant les enjeux de développement de la connectivité haute-vitesse dans la région;
5. Recevoir et statuer sur les demandes des promoteurs;
6. Participer au comité de gestion de l'entente;
7. Diffuser les normes des programmes dont les modalités d'appels de propositions;
8. Déléguer deux représentants chacun au comité de gestion de l'entente qui apportent l'expertise nécessaire à l'évaluation des projets;
9. Traiter dans les meilleurs délais les projets soumis par les promoteurs.

Engagement du MAMROT

1. Recevoir et analyser les demandes d'aide financière déposées par des promoteurs qui ont reçu l'appui de la **CRÉ** après avoir été analysées par le comité de gestion de l'entente et choisir les projets devant bénéficier de sommes provenant du programme CRB;
2. Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielle requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional, notamment avec le MDEIE.

Engagement de la CRÉ

1. Assurer la coordination et le soutien du comité régional IHV;
2. Mettre à la disposition des communautés et ou des promoteurs une ressource technique spécialisée pour préparer les dossiers et leur faire bénéficier de connaissances spécialisées pour la mise en place des technologies concernées;
3. Analyser et donner appui au promoteur qu'elle a choisi de prioriser après avoir pris connaissance des recommandations du comité de gestion de l'entente en respectant le cas échéant les normes du programme CRB de l'Annexe A;
4. Assurer, le cas échéant, le suivi des protocoles d'entente intervenus avec les promoteurs retenus et effectuer le suivi administratif de ces projets et faire la reddition de comptes exigée par le **MAMROT** dans le cadre du FDR;
5. Réserver pour la durée de l'entente une somme maximale de 975 000 \$ provenant du FDR :
6. Réserver, pour la 1^e année de l'entente, une somme maximale de 250 000 \$ provenant du *Fonds de développement régional*, applicable à la signature de protocoles d'entente visant la réalisation des projets retenus;
7. Réserver, pour la 2^e année de l'entente, une somme maximale de 250 000 \$ provenant du *Fonds de développement régional*, incluant les sommes résiduelles de la 1^e année qui n'auraient pas été engagées, applicable à la signature de protocoles d'entente visant la réalisation des projets retenus;
8. Réserver, pour la 3^e année de l'entente, une somme maximale de 250 000 \$ provenant du *Fonds de développement régional*, incluant les sommes résiduelles de la 2^e année qui n'auraient pas été engagées, applicable à la signature de protocoles d'entente visant la réalisation des projets retenus;
9. Affecter un montant maximum de 75 000 \$ par année à même le FDR, pour la durée de l'entente, pour effectuer la coordination, le soutien technique et la gestion de l'entente.
10. Fournir au **MAMROT** un bilan annuel des sommes engagées via le FDR auprès des promoteurs à la date anniversaire de la signature de l'entente;
11. Assurer le traitement équitable des promoteurs eu égard à la contribution du FDR dans le cadre des appels de propositions.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES**, et ce, pour une durée de trois ans pour se terminer en 2012 ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévues auront été réalisés.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
CRÉ (FDR : réalisation des projets admis)	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	750 000 \$ ²
CRÉ (FDR : Coordination, soutien technique et gestion)	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
Total	325 000 \$	325 000 \$	325 000 \$	975 000 \$

5) Entente spécifique sur la régionalisation en matière de développement social dans la région de Lanaudière

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de soutenir le fonctionnement de la **TABLE** et soutenir des actions concrètes entre autres par le FDR. Les **PARTIES** conviennent que leur participation demeure assujettie au respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

1. *Soutien à la concertation des communautés locales*

- 1.1 Afin de favoriser l'émergence, la diversification et la cohérence des actions selon une approche intégrée, impliquant une participation active des institutions, des organismes, des citoyens et des citoyennes :
- 1.2 Participer aux réunions et activités des comités locaux de développement social sur chaque territoire de MRC de Lanaudière et les soutenir dans leurs actions au besoin;
- 1.3 Collaborer à la promotion du développement durable et l'élaboration d'outils et de formations qui viendront soutenir les démarches d'animation de territoire.

2. *Soutenir la collaboration intersectorielle*

- 2.1 Inviter les comités locaux de développement social à mettre en place des mécanismes d'arrimage avec les partenaires qui oeuvrent dans les mêmes champs d'action et les accompagner dans leurs réflexions et démarches.

3. *Concertation et mobilisation autour d'actions concrètes*

- 3.1 Améliorer les conditions de logements, notamment des familles vulnérables, en sensibilisant les décideurs au logement communautaire et en soutenant le développement ou la consolidation de services et de projets en logement communautaire;
- 3.2 Améliorer la sécurité alimentaire de la population et des clientèles vulnérables en soutenant des projets en lien avec les compétences en alimentation, les saines habitudes de vie, l'accès à des produits frais et la promotion de l'achat local;
- 3.3 Soutenir le développement de nouvelles initiatives en transport, en collaboration avec les MRC concernées et le Conseil régional de transport (CRT).

4. *Soutien au développement de projets locaux et régionaux*

- 4.1 Soutenir des projets locaux en lien avec le plan d'action de l'entente grâce à l'enveloppe liée à l'entente spécifique sur la régionalisation en matière de développement social;
- 4.2 Susciter la création de fonds en lien avec les problématiques sociales à la fondation communautaire;
- 4.3 Créer et gérer des cellules de mentorat social pour soutenir les projets en développement social.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans le respect de leurs mandats et politiques respectives, les **PARTIES** s'engagent à :

- 1.1 Participer à la réalisation des objectifs de l'entente;
- 1.2 Prendre part aux activités du comité de gestion et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l'entente;

- 1.3 Déléguer un représentant au comité de gestion qui apporte l'expertise nécessaire à l'évaluation des projets.

Engagement d'EMPLOI-QUÉBEC

1. Impliquer la Direction régionale de Lanaudière et les centres locaux d'emploi dans la promotion du développement social au niveau régional et local;
2. Soutenir la **TABLE**;
3. Soutenir financièrement la mise en œuvre de l'objectif de développement social pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 de l'entente par un montant total de 150 000 \$ à raison d'un montant annuel de 50 000 \$ tel qu'indiqué au tableau synthèse des contributions visées à l'article 7 de la présente entente;

Le support financier est conditionnel à la réalisation d'activités dans le cadre des mesures financières d'**EMPLOI-QUÉBEC** par le Fonds de développement du marché du travail (FDMT), telle la concertation pour l'emploi volet partenariat, et selon les normes de gestion de ce Fonds;

4. Verser sa contribution financière à la **CRÉ** selon les ententes convenues avec celle-ci, sur la base des services rendus et dans le respect des normes de la mesure retenue.

Engagement du MAMROT

1. Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielle requise pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
2. Soutenir, au besoin, les **PARTIES** dans leurs actions visant l'atteinte des objectifs de la présente entente;
3. Favoriser auprès de la Conférence administrative régionale Lanaudière, la diffusion de l'information se rapportant à la présente entente;
4. Être dépositaire de l'entente.

Engagement de la CRÉ

1. Réserver, pour les cinq prochaines années, une enveloppe financière totale de 500 000 \$. Un montant de 200 000 \$ est dédiée au fonctionnement de la **TABLE**, afin d'appuyer la réalisation de l'entente. Ce montant sera réparti à raison de 40 000 \$ annuellement. Cette participation sera ciblée autour d'objectifs de réalisation à préciser en collaboration avec la **TABLE**. Un autre montant, de 300 000 \$, est affecté à l'enveloppe liée à l'entente spécifique sur la régionalisation en matière de développement social, conformément aux normes et aux règles de gestion du Fonds de développement régional et afin de soutenir des projets locaux. Ce montant sera réparti à raison de 60 000 \$ annuellement.

Le financement total accordé est réparti sur les cinq années financières de l'entente soit :

- 100 000 \$ pour 2009-2010
 - 100 000 \$ pour 2010-2011
 - 100 000 \$ pour 2011-2012
 - 100 000 \$ pour 2012-2013
 - 100 000 \$ pour 2013-2014
2. Assurer le suivi administratif et la gestion de l'enveloppe liée à l'entente spécifique sur la régionalisation en matière de développement social;
 3. S'assurer que les organismes bénéficiaires utilisent et affectent les montants reçus, exclusivement aux fins de la réalisation des actions prévues à la présente entente et obtenir de ces organismes un rapport financier sur l'utilisation des subventions;
 4. Administrer les sommes qui lui sont versées par les autres **PARTIES** en vertu de la présente entente selon les recommandations du comité de gestion et dans le respect des mesures, programmes et normes applicables;

5. À partir du cadre d'évaluation approuvé par le comité de gestion, produire, au terme de l'application de l'entente, un bilan qualitatif portant sur l'atteinte des objectifs de l'entente;
6. Favoriser l'implication et la participation de ses membres et de ses partenaires dans la dynamique du développement social;
7. Concerner, sensibiliser et mobiliser les forces vives du milieu et continuer à faire la promotion du développement social dans une approche multisectorielle et territoriale;
8. Assurer la coordination du comité de gestion et du comité responsable de l'enveloppe liée à l'entente spécifique sur la régionalisation en matière de développement social;
9. Effectuer les versements des montants tels que prévus à l'article 6.1 de la présente entente.

Engagement de la TABLE

1. Établir, en collaboration avec le comité de coordination, les plans d'action quinquennal et annuel, définir clairement les attentes opérationnelles s'y rattachant et prendre le leadership des activités;
2. Supporter le développement social et participer à la veille dans les territoires des MRC de la région de Lanaudière;
3. Mobiliser, concerner, sensibiliser et outiller les forces vives du milieu afin d'harmoniser les actions et de développer des consensus régionaux autour des priorités régionales en développement social;
4. S'assurer que les actions découlant de la **TABLE** génèrent des impacts auprès de la population;
5. Assurer les suivis régionaux en matière de développement social au niveau interrégional et national, en collaboration avec la **CRÉ**;
6. Réaliser un bilan annuel des actions accomplies par la **TABLE** en lien avec le plan d'action quinquennal de l'entente, en se dotant d'outils d'évaluation et en faire rapport au comité de coordination.

Engagement de la TABLE

1. Promouvoir auprès de ses collaborateurs et partenaires, une vision de la santé de la population axée sur des environnements favorables à la santé, c'est-à-dire des environnements sécuritaires et qui permettent aux individus de faire des choix de santé éclairés;
2. Mettre à contribution sa connaissance des problématiques sociales et de santé au profit de la réalisation des objectifs de l'entente;
3. Rendre disponibles, à l'échelle régionale et locale, des données permettant de faire le suivi de la santé de la population et de ses déterminants;
4. Soutenir, selon ses disponibilités, la **TABLE** sur les études évaluatives qu'elle souhaite mener afin d'améliorer ses pratiques d'intervention;
5. Réserver pour les cinq prochaines années une enveloppe financière distincte, dédiée au support et à l'accompagnement de la **TABLE** de l'ordre de 200 000 \$ afin d'appuyer la réalisation de l'entente. Ce montant est réparti sur les cinq années financières de l'entente soit :
 - 40 000 \$ pour 2009-2010
 - 40 000 \$ pour 2010-2011
 - 40 000 \$ pour 2011-2012
 - 40 000 \$ pour 2012-2013
 - 40 000 \$ pour 2013-2014
6. Effectuer le versement des montants tel que prévu à l'article 6.1 de la présente entente.

Engagement du CSSSSL

1. Promouvoir auprès des Réseaux locaux de services (RLS) la vision et les actions de la **TABLE** quant au développement durable des communautés par la mobilisation et la concertation intersectorielle des acteurs, la participation citoyenne et l'action sur les déterminants de la santé;
2. Soutenir concrètement les actions de la **TABLE** notamment par :
 - la contribution d'organismes communautaires pour l'animation des comités locaux de développement social et des projets d'animation territoriale;
 - la participation de gestionnaires et d'intervenants à des comités de travail (chantiers) portant sur les priorités du plan d'action 2009-2014;
 - la contribution d'un directeur au comité de gestion de l'entente pour sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.
3. Participer aux efforts de réseautage des acteurs du développement social et d'expérimentation de nouveaux outils d'intervention en matière de développement social (fondation communautaire, mentorat social);
4. Réserver pour les cinq prochaines années une enveloppe financière distincte de 125 000 \$, dédiée au fonctionnement de la **TABLE** afin d'appuyer la réalisation des objectifs de l'entente. Ce montant est réparti sur les cinq années financières de l'entente soit :
 - 25 000 \$ pour 2009-2010
 - 25 000 \$ pour 2010-2011
 - 25 000 \$ pour 2011-2012
 - 25 000 \$ pour 2012-2013
 - 25 000 \$ pour 2013-2014
5. Effectuer les versements des montants tels que prévus à l'article 6.1 de la présente entente.

Engagement du CSSSNL

1. Promouvoir auprès du RLS la vision et les actions de la **TABLE** quant au développement durable des communautés par la mobilisation et la concertation intersectorielle des acteurs, la participation citoyenne et l'action sur les déterminants de la santé;
2. Soutenir concrètement les actions de la **TABLE** notamment par :
 - la contribution d'organismes communautaires pour l'animation des comités locaux de développement social et des projets d'animation territoriale;
 - la participation de gestionnaires et d'intervenants à des comités de travail (chantiers) portant sur les priorités du plan d'action 2009-2014;
 - la contribution d'un directeur au comité de gestion de l'entente pour sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.
3. Participer aux efforts de réseautage des acteurs du développement social et d'expérimentation de nouveaux outils d'intervention en matière de développement social (fondation communautaire, mentorat social);
4. Réserver pour les cinq prochaines années une enveloppe financière distincte de 125 000 \$, dédiée au fonctionnement de la **TABLE** afin d'appuyer la réalisation des objectifs de l'entente. Ce montant est réparti sur les cinq années financières de l'entente soit :
 - 25 000 \$ pour 2009-2010
 - 25 000 \$ pour 2010-2011
 - 25 000 \$ pour 2011-2012
 - 25 000 \$ pour 2012-2013
 - 25 000 \$ pour 2013-2014
5. Effectuer les versements des montants tels que prévus à l'article 6.1 de la présente entente.

Engagement de CENTRAIDE

1. Déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité de gestion;
2. Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action quinquennal 2009-2014;

3. Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;
4. Réserver pour les cinq prochaines années une enveloppe financière distincte, dédiée au fonctionnement de la **TABLE**, de l'ordre de 50 000 \$ afin d'appuyer la réalisation de l'entente soit :
 - o 10 000 \$ pour 2009-2010
 - o 10 000 \$ pour 2010-2011
 - o 10 000 \$ pour 2011-2012
 - o 10 000 \$ pour 2012-2013
 - o 10 000 \$ pour 2013-2014
5. Effectuer les versements des montants tels que décrétés à l'article 6.1 de la présente entente.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et prend fin le 31 mars 2014 ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévus auront été réalisés.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total
Emploi-Québec		50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$		150 000 \$
CRÉ	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	500 000 \$
AGENCE	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	200 000 \$
CSSSSL	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	125 000 \$
CSSSNL	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	125 000 \$
CENTRAIDE	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	50 000 \$
Total	200 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	200 000 \$	1 150 000 \$

6) Entente spécifique en condition féminine dans la région de Lanaudière

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente précise les engagements des **PARTIES** pour la mise en œuvre des priorités d'actions régionales découlant du plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la région de Lanaudière pour l'année 2010-2011.

Pour les fins de la présente entente, les conditions mentionnées à l'entente originale conclue en avril 2008 pour les années financières 2007-2010 (ci-après appelée « l'Entente originale ») s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires et les modifications qui suivent :

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Aux fins de la présente entente, le texte de l'article 2 de « l'Entente originale » est modifié par l'ajout d'un quatrième objectif qui se lit comme suit :

2.4 Faciliter la conciliation famille-travail-étude

- 2.4.1 Élaborer et mettre en place des mesures concrètes de conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

Aux fins de la présente entente, le texte de l'article 2 de « l'Entente originale » est modifié par l'ajout d'un quatrième champ d'intervention qui se lit comme suit :

- 2.4.1 Élaborer et mettre en place des mesures concrètes de conciliation des responsabilités familiales et professionnelles :

Actions prioritaires

- Encourager les municipalités à se doter d'une politique familiale;
- Soutenir la mise en place d'expériences novatrices en matière de conciliation famille-travail-étude (services de garde atypiques, en période estivale, sous forme de coopératives, etc.)

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Engagements de la CRÉ

Aux fins de la présente entente, le texte de l'article 4 de « l'Entente originale » qui concerne les engagements de la CRÉ est modifié par l'ajout des articles suivants :

- 4.1.8 Sous réserve de ses disponibilités budgétaires, affecter à la mise en œuvre de la présente entente, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant de 58 000 \$, pour l'année 2010-2011.

La CRÉ est responsable de la réalisation de l'objectif 2.4 de l'entente.

- 4.1.9 Déposer au comité de gestion un plan d'action annuel détaillé incluant les indicateurs de mesure et les prévisions des coûts pour chaque activité, et ce, dans les trente jours suivant la signature de la présente entente;

- 4.1.10 Produire un bilan d'activité et en faire rapport aux **PARTIES**.

Engagements du MCCCCF

Aux fins de la présente entente, le texte de l'article 4 de « l'Entente originale » qui concerne les engagements du MCCCCF est modifié par l'ajout de l'article suivant :

- 4.2.2 Dans le cadre du programme de soutien financier à des initiatives de partenariat Égalité entre les femmes et les hommes et sous réserve de la disponibilité des crédits, contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 43 000 \$, pour l'année 2010-2011.

Pour l'année 2010-2011, les sommes seront versées à la **CRÉ** suite à la signature de la présente entente. À défaut d'un rapport d'activité qui rend compte des résultats atteints, à la satisfaction du ministre, ce dernier se réserve le droit de demander le remboursement, en tout ou en partie, de la somme versée.

Engagements d'Emploi-Québec

Aux fins de la présente entente, le texte de l'article 4 de « l'Entente originale » qui concerne les engagements d'EMPLOI-QUÉBEC est modifié par l'ajout de l'article suivant :

- 4.3.2 Affecter à la réalisation des objectifs de l'entente, sous réserve de ses disponibilités financières et dans le respect de sa mission, de ses mandats, de ses mesures, programmes et normes de gestion, une somme de 5 000 \$ provenant du Fonds de développement du marché du travail pour l'année 2010-2011.

Engagements du MELS

Aux fins de la présente entente, le texte de l'article 4 de « l'Entente originale » qui concerne les engagements du MELS est modifié par l'ajout de l'article suivant :

- 4.4.2 Sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale et de l'approbation, par le Conseil du trésor, des règles budgétaires annuelles pour le financement des établissements d'enseignement :

Réserver, dans le cadre de la mesure 30294 - Autres allocations -, une somme de 5 000 \$, pour l'année 2010-2011, pour des projets en lien avec les objectifs de la présente entente qui pourront être présentés par des commissions scolaires ou des cégeps de la région de Lanaudière. Ces sommes seront versées aux établissements d'enseignement conformément aux conditions prévues dans les règles budgétaires annuelles applicables.

Engagements du MAPAQ

Aux fins de la présente entente, le texte de l'article 4 de « l'Entente originale » qui concerne les engagements du MAPAQ est modifié par l'ajout de l'article suivant :

- 4.5.2 Affecter à la réalisation des objectifs de la présente entente, sous réserve de ses disponibilités financières et dans le respect de sa mission, de ses mandats, de ses mesures, programmes et normes de gestion, une somme de 5 000 \$, pour l'année 2010-2011.

Engagements de la TCGFL

Aux fins de la présente entente, le texte de l'article 4 de « l'Entente originale » qui concerne les engagements de la TCGFL est modifié comme suit :

Le premier alinéa de l'article 4.7 est remplacé par le suivant :

À titre de mandataire de la présente entente, concernant les objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 de l'entente, la TCGFL s'engage à :

Les articles 4.7.1, 4.7.4, 4.7.5, et 4.7.6 sont modifiés et se lisent comme suit :

- 4.7.1 Assurer, en collaboration avec les parties, la coordination, la concertation et le suivi des actions émergeant de ces objectifs;
- 4.7.4 Établir, en collaboration avec le comité de gestion de l'entente, un plan d'action annuel;
- 4.7.5 Déposer un plan d'action annuel détaillé incluant les indicateurs de mesure et les prévisions des coûts pour chaque activité, et ce, dans les trente jours suivant la signature de l'entente;
- 4.7.6 Produire un bilan d'activité et en faire rapport aux **PARTIES**;

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et prend fin le 31 mars 2011 ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévues auront été réalisées.

Dans le cas d'EMPLOI-QUÉBEC, ce dernier n'est pas sujet à reconduction tacite en vertu des articles 4.3.1 et 4.3.2 de l'entente stipulant que les engagements d'EMPLOI-QUÉBEC doivent être pris dans le respect de sa mission, ses mandats, ses mesures, ses programmes et normes de gestion, le tout se rapportant au FDMT.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires financiers	2010-2011
CRÉ	58 000 \$
MCCCF	43 000 \$
EMPLOI-QUÉBEC	5 000 \$
MAPAQ	5 000 \$
MELS	5 000 \$
TOTAL	116 000 \$

LAURENTIDES

1) Addenda à l'Entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région des Laurentides 2007-2012

OBJET DE L'ENTENTE

Le présent addenda a pour objet de modifier les articles 4.3.1 et 6 de l'Entente conclue le 31 mars 2008.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Engagements de la CRÉ

L'article 4.3.1 de l'Entente est remplacé par le suivant :

4.3 La CRÉ s'engage à :

- 4.3.1 contribuer, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), à la mise en œuvre de l'Entente avec une contribution annuelle maximale de 25 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 pour un total de 75 000 \$;

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

L'article 6 de l'Entente est remplacé par le suivant :

Les PARTIES conviennent des coûts et du plan de financement de l'Entente :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
MFA	119 000 \$	119 000 \$	119 000 \$	119 000 \$	119 000 \$	595 000 \$
CRÉ	0 \$	0 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	75 000 \$
Total	119 000 \$	119 000 \$	144 000 \$	144 000 \$	144 000 \$	670 000 \$

1) ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE POUR LE TERRITOIRE DE LA MONTÉRÉGIE EST

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à promouvoir le développement culturel sur le territoire de la Montérégie Est. Les parties conviennent que leur participation demeure assujettie au respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs poursuivis par cette entente sont de :

- Contribuer au développement d'une identité est-montérégienne et à son affirmation
 - par un support aux initiatives et projets mettant en valeur son histoire, son patrimoine ou son développement culturel;
 - par la mise en œuvre d'une démarche d'élaboration d'une charte de la culture et du patrimoine.
- Favoriser les initiatives de médiation culturelle
 - par un support aux initiatives et projets visant la concertation entre les ressources culturelles locales, le milieu scolaire et les services municipaux afin d'intégrer davantage la dimension culturelle à la vie scolaire;
 - par la réalisation d'un diagnostic et le développement de projets pilotes au regard des autres formes de médiation culturelle dans un contexte local.
- Contribuer à l'essor du tourisme culturel
 - par la mise en œuvre des projets liés aux priorités ciblées (voir l'annexe E).
- Supporter les intervenants dans leurs efforts d'améliorer les infrastructures culturelles du territoire
 - par le support à des projets visant des études de faisabilité ou autres démarches préparatoires à la réalisation de travaux de mise aux normes d'un équipement.
- Soutenir les artistes, les jeunes de la relève et les organismes du territoire dans la réalisation de projets de création artistique ou la consolidation de leurs activités
 - par la mise en place, avec le CALQ, d'un programme comportant des volets spécifiques pour chacune des clientèles visées;
 - par le développement d'un volet s'adressant aux travailleurs culturels;
 - par un soutien financier à des projets structurants pour les organismes.
- Faire connaître l'entente et supporter les clientèles dans leurs démarches visant la mise en œuvre des actions qui en découlent
 - par le développement d'outils et d'un mécanisme de communication au regard de l'entente;
 - par le déploiement d'un service d'accompagnement dans la préparation de dossiers liés à l'entente.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Engagements du MCCCCF

Le MCCCCF s'engage à, conformément à la lettre d'annonce datée du 18 mars 2010 :

Dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* et sous réserve de la disponibilité des crédits, contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 198 000 \$ répartie sur trois années financières gouvernementales, somme qui sera versée à la CRÉ de la façon suivante :

- un montant de 66 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
- un montant de 66 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- un montant de 66 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012.

Pour la première année, les sommes accordées par le **MCCCF** seront versées à la **CRÉ** dans les meilleurs délais suivant la signature de l'entente.

Pour les deux années subséquentes, les sommes seront versées à la fin de chacune des années financières.

Engagements de la CRÉ

La **CRÉ** s'engage à :

- réserver, à même le Fonds de développement régional, pour l'année 2009-2010, un montant de 39 000 \$ (une contribution de 27 000 \$ étant déjà réservée pour le projet de la Cellule régionale d'expertise en muséologie (CREM) et un montant de 66 000 \$ par année pour les années 2010-2011 et 2011-2012 afin de soutenir les projets visés par la présente entente, section avec le **MCCCF**;
- réserver, à même le Fonds de développement régional, pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, un montant de 25 000 \$ afin de soutenir les projets visés par la présente entente, section avec le **CALQ**;
- réserver à même le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) un montant de 40 000 \$ par année pour les années 2010-2011 et 2011-2012, ainsi qu'un montant de 30 000 \$ pour l'année 2012-2013, afin de soutenir les projets visés par la présente entente;
- prendre connaissance des recommandations du comité de suivi et décider, en conformité avec ses règles de gestion, quels sont les projets qui pourront bénéficier de l'aide financière provenant du FDR;
- déposer les sommes qui lui sont versées en vertu de la présente entente dans un compte spécifique;
- en collaboration avec le comité de suivi, recevoir et établir l'admissibilité des projets provenant des organismes et transmettre les projets admissibles au comité de suivi pour analyse et recommandation;
- administrer les sommes qui lui sont versées par les autres parties en vertu de la présente entente selon les recommandations du comité de suivi et dans le respect des mesures, programmes et normes applicables;
- effectuer les déboursés directement auprès des organismes bénéficiaires selon le plan de financement établi;
- assumer la coordination du comité de suivi;
- tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de l'entente et remettre les rapports au comité de suivi;
- déposer chaque année aux membres du comité de suivi un bilan des activités réalisées, de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- à partir du cadre d'évaluation approuvé par le comité de suivi, produire, au terme de l'application de l'entente, un bilan quantitatif et qualitatif portant sur l'atteinte des objectifs de l'entente;
- s'assurer que les organismes bénéficiaires utilisent et affectent les montants reçus exclusivement aux fins de la réalisation des actions prévues à la présente entente et obtenir de ces organismes un rapport financier sur l'utilisation des subventions;

- percevoir des organismes bénéficiaires tous montants utilisés à des fins autres que celles prévues à la présente entente.

Engagements du CALQ

Le CALQ s'engage à :

- contribuer, pour les années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, sous réserve de la disponibilité des crédits, pour une somme totalisant 123 000 \$ qui sera versée selon le plan de versement présenté dans l'addenda à la présente entente. Cette somme est réservée pour supporter des projets de création d'artistes et de jeunes de la relève et pour soutenir la consolidation d'organismes artistiques professionnels;
- participer au comité de suivi et à l'évaluation annuelle de l'entente.

La contribution et les modalités de l'implication du CALQ à l'entente sont définies dans l'addenda : Entente de partenariat sur le développement et le rayonnement de la pratique artistique professionnelle en Montérégie Est annexé à la présente entente (annexe F).

Engagements du CMCC

Le CMCC s'engage à :

- apporter son expertise au sein du comité de suivi de l'entente.

Engagements du MAMROT

Le MAMROT s'engage à :

- assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielle requise pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- être dépositaire de l'entente spécifique sur le développement de la culture sur le territoire de la Montérégie Est.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin :

- pour la partie de l'entente relative aux activités réalisées par la CRÉ en vertu du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, subventionné par le MCCCCF, le 31 mars 2012, ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévus auront été réalisés. À l'expiration de la présente entente la CRÉ doit rembourser au MCCCCF tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée.
- pour la partie de l'entente relative aux activités réalisées par la CRÉ en vertu des fonds de soutien aux organismes artistiques professionnels, aux artistes et aux écrivains, soutenus par le CALQ, le 31 mars 2013, ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévues auront été réalisées.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Section avec le MCCCCF Section avec le CALQ

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
MCCCCF	66 000 \$	66 000 \$	66 000 \$		198 000 \$
CRÉ	39 000 \$¹	66 000 \$	66 000 \$		246 000 \$
		25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	
FJ		10 000 \$	10 000 \$		110 000 \$
		30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	
CALQ		41 000 \$	41 000 \$	41 000 \$	123 000 \$
Total	105 000 \$	238 000 \$	238 000 \$	96 000 \$	677 000 \$

Note 1: Pour la première année de l'entente, de la contribution de la CRÉ de 66 000 \$ est soustraite une somme de 27 000 \$ consacrée au financement du projet de Cellule régionale d'expertise en muséologie qui en est à sa dernière année.

1) Entente spécifique portant sur le développement social au Centre-du-Québec 2010-2015**OBJET DE L'ENTENTE**

La présente a pour objet de mettre en commun des ressources financières et autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux **PARTIES** concernées aux fins de mettre en œuvre la Planification stratégique quinquennale 2010-2015 du **CRDS** et la mise à jour des plans d'action annuels. Elle détermine le rôle et les responsabilités des **PARTIES**.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

- 3.1 Mobilisation et concertation des actrices et des acteurs du développement social
- Développer des liens de cohésion entre les ententes spécifiques régionales;
 - Formaliser des liens avec les comités de développement social des MRC;
 - Élargir la représentativité au **CRDS**.
- 3.2 Soutien aux actrices et aux acteurs du développement social par la recherche, le développement, le partage et le transfert de connaissances
- Améliorer les connaissances et l'arrimage des problématiques et des enjeux de développement social dans les territoires;
 - Améliorer les pratiques en matière de développement social dans les territoires par la recherche et le transfert de connaissances;
 - Favoriser des partenariats avec les instituts de recherche et les maisons d'enseignement dans le cadre de projets d'études et de recherches-actions.
- 3.3 Soutien aux initiatives locales, territoriales et régionales en matière de développement social
- Favoriser la concertation régionale en lien avec les problématiques jugées prioritaires par les territoires;
 - Soutenir des projets visant l'amélioration des conditions de vie des communautés, notamment la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;
 - Consolider le *Fonds régional de soutien*;
 - Poursuivre les travaux en cours sur les problématiques régionales jugées prioritaires, notamment le logement, la sécurité alimentaire, la conciliation famille-travail.
- 3.4 Positionnement et reconnaissance du développement social comme partie prenante du développement de la région
- Démystifier et vulgariser l'approche de développement social;
 - Promouvoir les actions du **CRDS** au Centre-du-Québec;
 - Accroître la visibilité du **CRDS**;
 - Positionner le Centre-du-Québec en tant que région de référence en matière de développement social.
- 3.5 Consolidation et pérennisation des moyens et des ressources du **CRDS**
- Saisir les opportunités pour maximiser les retombées de la démarche régionale en développement social;
 - Procéder périodiquement à l'évaluation du *Fonds régional de soutien* afin qu'il réponde adéquatement à sa mission;
 - Assurer le maintien de l'expertise régionale en matière de développement social.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les **PARTIES** s'engagent, conformément à leurs mandats respectifs, à participer à la réalisation des objectifs identifiés dans l'entente spécifique.

Engagements de la CRÉCQ

- 5.1 La CRÉCQ s'engage à :

- 5.1.1 Soutenir le **CRDS** dans sa mission et dans l'exercice de son mandat et de ses rôles tels que définis à l'article 9 de la présente entente ;
- 5.1.2 Participer aux travaux du **CRDS**;
- 5.1.3 Contribuer à la mise en œuvre de la Planification stratégique quinquennale 2010-2015;
- 5.1.4 Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;
- 5.1.5 Assurer la gestion et le suivi du budget d'opération du **CRDS** et du *Fonds régional de soutien*;
- 5.1.6 Assurer la coordination, le soutien technique et la logistique du **CRDS**, du comité d'attribution du *Fonds régional de soutien* et du comité de gestion de l'entente;
- 5.1.7 Dans le cadre du *Fonds de développement régional*, contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique, sous réserve de la disponibilité des crédits et conformément aux règles et normes applicables à ce fonds, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 500 000 \$ sur cinq ans, pour le financement des activités de mobilisation et de concertation du **CRDS** qu'elle aura autorisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Planification stratégique quinquennale, selon ce qui suit :
 - a) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - b) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012, conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action pour l'exercice financier précédent;
 - c) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013, conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action pour l'exercice financier précédent;
 - d) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014 conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action pour l'exercice précédent;
 - e) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015 conditionnel à l'atteinte des résultats inscrits au plan d'action pour l'exercice précédent.
- 5.1.8 Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;
- 5.1.9 Déposer les sommes qui lui sont versées par les autres **PARTIES** en vertu de la présente entente dans un compte spécifique;
- 5.1.10 Administrer les sommes qui lui sont versées par les autres **PARTIES** en vertu de la présente entente selon les plans d'action et les budgets afférents déterminés par le comité de gestion et dans le respect des mesures, programmes et normes applicables;
- 5.1.11 Effectuer les déboursés directement auprès d'organismes bénéficiaires de projets soutenus par le *Fonds régional de soutien* selon le plan de financement établi;
- 5.1.12 S'assurer que les organismes bénéficiaires du *Fonds régional de soutien* utilisent et affectent les montants reçus exclusivement aux fins de la réalisation des projets soutenus et obtenir de ces organismes un rapport d'activités et un rapport financier sur l'utilisation des subventions;
- 5.1.13 Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables aux activités du **CRDS** et au *Fonds régional de soutien* et transmettre annuellement ses états financiers au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;
- 5.1.14 Fournir sur demande tous les comptes, les dossiers ou les documents de toute nature relatifs à l'entente à toute personne autorisée par l'une ou l'autre des **PARTIES** de l'entente afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en faire des copies.

Engagements d'EMPLOI-QUÉBEC

5.2 EMPLOI-QUÉBEC s'engage à :

- 5.2.1 Participer aux travaux du **CRDS**;
- 5.2.2 Contribuer à la mise en œuvre de la Planification stratégique quinquennale 2010-2015;
- 5.2.3 Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;
- 5.2.4 Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;
- 5.2.5 Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité, **EMPLOI-QUÉBEC**, par l'intermédiaire du CRPMT, s'engage à contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique en affectant, dans la planification régionale, le montant prévu à l'article 5.2.6 et réparti de la façon suivante :
 - a) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - b) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - c) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
 - d) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
 - e) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.
- 5.2.6 Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires, de leur disponibilité ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes, soutenir financièrement à partir du *Fonds de développement du marché du travail*, la réalisation des projets retenus en mettant à la disposition des promoteurs 50 000 \$ répartis conformément à l'article 5.2.5.

Engagements du MAMROT

5.3 Le MAMROT s'engage à :

- 5.3.1 Participer aux travaux du **CRDS**;
- 5.3.2 Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- 5.3.3 Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;
- 5.3.4 Informer la Conférence administrative régionale du suivi de l'entente;
- 5.3.5 Contribuer à la réalisation de l'objet de l'entente dans le respect de ses mandats et politiques.

Engagements de l'ASSS

5.4 L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX s'engage à :

- 5.4.1 Participer aux travaux du **CRDS**;
- 5.4.2 Contribuer à la mise en œuvre de la Planification stratégique quinquennale 2010-2015;
- 5.4.3 Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;
- 5.4.4 Accompagner les intervenants locaux dans l'utilisation d'une instrumentation permettant d'apprécier le potentiel de développement des communautés;

- 5.4.5 Assurer la mise à jour et la diffusion du portrait des inégalités de santé et de bien-être;
- 5.4.6 Voir à la bonne conduite du processus évaluatif de l'entente spécifique en apportant une expertise conseil en matière de développement d'indicateurs de suivi des plans d'action découlant de cette entente;
- 5.4.7 Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;
- 5.4.8 Sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'évaluation annuelle, contribuer, dans le cadre de son budget, à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 500 000 \$ sur cinq ans, en versant ce montant à la **CRÉCQ** de la façon suivante :
 - a) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - b) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - c) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
 - d) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
 - e) un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

Engagements de l'OPHQ

5.5 L'OFFICE s'engage à :

- 5.5.1 Participer aux travaux du **CRDS**;
- 5.5.2 Contribuer à la mise en œuvre de la Planification stratégique quinquennale 2010-2015;
- 5.5.3 Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;
- 5.5.4 Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires, et sans restreindre de quelque façon son pouvoir décisionnel, contribuer, dans le cadre de son *Programme de subventions à l'expérimentation (PSE)* ou de son *Programme de soutien aux organismes de promotion (SOP)*, à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 50 000 \$ sur cinq ans, de la façon suivante :
 - a) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - b) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
 - c) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
 - d) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
 - e) un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

Modalités d'engagement

- Sur présentation et acceptation de projets déposés dans le cadre des travaux du **CRDS** et, sur présentation et acceptation de ces projets par l'**OFFICE**, dans les paramètres de son *Programme de subventions à l'expérimentation (PSE)* ou de son *Programme de soutien aux organismes de promotion (SOP)*, et en lien avec les défis et priorités de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable droit à l'égalité*, l'**OFFICE** versera, jusqu'à la limite financière de 10 000 \$ pour chacune des années financières mentionnées précédemment, les sommes acceptées en vertu de ces programmes, directement aux responsables des projets acceptés.
- 5.6.5 Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*.

Engagements de CENTRAIDE

5.6 CENTRAIDE s'engage à :

- 5.6.1 Participer aux travaux du CRDS;
- 5.6.2 Contribuer à la mise en œuvre de la Planification stratégique quinquennale 2010-2015;
- 5.6.3 Promouvoir la démarche en développement social dans son réseau de professionnels et de partenaires;
- 5.6.4 Sous réserve de l'évaluation annuelle et de ses disponibilités financières, contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 40 000 \$ sur cinq ans, en versant ce montant à la CRÉCQ dans le cadre du *Fonds régional de soutien*, pour des projets visant des buts charitables, de la façon suivante :
 - a) un montant de 2 500 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2010 et se terminant le 31 mars 2011;
 - b) un montant de 5 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012;
 - c) un montant de 10 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013;
 - d) un montant de 10 000 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2013 et se terminant le 31 mars 2014;
 - e) un montant de 12 500 \$ au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2014 et se terminant le 31 mars 2015.
- 5.6.5 Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;

Engagements de l'UQTR

5.7 L'UQTR s'engage à :

- 5.7.1 Participer aux travaux du CRDS;
- 5.7.2 Contribuer à la mise en œuvre de la Planification stratégique quinquennale 2010-2015;
- 5.7.3 Contribuer à l'entente par des activités de recherche sur les problématiques de développement social au Centre-du-Québec;
- 5.7.4 Déléguer un représentant au comité de gestion de l'entente spécifique et au comité d'attribution du *Fonds régional de soutien*;
- 5.7.5 Offrir des activités de formation requises par les intervenants en développement social, en conformité avec les règles de l'UQTR;
- 5.7.6 Favoriser la réalisation de stages et de projets par les étudiants de l'UQTR en relation avec le développement social du Centre-du-Québec;
- 5.7.7 Favoriser la participation des enseignants à des activités reliées au développement social du Centre-du-Québec dans le cadre de leur tâche de services à la collectivité;
- 5.7.8 Assurer le suivi et la mise à jour des mécanismes d'accès aux ressources universitaires, notamment par l'utilisation d'une fiche de traitement des demandes.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les PARTIES pour se terminer le 31 mars 2015. Elle prend effet le 1^{er} avril 2010.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Parties	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total	%
CRÉCQ	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	500 000 \$	43,8 %
Agence de la santé et des services sociaux	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	500 000 \$	43,8 %
EMPLOI-QUÉBEC	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	50 000 \$	4,4 %
OFFICE	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	50 000 \$	4,4 %
CENTRAIDE	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	12 500 \$	40 000 \$	3,5 %
Total	222 500 \$	225 000 \$	230 000 \$	230 000 \$	232 500 \$	1 140 000 \$	100 %

2) Entente spécifique sur la conception et la réalisation de situations d'apprentissage et d'évaluation en environnement auprès des jeunes au Centre-du-Québec 2009-2012

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de permettre la réalisation du projet Opération PAJE au Centre-du-Québec par la mise en commun de ressources financières ou autres dans le respect des mesures, des programmes et des normes de gestion applicables aux **PARTIES** et à l'**INTERVENANT** concernés.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

L'entente vise à développer une démarche régionale intégrée et durable pour l'action en environnement à l'intérieur des pratiques pédagogiques des enseignants de niveaux secondaire et primaire.

En associant l'apprentissage, le développement des compétences, la sensibilisation aux problèmes environnementaux et les actions concrètes dans le milieu, l'entente permettra de :

- favoriser la réussite éducative;
- agrandir la communauté éducative;
- valoriser l'école et responsabiliser les jeunes face à leur propre réussite éducative;
- sensibiliser les jeunes aux valeurs et aux principes indispensables au développement durable.

L'entente s'appuie sur des objectifs plus spécifiques tant au niveau pédagogique qu'environnemental :

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Développer des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) reflétant les besoins et les intérêts des enseignants et des élèves;
- Offrir des solutions clé en main, incluant un soutien financier, pour les enseignants afin de faciliter la réalisation des SAÉ;
- Développer, chez les élèves, des compétences disciplinaires et transversales.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

- Contribuer à l'acquisition de connaissances en environnement de la région;
- Réaliser des interventions arrimant les besoins spécifiques de la communauté et les objectifs des programmes d'études tout en mettant à contribution l'expertise des partenaires du milieu. Ces interventions entraîneront des résultats immédiats et mesurables pour la communauté et son environnement (ex. : réaliser des aménagements pour la faune et la flore, réduire l'érosion des berges le long des cours d'eau concernés, mettre en valeur le patrimoine naturel, etc.).

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Engagements généraux des parties

Le **MELS**, le **MAMROT**, le **MDDEP**, **RECYC-QUÉBEC**, le **MRNF**, le **MAPAQ**, la **CRÉCQ**, le **CRECQ**, la **CSDC**, la **CSBF** et la **CSLR** s'engagent, conformément à leurs mandats respectifs, à :

- participer à la mise en œuvre et à l'atteinte des buts et des objectifs de l'entente;
- valoriser les différentes activités découlant de l'entente et voir à leur rayonnement local et régional;
- mandater, lorsque requis, un représentant ou une représentante à siéger au comité de gestion de l'entente.

Les **PARTIES** reconnaissent que la **CRÉCQ** est responsable en matière de développement régional et qu'elle assure à ce titre l'administration de la présente entente de même qu'elle confie la coordination et la présidence du comité de gestion de l'entente à son instance aviseur, soit le **FORUM**.

Les **PARTIES** reconnaissent que le **CRECQ** est responsable en matière d'environnement et qu'il assure à ce titre la coordination du volet environnemental de la présente entente.

Les **PARTIES** reconnaissent que la **CSDC** est responsable en matière pédagogique et qu'elle assure à ce titre la coordination du volet pédagogique de la présente entente.

Engagements spécifiques des parties

5.1 Le MELS s'engage à :

- 5.1.1 participer au comité de gestion, à l'évaluation annuelle de l'entente et à son renouvellement;
- 5.1.2 sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale, verser à la **CRÉCQ**, dans le cadre du *Programme de soutien à des partenaires en éducation*, un montant maximal de 145 000 \$ qui sera réparti sur deux ans, soit:
 - un montant de 72 500 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 72 500 \$ au cours de l'année financière 2011-2012.Le premier montant sera versé à la **CRÉCQ** à la signature de l'entente. Pour les années subséquentes, le montant sera versé suite à l'évaluation annuelle de l'entente par le comité de gestion.
- 5.1.3 s'assurer que les investissements porteront sur :
 - l'élaboration des situations d'apprentissage structurant et impliquant les écoles dans leur communauté;
 - le support des enseignants dans la réalisation et l'évaluation des situations d'apprentissage;
 - la libération des enseignants pour réaliser les actions communautaires avec les élèves en apprentissage;
 - le soutien au transfert de l'expertise à l'échelle du Réseau des écoles québécoises.

5.2 Le MAMROT s'engage à :

- 5.2.1 assurer la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- 5.2.2 être dépositaire de l'entente;
- 5.2.3 informer la Conférence administrative régionale (CAR) du suivi de l'entente;
- 5.2.4 contribuer à la réalisation de l'objet de l'entente dans le respect de ses mandats et de ses politiques.

5.3 Le MDDEP s'engage à :

- 5.3.1 sous réserve de la disponibilité des ressources, participer au développement des SAÉ d'Opération PAJE relatives aux mandats et politiques du **MDDEP** afin qu'elles répondent simultanément au programme de formation de l'école québécoise et des besoins environnementaux du milieu en :
 - mettant à la disposition des enseignants l'expertise du **MDDEP** en matière de protection de l'environnement;
 - participant à la formation des enseignants afin qu'ils puissent agir en respectant les lois et règlements relatifs aux activités de protection des berges;
 - donnant un soutien technique permettant la préparation de demandes de permis ou d'autorisations nécessaires aux travaux sur le terrain.

5.4 RECYC-QUÉBEC s'engage à :

- 5.4.1 contribuer à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 15 000 \$ sur deux ans :
 - un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2011-2012.Le premier montant est versé à la **CRÉCQ** à la signature de l'entente. Pour les années subséquentes, le montant sera versé suite à l'évaluation annuelle de l'entente par le comité de gestion.
- 5.4.2 participer au développement des SAÉ d'Opération PAJE relativement aux mandats et aux politiques de **RECYC-QUÉBEC** afin qu'elles répondent simultanément au programme de formation de l'école québécoise et des besoins en matière d'amélioration de la gestion des matières résiduelles du milieu;
- 5.4.3 mettre à la disposition des enseignants l'expertise de **RECYC-QUÉBEC** en matière de gestion des matières résiduelles;
- 5.4.4 participer à la formation des enseignants afin qu'ils puissent agir en respectant les lois et règlements relatifs aux activités de gestion des matières résiduelles.

5.5 Le MRNF s'engage à :

- 5.5.1 attitrer une ressource humaine à la réalisation du projet pour un montant maximum de 3 000 \$ par année;
- 5.5.2 sous réserve de la disponibilité de plants d'arbres demandés à même le surplus du **MRNF**, fournir les plants d'arbres nécessaires à la réalisation des bandes riveraines

excluant l'entreposage et le transport en mai ou en juin pour une valeur approximative de 10 000 \$ par année;

5.5.3 sous réserve de la disponibilité des ressources, participer au développement des SAÉ d'Opération PAJE relatives aux mandats et politiques du **MRNF** afin qu'elles répondent simultanément au programme de formation de l'école québécoise et aux besoins environnementaux du milieu en :

- fournissant un soutien professionnel aux enseignants par la validation des protocoles liés aux situations d'apprentissage;
- contribuant à la formation des enseignants sur le terrain ou en classe par l'implication de biologistes, de techniciens de la faune ou d'agents de protection de la faune;
- donnant un soutien technique permettant la préparation de demandes de permis ou d'autorisations nécessaires aux travaux sur le terrain.

5.6 Le MAPAQ s'engage à :

5.6.1 contribuer, dans le cadre du programme Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, à la mise en œuvre de l'entente spécifique jusqu'à concurrence d'une somme totale de 20 000 \$ sur trois ans :

- un montant de 5 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- un montant de 7 500 \$ au cours de l'année financière 2011-2012.

Le premier montant est versé à la **CRÉCQ** à la signature de l'entente. Pour les années subséquentes, le montant sera versé suite à l'évaluation annuelle de l'entente par le comité de gestion.

5.6.2 sous réserve de la disponibilité des ressources, participer au développement des SAÉ d'Opération PAJE relatives aux mandats et politiques du **MAPAQ** afin qu'elles répondent simultanément au programme de formation de l'école québécoise et aux besoins environnementaux du milieu agricole en :

- mettant à la disposition des enseignants l'expertise du **MAPAQ** en matière de développement agricole;
- participant à la formation des enseignants afin qu'ils puissent agir en respectant les lois et règlements relatifs au milieu agricole;
- donnant un soutien technique permettant la préparation de demandes de permis ou d'autorisations nécessaires aux travaux sur le terrain.

5.7 La CRÉCQ s'engage à :

Fonds de développement régional (FDR)

5.7.1 contribuer à la mise en œuvre de l'entente en réservant des sommes provenant du Fonds de développement régional conditionnellement à la disponibilité des crédits et conformément aux règles et aux normes applicables à ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme totale de 50 000 \$ répartie comme suit :

- un montant de 25 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
- un montant de 13 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- un montant de 12 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012.

Le premier montant est réservé à la signature de l'entente. Pour les années subséquentes, le montant sera réservé suite à l'évaluation annuelle de l'entente par le comité de gestion.

5.7.2 administrer les sommes qui lui sont versées par les autres **PARTIES** en vertu de la présente entente selon les plans d'action et les budgets afférents adoptés par le comité de gestion et dans le respect des mesures, programmes et normes applicables;

5.7.3 effectuer les déboursés directement auprès des organismes bénéficiaires selon le plan de financement établi;

5.7.4 tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de l'entente et remettre les rapports financiers au comité de gestion;

5.7.5 fournir sur demande tous les comptes, tous les dossiers ou tous les documents de toute nature relatifs à l'entente, à toute personne autorisée par une des **PARTIES** à la présente entente afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre des copies;

5.7.6 déposer au comité de gestion de l'entente, et ce, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de chaque année, un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées par les autres **PARTIES**, permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;

5.7.7 s'assurer que les organismes bénéficiaires utilisent et affectent les montants reçus exclusivement aux fins de la réalisation des actions prévues à la présente entente et obtenir de ces organismes un rapport financier sur l'utilisation des subventions;

- 5.7.8 percevoir des organismes bénéficiaires tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente entente.

FORUM et fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)

- 5.7.9 sur recommandation du **FORUM** à la **CRÉCQ**, contribuer à la mise en œuvre de l'entente en réservant des sommes provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse conditionnellement à la disponibilité des crédits et conformément aux règles et aux normes applicables à ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme totale de 180 000 \$:
- un montant de 65 000 \$ au cours de l'année financière 2009-2010;
 - un montant de 60 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
 - un montant de 55 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012.
- Le premier montant est réservé à la signature de l'entente. Pour les années subséquentes, le montant sera réservé suite à l'évaluation annuelle de l'entente par le comité de gestion.
- 5.7.10 confier au **FORUM** la coordination et la présidence du comité de gestion de l'entente en collaboration avec les responsables des volets pédagogique et environnemental;
- 5.7.11 inviter le **FORUM** à favoriser la promotion de la démarche Opération PAJE et la diffusion d'information à l'aide d'outils multimédias.

5.8 Le CRÉCQ s'engage à :

- 5.8.1 coordonner le volet environnemental d'Opération PAJE;
- 5.8.2 attribuer à une ressource humaine la tâche de coordonner les activités avec les entreprises et les organismes en environnement dans le cadre d'Opération PAJE;
- 5.8.3 participer à l'élaboration des situations d'apprentissage et d'évaluation;
- 5.8.4 transmettre les données d'inventaire ou le rapport d'activité selon les exigences des partenaires financiers. Ces documents seront vérifiés au préalable par Opération PAJE afin d'uniformiser la transmission des informations;
- 5.8.5 favoriser la promotion de la démarche Opération PAJE et la diffusion d'information à l'aide d'outils multimédias.

5.9 La CSDC s'engage à :

Sous réserve des autorisations ou approbations requises en vertu de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) :

- 5.9.1 attribuer un montant de 5 000 \$ par année pour la formation des enseignants pendant trois ans;
- 5.9.2 coordonner le volet pédagogique d'Opération PAJE;
- 5.9.3 fournir un soutien scientifique, technique et pédagogique aux projets;
- 5.9.4 poursuivre l'appui au transfert de cette approche globale auprès des autres commissions scolaires;
- 5.9.5 participer à l'élaboration des situations d'apprentissage et d'évaluation;
- 5.9.6 attribuer à un enseignant ou un conseiller pédagogique la tâche de mettre en valeur et de coordonner les activités de sa commission scolaire dans le cadre d'Opération PAJE;
- 5.9.7 faciliter la mise en place d'Opération PAJE dans les écoles tant sur le plan pédagogique qu'au niveau des ressources;
- 5.9.8 explorer les stratégies pour pérenniser le financement à long terme de la démarche en proposant des moyens adaptés aux réalités des milieux;
- 5.9.9 favoriser la promotion de la démarche Opération PAJE et la diffusion d'information à l'aide d'outils multimédias;
- 5.9.10 mettre en valeur auprès des jeunes le patrimoine naturel et la biodiversité du Québec en agissant dans le milieu pour sa conservation;
- 5.9.11 transmettre le rapport d'activité selon les exigences des partenaires financiers. Ces documents seront vérifiés au préalable par Opération PAJE afin d'uniformiser la transmission des informations.

5.10 La CSBF s'engage à :

Sous réserve des autorisations ou approbations requises en vertu de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) :

- 5.10.1 attribuer un montant de 5 000 \$ par année pour la formation des enseignants pendant trois ans;
- 5.10.2 participer à l'élaboration des situations d'apprentissage et d'évaluation;
- 5.10.3 attribuer à un enseignant ou un conseiller pédagogique la tâche de mettre en valeur et de coordonner les activités de sa commission scolaire dans le cadre d'Opération PAJE;
- 5.10.4 faciliter la mise en place d'Opération PAJE dans les écoles tant sur le plan pédagogique qu'au niveau des ressources;

- 5.10.5 explorer les stratégies pour pérenniser le financement à long terme de la démarche en proposant des moyens adaptés aux réalités des milieux;
- 5.10.6 favoriser la promotion de la démarche Opération PAJE et la diffusion d'information à l'aide d'outils multimédias;
- 5.10.7 mettre en valeur auprès des jeunes le patrimoine naturel et la biodiversité du Québec en agissant dans le milieu pour sa conservation;
- 5.10.8 transmettre le rapport d'activité selon les exigences des partenaires financiers. Ces documents seront vérifiés au préalable par Opération PAJE afin d'uniformiser la transmission des informations.

5.11 La CSLR s'engage à :

Sous réserve des autorisations ou approbations requises en vertu de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) :

- 5.11.1 attribuer un montant de 5 000 \$ par année pour la formation des enseignants pendant trois ans;
- 5.11.2 participer à l'élaboration des situations d'apprentissage et d'évaluation;
- 5.11.3 attribuer à un enseignant ou un conseiller pédagogique la tâche de mettre en valeur et de coordonner les activités de sa commission scolaire dans le cadre d'Opération PAJE;
- 5.11.4 faciliter la mise en place d'Opération PAJE dans les écoles tant sur le plan pédagogique qu'au niveau des ressources;
- 5.11.5 explorer les stratégies pour pérenniser le financement à long terme de la démarche en proposant des moyens adaptés aux réalités des milieux;
- 5.11.6 favoriser la promotion de la démarche Opération PAJE et la diffusion d'information à l'aide d'outils multimédias;
- 5.11.7 mettre en valeur auprès des jeunes le patrimoine naturel et la biodiversité du Québec en agissant dans le milieu pour sa conservation;
- 5.11.8 transmettre le rapport d'activité selon les exigences des partenaires financiers. Ces documents seront vérifiés au préalable par Opération PAJE afin d'uniformiser la transmission des informations.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et **l'INTERVENANT** et prend fin le 31 mars 2012 ou à la date à laquelle son objet et ses obligations prévues ont été réalisés. Elle prend effet le 1^{er} avril 2009.

RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

PARTENAIRES FINANCIERS				
MELS	- \$	72 500 \$	72 500 \$	145 000 \$
MAPAQ	5 000 \$	7 500 \$	7 500 \$	20 000 \$
CRÉCQ (FDR)	25 000 \$	13 000 \$	12 000 \$	50 000 \$
CRÉCQ (FRIJ)	65 000 \$	60 000 \$	55 000 \$	180 000 \$
Recyc-Québec	- \$	7 500 \$	7 500 \$	15 000 \$
Commissions scolaires	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	45 000 \$
Autre financement	- \$	- \$	6 000 \$	6 000 \$
TOTAL	110 000 \$	175 500 \$	175 500 \$	461 000 \$

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 32

Question 11 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque ministère et organisme (Directions ministérielles, Agences, Entreprises d'état, Commissions, Régies, Sociétés, Établissements, Bureaux, Organismes de l'état, Comités, Comités expert, Conseils, Instituts, Secrétariats relevant d'un ministère), fournir pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011 : a) la masse salariale ventilée par catégorie d'emploi; b) le budget de fonctionnement détaillé; c) le taux d'absentéisme, ventilé par catégorie d'emploi; d) le montant total et la ventilation des primes au rendement et des bonus; e) le montant total et la ventilation des primes de départ; f) la listes des comités consultatifs; g) prévision de croissance des dépenses et d'effectifs effectuée par le ministère ou l'organisme visé pour 2011-2012; h) liste de tous les programmes, politiques et plans d'actions relevant du ministère ou de l'organisme. Indiquer les sommes d'argent prévues et les échéanciers pour ces programmes, politiques et plans d'actions.

A) LA MASSE SALARIALE VENTILÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

B) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉ

L'information est disponible aux volumes II, III et IV du Budget de dépenses publié annuellement.

C) LE TAUX D'ABSENTÉISME, VENTILÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

La réponse à cette demande se retrouve aux demandes de renseignements généraux n° 9 c) et 9 d).

D) LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION DES PRIMES AU RENDEMENT ET DES BONUS

2010-2011	Cadres	109 006,00 \$
	Professionnels	84 082,54 \$
	Fonctionnaires	7 863,28 \$

E) LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION DES PRIMES DE DÉPART

Aucune prime de départ n'est allouée au personnel du Ministère et ce, pour toute catégorie d'emploi.

**Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux**

Demande # 32

Question 11 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque ministère et organisme (Directions ministérielles, Agences, Entreprises d'état, Commissions, Régies, Sociétés, Établissements, Bureaux, Organismes de l'état, Comités, Comités expert, Conseils, Instituts, Secrétariats relevant d'un ministère), fournir pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011 : a) la masse salariale ventilée par catégorie d'emploi; b) le budget de fonctionnement détaillé; c) le taux d'absentéisme, ventilé par catégorie d'emploi; d) le montant total et la ventilation des primes au rendement et des bonus; e) le montant total et la ventilation des primes de départ; f) la listes des comités consultatifs; g) prévision de croissance des dépenses et d'effectifs effectuée par le ministère ou l'organisme visé pour 2011-2012; h) liste de tous les programmes, politiques et plans d'actions relevant du ministère ou de l'organisme. Indiquer les sommes d'argent prévues et les échéanciers pour ces programmes, politiques et plans d'actions.

F) LA LISTES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Voir liste des comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires.

G) PRÉVISION DE CROISSANCE DES DÉPENSES ET D'EFFECTIFS EFFECTUÉE PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME VISÉ POUR 2011-2012

L'information est disponible aux volumes II, III et IV du Budget de dépenses publié annuellement.

H) LISTE DE TOUS LES PROGRAMMES, POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS RELEVANT DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME. INDIQUER LES SOMMES D' ARGENT PRÉVUES ET LES ÉCHÉANCIERS POUR CES PROGRAMMES, POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS.

PROGRAMMES	Budget 2010-2011 (en milliers de \$)
Fonds de développement de la Métropole (FDM)	18 152,8
Fonds local d'investissement	451,2
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Remboursement de service de dette	72 334,9
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) – Remboursement de service de dette	6 480,9
Programme de renouvellement des conduites (PRECO) – Remboursement de service de dette	7 656,1
Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI) – Remboursement de service de dette	1 969,1
Programme d'infrastructures de loisirs (PIL) – Remboursement de service de dette	791,0
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) – Remboursement de service de dette	19 140,8
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2009 (TECQ)	22 982,5
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ)	153 271,0
Programme RES-EAU - Remboursement de service de dette	133,9

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 32

Question 11 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque ministère et organisme (Directions ministérielles, Agences, Entreprises d'état, Commissions, Régies, Sociétés, Établissements, Bureaux, Organismes de l'état, Comités, Comités expert, Conseils, Instituts, Secrétariats relevant d'un ministère), fournir pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011 : a) la masse salariale ventilée par catégorie d'emploi; b) le budget de fonctionnement détaillé; c) le taux d'absentéisme, ventilé par catégorie d'emploi; d) le montant total et la ventilation des primes au rendement et des bonus; e) le montant total et la ventilation des primes de départ; f) la listes des comités consultatifs; g) prévision de croissance des dépenses et d'effectifs effectuée par le ministère ou l'organisme visé pour 2011-2012; h) liste de tous les programmes, politiques et plans d'actions relevant du ministère ou de l'organisme. Indiquer les sommes d'argent prévues et les échéanciers pour ces programmes, politiques et plans d'actions.

PROGRAMMES	Budget 2010-2011 (en milliers de \$)
Travaux d'infrastructures Canada-Québec (1994) - Remboursement de service de dette	2 403,7
Travaux d'infrastructures Canada-Québec (1997) - Remboursement de service de dette	865,0
Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 - Remboursement de service de dette	31 592,4
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques - Remboursement de service de dette	7 287,4
Programme Isurruutiit - Remboursement de service de dette	10 051,5
Programme de renouveau urbain et villageois - Remboursement de service de dette	9 675,4
Programme Les eaux vives du Québec - Remboursement de service de dette	19 636,3
Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) - Remboursement de service de dette	272 185,3
Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) - Remboursement de service de dette	36 133,9
Programme de compensation tenant lieu de taxes municipales	307 178,5
Compensations pour les équipements antipollution	4 538,4
Programme d'aide financière au regroupement municipal	500,0
Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel	212,0
Programme de neutralité lors d'un regroupement municipal	206,0
Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté (MRC)	9 157,4
Programme de subvention des intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées (PSI)	1 009,0
Programme de péréquation	50 000,0
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics	166 436,2
Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	20 724,7
Subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles	10 230,0

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 32

Question 11 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque ministère et organisme (Directions ministérielles, Agences, Entreprises d'état, Commissions, Régies, Sociétés, Établissements, Bureaux, Organismes de l'état, Comités, Comités expert, Conseils, Instituts, Secrétariats relevant d'un ministère), fournir pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011 : a) la masse salariale ventilée par catégorie d'emploi; b) le budget de fonctionnement détaillé; c) le taux d'absentéisme, ventilé par catégorie d'emploi; d) le montant total et la ventilation des primes au rendement et des bonus; e) le montant total et la ventilation des primes de départ; f) la listes des comités consultatifs; g) prévision de croissance des dépenses et d'effectifs effectuée par le ministère ou l'organisme visé pour 2011-2012; h) liste de tous les programmes, politiques et plans d'actions relevant du ministère ou de l'organisme. Indiquer les sommes d'argent prévues et les échéanciers pour ces programmes, politiques et plans d'actions.

PROGRAMMES	Budget 2010-2011 (en milliers de \$)
Remboursement de la TVQ	253 800,0
Pactes et agents ruraux	34 661,5
Fonds d'initiative pour l'avenir rural	1 221,0
Mesures des laboratoires ruraux	2 500,0
Mesure pour stimuler le développement de produits de spécialité	1 875,0
Fonds de soutien aux regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale	1 000,0
Fonds conjoncturel de développement	2 984,0
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	10 000,0
Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route	1 275,0
Programme Communautés rurales branchées - Remboursement de service de dette	1 500,0
Programme Villages branchés du Québec - Remboursement de service de dette	6 335,6
POLITIQUES	Budget 2010-2011 (en milliers de \$)
Politique nationale de la ruralité 2007-2014	41 053,5

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 32

Question 11 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque ministère et organisme (Directions ministérielles, Agences, Entreprises d'état, Commissions, Régies, Sociétés, Établissements, Bureaux, Organismes de l'état, Comités, Comités expert, Conseils, Instituts, Secrétariats relevant d'un ministère), fournir pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011 : a) la masse salariale ventilée par catégorie d'emploi; b) le budget de fonctionnement détaillé; c) le taux d'absentéisme, ventilé par catégorie d'emploi; d) le montant total et la ventilation des primes au rendement et des bonus; e) le montant total et la ventilation des primes de départ; f) la listes des comités consultatifs; g) prévision de croissance des dépenses et d'effectifs effectuée par le ministère ou l'organisme visé pour 2011-2012; h) liste de tous les programmes, politiques et plans d'actions relevant du ministère ou de l'organisme. Indiquer les sommes d'argent prévues et les échéanciers pour ces programmes, politiques et plans d'actions.

PLANS D' ACTIONS	Budget 2010-2011 (en milliers de \$)
Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif	Voir la section « PROGRAMMES »
Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées :	Voir la section « PROGRAMMES »
Plan d'action en développement durable 2009-2013 :	19,0
Plan d'action en matière de contrats et éthique :	538,8
Plan d'action pour la Table des partenaires Femmes et politique municipale :	16,3

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 33

Question 14 du 2^e groupe d'opposition : Liste et ventilation des dépenses et remboursements pour frais de déplacement pour chaque membre du Conseil des ministres, pour chaque adjoint parlementaire des ministres, de même que pour chaque membre de l'Assemblée nationale, entre l'Assemblée nationale et sa circonscription pour l'année financière 2010-2011.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 34

Question 16 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque cabinet ministériel, chaque ministère et chaque organisme, le nombre de départs au sein de l'effectif (régulier, occasionnel et étudiant) pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011. Fournir les données ventilées selon la raison du départ : la retraite; la démission; la révocation pour incompétence; la révocation pour incapacité; la fin d'emploi; le décès; la mise à pied; la destitution; toute autre raison.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 35

Question 17 du 2^e groupe d'opposition : Évolution de la taille (nombre total d'employés) de chaque cabinet ministériel depuis 2003. Fournir les données pour chacune des années financières, de 2003-2004 à 2010-2011.

La réponse à cette question est fournie par la question 13.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 36

Question 18 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque ministère et organisme, le nombre d'occasionnels qui ont intégré l'effectif régulier par catégories d'âge en 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2011-2012
Demande de renseignements généraux

Demande # 37

Question 24 du 2^e groupe d'opposition : Pour chaque ministère et organisme, fournir la liste, le détail et les sommes économisées de toute action visant à : réduire de 10 % les dépenses administratives; réduire de 25 % les dépenses de publicité, de formation et de déplacements.

La réponse à cette question sera fournie par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec 